

Anne-Marie de la SELLE et Antoinette MAURICE

**DERACINEMENT ET ENRACINEMENT
DES PERSONNES HANDICAPEES**

**L'expérience des Communautés de l'Arche
dans le département de l'Oise
(1964-1982)**

Préface de M. le Pr. Louis AVAN

Etude réalisée sous la direction scientifique de
M. Paulin DESROCHES, avec la collaboration des équipes des
Communautés de l'Arche
et le concours du CTNERHI (Contrat C.T.N. 83-2)

TABLE DES MATIERES

PREFACE de M. Louis Avan, Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers, Membre du Conseil de Recherche du CTNERHI.	
PRESENTATION DE L'ETUDE	p. 1
INTRODUCTION : La naissance et l'expansion des Communautés de l'Arche.	p. 9
I - Le premier foyer : l'Arche (1964)	p. 11
La création, La vie à ses débuts, La première conception de l'Arche, L'ouverture à l'environnement.	
II - La première croissance (1965-1969)	p. 19
L'intégration du Val Fleuri et ses répercussions Autres créations, Conséquences de l'expansion rapide	
III - L'expansion (1969-1974)	p. 25
Dans l'Oise, En France, Dans le monde - La charte.	
IV - Structuration de l'Arche dans l'Oise (1974-1980)	p. 31
Création des lieux, Le travail, L'équipe médico-psychologique, Transformation des bâtiments, Maison d'accueil spécialisée	
V - Une période de maturation (à partir de 1980)	p. 36
L'année sabbatique de Jean Vanier, Le changement de direction, L'autonomie des foyers de Compiègne.	
VI - Conclusion	
Ière PARTIE : La Vie des Personnes Handicapées dans les Foyers et le C.A.T. de l'ARCHE (dans l'Oise)	p. 41
I - Les Foyers	p. 43
Maison - l'aménagement intérieur La vie au foyer La diversité	

Autonomie, indépendance	
Unités de vie autonome	
Pèlerinages et vacances	
Fêtes et célébrations	
II - Le Travail	p. 59
Les secteurs	
Le fonctionnement	
La valeur du travail	
III - Les Structures	p. 70
L'Arche de Trosly et lieux environnants	
L'Arche Internationale	
IV - L'encadrement	p. 83
Evolution d'un "profil"	
Passage et permanence	
Traits caractéristiques	
Formation	
Notions de bénévolat et salaire	
V - Les Personnes Handicapées	p. 97
Qui sont-elles ?	
Profil socio-psychologique	
Modalités d'accueil	
Entrées et sorties	
Notions de temps	
 IIème PARTIE : Sélection de Biographies et études illustratives	 p. 127
I - Ceux qui n'ont pas pu rester	p. 128
Jef ou le mal de vivre	
Etude statistique sur les départs et commentaires	
II - Ceux pour qui l'Arche est ou a été une étape	p. 143
Richard	
Emilie	
Les racines avant l'Arche	
III - Ceux qui sont restés à l'Arche	p. 161
Irène ou la double appartenance	
Nicolas	
Julien ou le désir d'avoir un "chez soi"	

CONCLUSION	p. 187
BIBLIOGRAPHIE	p. 191
ANNEXES	
Annexe I : la charte des communautés de l'Arche	p. 197
Annexe II : La constitution de l'Arche (01/01/1982)	p. 203
Annexe III : Les C.A.T. dans l'Arche (avril 1980)	p. 219
Annexe IV : Renseignements complémentaires sur l'étude statistique	p. 227

PREFACE

Une histoire exhaustive de l'Innovation sociale au service des Personnes handicapées mériterait d'être écrite. Les grands innovateurs ont en commun de n'avoir pas cherché le pouvoir. L'innovation sociale n'est pas à l'émergence, au jaillissement, une affaire de gouvernement. Elle est sans parti. Par contre, les pionniers s'expriment et créent dans un contexte politique précis, à partir de situations concrètes souvent dramatiques : celle des galériens et des enfants trouvés pour "Monsieur Vincent", celle des aveugles voués à la mendicité pour Valentin Haüy, celle des sourds-muets considérés par les philosophes anciens comme privés de raison pour l'Abbé de l'Epée, la condition concentrationnaire des malades psychiatriques pour Franco Bassaglia, l'opposition des minorités noires d'Amérique du Nord pour Martin Luther King...

L'action des grands Innovateurs quels qu'en soient le style, la dimension, les autres caractères spécifiques nous apparaît toujours, dans l'histoire, fondée sur une interrogation ontologique, relative à l'être le plus profond, intégrant une Foi (en Dieu, en l'Homme). et une démarche réellement politique (au sens du service de la Cité).

Quelques "éléments finis", invariants de l'Innovation, nous semblent repérables, dans les situations les plus humbles ou les plus prestigieuses, et de plus indépendants de toute référence idéologique.

- une réflexion sur la réalité totale des personnes et des communautés, avec l'intelligence et le cœur
- une remise en question de l'ordre, ou du désordre établi
- une action concrète, réaliste, dans la Cité
- l'acceptation du risque de l'engagement, celui de la solitude quelquefois, voire de l'effacement "Le grains qui meurt en terre produit du fruit"
- une très grande exigence "Penser avec son cœur. Aimer avec son intelligence". L'innovation sociale qui nous intéresse empêche de dormir : ceux qui la font, et les autres. "Le type de monde actuel ne nous permet pas le luxe de la débilité d'esprit" écrivait Martin Luther King.

Il est heureux que la Direction et le Conseil Scientifique du C.T.N.E.R.H.I. aient suscité la réalisation de la présente Recherche sur l'Expérience des Communautés de l'Arche dans le département de l'Oise. C'est un grand honneur pour l'auteur de ces lignes, ami

de l'Arche qu'il a rencontrée en France et en Afrique, d'introduire brièvement le travail d'Anne-Marie de La Selle sur "Enracinement et Déracinement des Personnes Handicapées". Membre de l'Arche, Anne-Marie a vécu de l'intérieur l'aventure, le "jaillissement" de ce qui nous paraît être une innovation majeure, une alternative à des pratiques plus classique (qui ne sont à aucun moment condamnées). "L'enracinement spirituel" de la démarche est clairement énoncé dès le départ

- Ecoute ("celui qui ne sait pas écouter ne doit pas parler", écrivant déjà Héraclite),

- Extrême attention à la réalité totale des personnes, à leur histoire, leur projet, leur devenir, leur richesse emprisonnée

- Volonté de partager la vie dans les moments de fête et les moments de crise...

sont présentés tout au long de ces 20 années d'histoire depuis la création de l'Arche par Jean Vanier, le 4 août 1964.

"L'Arche n'est pas le paradis". Anne-Marie de la Selle travaillant en liaison avec Monique Bauer du C.T.N.E.R.H.I., n'a pas cherché à masquer les balbutiements, les limites, les "erreurs de naïveté" et les crises inhérentes à toute démarche narrative. Le lecteur les découvrira à travers un document sans complaisance. La recherche elle-même demandera à être prolongée dans la même perspective d'enracinement et de déracinement des personnes : les personnes handicapées nous font toucher nos limites. Elles nous introduisent en même temps au coeur de l'essentiel. Il en est de la personne handicapée ou malade mentale comme de l'Aveugle-né de Diderot. "Le préparer, l'interroger, l'écouter n'eût point été une occupation indigne des talents réunis de Newton, Descartes, Locke et Leibnitz" (Lettre sur les aveugles à l'intention de ceux qui voient.

Un autre défi de l'Arche est la permanence d'un noyau d'Assistants de toutes origines, vivant en foyer, sans statut social intégrable dans le Who's Who, sans projet de carrière ni assurance sur la vie, accordant une priorité à la Communauté, soucieux - après quelques expériences brûlantes - d'une entente avec le Village et les autorités qui le représentent.

L'équipe responsable, soutenue par une structure constamment évolutive, dans l'esprit de Jean Vanier, a su maintenir et renforcer le niveau de l'accueil et de partage, l'exigence communautaire, la dimension politique.

Les témoins cités par Anne-Marie de la Selle, enracinés ou déracinés nous interpellent par leur expérience essentielle. De nombreuses questions demeurent ouvertes. Nous devons exprimer notre reconnaissance à Anne-Marie de la Selle et à Monique Bauer (CTNERHI) pour l'authenticité et l'excellence du document qu'elles proposent aujourd'hui à notre réflexion.

Louis AVAN
Professeur au Conservatoire
des Arts et Métiers
Membre du Conseil de
Recherche du CTNERHI

PRESENTATION DE L'ETUDE



Ce travail fut proposé au CTNERHI (*) en avril 1982. Après élaboration d'un projet de recherche conforme aux exigences du CTNERHI en janvier 1983, un contrat fut signé et une latitude temporelle de dix-huit mois était accordée par le Centre, moyennant finances, aux fins de mener ce travail à son terme.

Qu'il soit permis à l'équipe de saluer au passage, et ce avec reconnaissance, le CTNERHI en général, et Madame BAUER en particulier pour l'aide apportée, soutien sans lequel cette recherche n'aurait même pas pu être envisagée.

Ce travail, consigné au fil des lignes qui vont suivre, fait partie intégrante de la vie qui se déroule actuellement à l'Arche. Cette réflexion n'est pas un constat ; elle prétend simplement être une borne ponctuant un parcours dont les kilomètres à venir sont tout aussi nombreux (et, espérons-le, plus), que ceux qui se sont déroulés jusqu'à présent.

Donc, nous devons choisir une certaine méthodologie qui permette à la fois de ne pas nous enliser dans un discours psychiatrique, car là n'était pas le sujet, et en même temps de ne pas nous cantonner dans l'engouement d'une fraternité communautaire dont les handicapés auraient, somme toute, été un prétexte de survie interne.

Nous avons alors décidé, après de nombreux échanges, de résumer notre démarche par cet intitulé : Déracinement enracinement des personnes handicapées, l'expériences des communautés de l'Arche dans l'Oise.

L'ARCHE...

L'histoire elle-même des Communautés de l'Arche (*) désormais se minimisait au fur et à mesure que notre travail avançait, mais, bien qu'un certain nombre d'ouvrages aient déjà rapporté les temps forts de cette évolution, nous avons décidé d'en rappeler, par un résumé synthétique, les composantes.

(*) CTNERHI : Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations.

(*) désormais souvent désignées dans ce texte sous l'appellation courant d'Arche.

LIEU THERAPEUTIQUE... en tant que lieu d'enracinement

Ici nous entrons dans un domaine d'hypothèses qui pourraient prêter à confusion. En effet, postuler que l'Arche est un lieu thérapeutique dénote, de la part du formulateur de cette phrase, une axiomatique que seule son expérience subjective permet de mettre en place. Il fallait choisir, nous l'avons fait et nous avons cherché à vérifier sa transcription dans des faits.

COMMENT ?...

Une population de personnes handicapées occupe des lieux qu'elle partage avec une population d'assistants. Ce sont les foyers. Dans chaque foyer, un lieu privilégié (la plupart du temps la chambre), appartient en propre à son occupant. C'est son "chez moi".

La règle, à l'Arche (s'il peut être parlé de "règle"), consiste à souhaiter le bonheur (encore un mot difficile à définir) de la personne malheureuse. L'Arche n'est pas seulement un milieu de vie - "besoins", c'est également un lieu de vie - "plaisirs". Le travail aide à percevoir cette distinction. Celui-ci peut en effet se racornir à une simple besogne, il peut également être source de plaisirs pour celui qui, dépassant ses faiblesses, accède à une créativité qui lui procurera le plaisir d'avoir agi.

POURQUOI ?...

La réponse s'inscrit dans les premières pages de ce livre. Un homme, Jean Vanier, puis une équipe de bénévoles venus de tous les coins du monde se sont peu à peu serrés les coudes pour apporter aux handicapés ce qui pouvait leur manquer, et peut-être aussi apporter certaines réponses à leur recherche personnelle.

Une personne souffrant d'une insuffisance physique ou psychologique est tout aussi capable de témoigner que de recevoir. La communication amicale, l'amitié échangée, représentent autant de messages qui poursuivent un récepteur apte à les entendre, à les comprendre.

Une personne dite normale peut, elle aussi, être gênée dans sa vie par une multitude de questionnements tous plus handicapants

les uns que les autres. Nombreux sont ceux d'entre nous qui se reconnaîtront dans ces dernières lignes.

L'Arche est donc un lieu où se rencontrent des gens sincères, certains l'étant parce que voulant surmonter leur situation d'handicapés, d'autres tout aussi authentiques, parce que voulant retrouver non pas la vérité mais un échange véritable.

La recherche elle-même fut entreprise en janvier 1983. Elle consista, dans un premier temps, à réunir une documentation d'ouvrages généraux médicaux, psychiatriques, sociologiques ou spécifiques à l'Arche (rapports moraux, écrits internes, articles de journaux). A cette compilation d'écrits venait s'ajouter la tradition orale par l'écoute de cassettes (enregistrements de conférences conservés à l'Arche, entretiens avec les principaux témoins de cette vie communautaire).

Ensuite, il fallut exploiter ce matériel et le distribuer parmi des rubriques distinctes. Il est inutile de préciser que celles-ci furent plus d'une fois remaniées, et que de nombreux plans virent le jour avant celui qui amena l'achèvement de ce travail.

Malgré tout, nous pouvons en résumer les trames par trois subdivisions :

- La chronologie : marquée par des périodes de rupture ou d'évolution rapide que nous avons divisée en cinq étapes : le premier foyer, la première croissance, une période d'expansion, la structuration de l'Arche et une période de maturation.

- La population des personnes handicapées : tout ce qui était constitutif de leur vie à l'Arche faisait alors l'objet de cette seconde démarche : les foyers, le travail, la vie communautaire.

- L'environnement institutionnel : il fut pris en compte à travers le fonctionnement même de la communauté (Constitution, assistants, organigramme, modes de vie).

L'étude semblait donc se mettre en place, mais une dimension plus précise apparaissait avec nécessité, sinon avec urgence. Elle se rapportait aux personnes handicapées. En effet, le

dépouillement des documents recueillis dans leurs dossiers s'avérait source d'hypothèses invérifiables sans une référence statistique précise.

Il faut donc décidé que nous nous lancerions dans l'entreprise d'une étude de population par traitement informatique, plus clair et fiable pour les confirmations et les infirmations de nos hypothèses. Cette deuxième étape se déroule en trois moments :

- Informations sur la population ayant séjourné dans la communauté de 1964 à 1982. Soit 244 personnes handicapées au total.

- Traitement statistique effectué sur ordinateur à l'Université technologique de Compiègne (département Mathématique appliquée à l'Informatique).

- Analyse des résultats sous forme de graphiques et de tableaux.

Le choix de variables n'a pas toujours été heureux, certaines attentes se révélant inexploitable, mais l'ensemble du matériel recueilli permettra d'apporter une illustration graphique indispensable à la crédulité de nos investigations. Ces données seront réparties dans l'ensemble du travail en appui de nos argumentations.

Nous avons obtenu quatre types de renseignements :

a) des informations générales sur les évolutions et les variations de la population,

b) un profil global des personnes accueillies à l'Arche,

c) des profils de personnes handicapées parties de l'Arche,

d) des profils de personnes handicapées toujours présentes à l'Arche en 1982.

C'est ainsi que nous avons été amenés à concevoir une partie supplémentaire à notre travail : en sélectionnant des cas (3). En les restituant sous forme monographique, nous souhaitons alors tenter de définir, de façon concrète les ouvertures de l'Arche ou les limites.

3. en partant des caractéristiques générales dégagées par les profils de sorties (cf. Rubrique c) et de maintien (cf. Rubrique d).

Un fait évident et générateur de multiples réflexions résidait dans les trois catégories où se plaçaient notre population.

Il y avait ceux qui étaient venus à l'Arche et qui en étaient partis parce qu'ils avaient évolué positivement vers leur autonomie, leur indépendance.

Nous rencontrions aussi ceux qui étaient venus à l'Arche et n'en étaient pas partis.

Enfin un troisième groupe rassemblait ceux qui n'avaient pu rester à l'Arche et s'en étaient retournés vers leur milieu d'origine (milieu hospitalier, familial...)

Cette triple approche s'explique par le souci que nous avons d'approfondir notre hypothèse de départ : l'enracinement est-il un facteur d'évolution, et, plus particulièrement, à l'Arche ?

Nous allons avoir à revenir sur ce thème mais auparavant il convient de préciser la façon dont ces monographies ont été traitées concrètement sélectionnées et traitées.

Tout d'abord nous avons retenu pour premier critère de référence une présence à l'Arche avoisinant une dizaine d'années. A ce laps de temps nécessaire pour évaluer une croissance (ou une régression), nous avons ajouté un autre critère qui nous semblait également important : la masse d'informations (médicales et historiques) dont nous pouvions disposer pour chaque cas.

Ensuite, par vérification après des personnels encadrants nous avons été amené à retenir six personnes handicapées qui nous semblaient illustrer le mieux tous les constats statistiquement dégagés et toutes les hypothèses relevées.

Nous avons alors examiné chaque cas selon deux directions principales :

- Exploration de l'anamnèse : vécu (4) de la petite enfance et histoire de la personne avant sa venue à l'Arche,
- Recherche du vécu à l'Arche (dans les foyers, au travail, dans la vie sociale).

4. Note de l'éditeur : tout au long de ce document vécu doit être entendu au sens étymologique de sa signification c'est-à-dire données subjectives en rapport avec l'histoire de la vie, tout ce qui s'y rapporte ne peut être considéré que comme un matériel clinique non catégorisable a priori.

Enfin, et nous y revenons, nous avons toujours été guidés par le choix de notre étude : l'enracinement.

A ce terme correspond un antonyme, le déracinement, souvent observé au départ des pathologies (on ajoutera que le déracinement peut se trouver très proche d'un non-enracinement).

Dès lors, en quelles circonstances (cliniques ou sociologiques), l'Arche permettait-elle à un handicapé d'évoluer positivement et en quelles autres circonstances rencontrerait-elle un échec ?

Notre hypothèse consistera, tout au long de ces exemples, à restituer les conséquences découlant de ce mouvement

déracinement \longleftrightarrow enracinement

Venir à l'Arche. Ne serait-ce pas avoir été déraciné ou être déraciné. Vivre à l'Arche. Ne serait-ce pas aussi bien s'enraciner que même faire le projet de s'en déraciner pour prendre racine ailleurs ?

Là réside toute la question à laquelle nous avons tenté d'apporter quelques réponses.

Ces lignes prendront fin sur une précision. Nous avons mené ce travail dans le but d'observer avec un maximum d'objectivité une communauté avec ses projets et ses pratiques.

Par conséquent, les pages qui vont suivre concernent seulement l'Arche de Trosly-Breuil, qui cherche et recherche en permanence. Le présent travail en sera, nous l'espérons, un témoin.

Paulin DESROCHE

INTRODUCTION

LA NAISSANCE ET L'EXPANSION DES COMMUNAUTES DE L'ARCHE

Lorsque quelqu'un arrive à l'Arche, il entre dans un lieu qui a été une histoire. Lui a son passé, son histoire propre, mais il est confronté à une communauté qui a elle aussi une tradition qui s'est tissée au cours des années et que chaque personne a enrichie par son vécu.

Cette histoire et cette tradition ont comme fondement une philosophie qui rejaillit sur la pédagogie : c'est un acte de foi non religieux qui veut que la personne, même avec le plus lourd handicap, a quelque chose à apporter à la communauté.

C'est au fil des années et en vivant avec chacun que cette évidence de la valeur de la personne même la plus handicapée s'est dégagée.

Pour toutes ces raisons, nous avons voulu, dans un premier temps, retracer le cheminement et les étapes de l'Arche et voir quels en sont les fondements.

L'histoire de l'Arche depuis sa création jusqu'au 1er janvier 1982 peut être divisée en cinq périodes qui correspondent à cinq étapes :

- * La création (1964)
- * La première croissance (1965 - 1969)
- * L'expansion (1970 - 1974)
- * La structuration des communautés de l'Oise (1975-1980)
- * Une période de maturation (1980 - 1982).

Chacune d'elles n'est d'ailleurs que le moment caractéristique d'une évolution constante et continue. On peut affirmer que ce qui est dit aujourd'hui ne sera plus tout à fait exact demain, ce qui contraint les responsables à une constante vigilance pour l'Arche demeure fidèle à la première inspiration.

I - LE PREMIER FOYER : L'ARCHE

LA CREATION

Le 4 Août 1964, Jean VANIER s'installait dans une humble maison qu'il venait d'acquérir en lisère de forêt, dans le village de TROSLY (Oise), pour y vivre avec deux personnes handicapées, Philippe et Raphaël, et deux "assistants" (1).

Le choix du lieu n'était pas fortuit, ni la décision improvisée.

Jean VANIER, fils de l'ancien Ambassadeur à Paris, puis Gouverneur Général du Canada, le Général VANIER, avait donné en 1950 sa démission d'Officier de la Marine Britanique pour préparer à l'Institut Catholique à Paris un doctorat de philosophie. Il enseigna jusqu'en 1963 à l'Université de Toronto.

C'est en France, dès 1952, que le Père THOMAS PHILIPPE, dominicain et le Docteur Robert PREAUT lui avaient découvert le monde des handicapés, le monde des pauvres aussi, qu'il avait ignoré jusque là.

Le Père THOMAS, fondateur du foyer d'étudiants où vivait Jean VANIER, était devenu l'aumônier bénévole du Hameau Ecole de l'île de Frande à LONGUEIL-ANNEL (Oise), où le Docteur PREAUT, un psychiatre originaire de la région, avait au lendemain de la guerre créé, contre vents et marées, une république d'adolescents en détresse, caractériels ou jeunes psychiquement troublés.

En 1961 un industriel parisien, Monsieur PRAT, que préoccupait l'avenir de son fils majeur handicapé, avait acquis à TROSLY, sur le conseil du Docteur PREAUT la propriété du VAL FLEURI, pour y créer un Centre d'Aide pour le Travail, géré par une Association ad hoc, dont le Père THOMAS devint l'aumônier.

En même temps, le Docteur PREAUT et Monsieur PRAT étaient devenus administrateurs d'une autre Association : la Société pour l'Instruction et la Protection des Enfants Sourds-Muets ou

1. Assistants : ce mot sera employé tout au long de l'étude pour désigner ceux qui accompagnent, qui aident la personne handicapée et vivent avec elle, au foyer ou au travail.

Arriérés (S.I.P.S.A.), fondée en 1866 par un éducateur philanthrope, Augustin GROSSELIN et reconnue d'Utilité Publique en 1874. Cette association perpétuée par les descendants de son fondateur, était présidée par l'arrière petite-fille, Madame Suzanne GLATRON-GROSSELIN.

C'est à cette époque que Jean VANIER, animé du désir de vivre l'Évangile et ému de la condition malheureuse, sans espoir, où vivaient beaucoup de handicapés mentaux dans les grandes institutions et les hôpitaux psychiatriques qu'il avait visités, vint s'ouvrir au Père THOMAS et au Docteur PREAUT du projet novateur qui mûrissait en lui : partager la vie de quelques-uns d'entre eux dans un petit foyer de caractère familial.

Le Docteur PREAUT pressentit aussitôt toute l'extension que l'avenir pouvait réserver à cette idée. Il conseilla à Jean VANIER de s'installer dans le voisinage du VAL FLEURI. Et pour procurer d'emblée à la création projetée le statut légal le plus favorable - celui d'une Association Reconnue d'Utilité Publique -, Madame GLATRON-GROSSELIN se démit de grand cœur de la présidence de la S.I.P.S.A. en faveur de Jean VANIER, dont plusieurs amis entrèrent au Conseil d'Administration le 7 Juillet 1964.

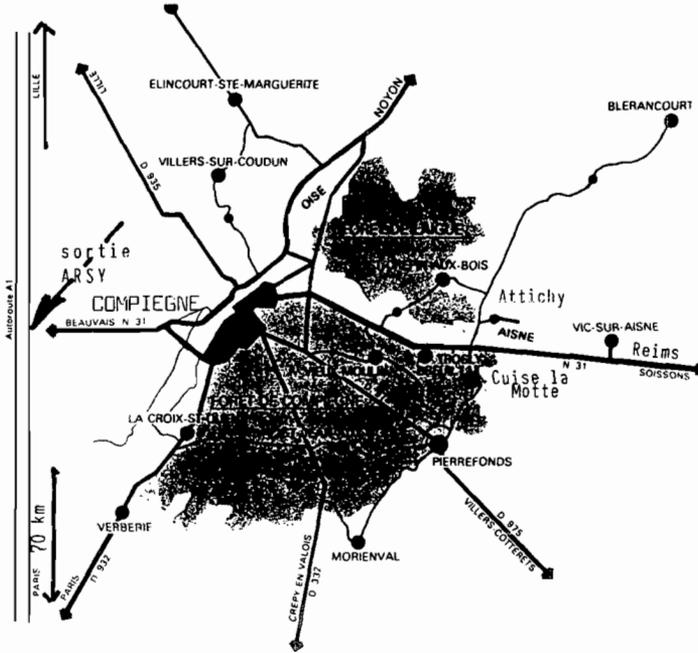
LA VIE A SES DEBUTS DANS CETTE PETITE ARCHE

Le lieu d'implantation de l'Arche : Trosly Breuil

Ce village est le lieu géographique du premier foyer de l'Arche. "L'Arche" a désigné ensuite l'ensemble des foyers et ateliers situés à Trosly-Breuil et aux environs. Par la suite, ce nom a été donné à l'ensemble des établissements et communautés répartis dans différentes régions de France et du monde (cf. L'Arche Internationale).

Notre étude portant uniquement sur l'Arche Trosly-Breuil, il est donc souhaitable de présenter ce village tel qu'il était en 1964.

Compiègne - Trosly : 12 km



Le village de Trosly-Breuil, dans l'Oise, est situé au nord de Paris, entre la forêt de Compiègne et la vallée de l'Aisne, à treize kilomètres de Compiègne. Il comprend deux bourgs : Trosly, la partie la plus ancienne, avec la mairie, et Breuil, avec l'église. Les deux bourgs sont séparés et unis en même temps par la route nationale Compiègne-Soissons. Les coeurs de ces deux bourgs sont distants d'environ deux kilomètres.

La plupart des villageois ont leur travail dans les usines environnantes et, comme dans beaucoup de petites localités, le petit commerce y est peu développé et même en voie de disparition.

Dans cette région la vallée de l'Aisne est industrialisée et les villages se sont aussi beaucoup étendus, si bien que l'on ne sait plus où se termine l'un et où commence l'autre.

En 1961 s'est installé dans le village de Trosly un établissement, le Val Fleuri, dans une grande maison bourgeoise que les gens du pays appellent encore "le château". Cet établissement accueillait une trentaine d'hommes handicapés mentaux âgés de seize à vingt-cinq ans. Il avait été fondé comme indiqué précédemment par le Docteur PREAUT, avec le père d'un des pensionnaires.

Trois ans plus tard, Jean VANIER créa le premier foyer de l'Arche dans ce contexte historique et régional rapidement esquissé.



Premier Foyer de l'Arche à Trosly-Breuil

La maison est vieille, inhabitée depuis plusieurs années, quelque peu délabrée. Pour pouvoir l'habiter, le grenier est sommairement aménagé et devient un dortoir pour Raphaël, Jean Vanier, les assistants et les personnes handicapées accueillies les semaines suivantes. Philippe, en raison de son handicap physique, occupe l'unique chambre du rez-de-chaussée.

La vie des communautés à ses début

Le mobilier et le matériel de cuisine donné par des amis ou provenant d'Emmaüs sont quelque peu disparates.

Ceux qui sont là vivent pauvrement faute d'argent. Les voisins et les amis apportent leur contribution au ravitaillement : la vieille Mme Bertrand apporte la soupe tous les vendredis, Mlle Gzell donne des pommes.

Dès les premiers jours, de nombreux amis gravitent autour du foyer, l'accueil y est chaleureux. Le repas, partagé autour d'une même table où chacun est écouté avec la même attention, qu'il s'agisse de Jean Vanier ou de Raphaël, ne peut que surprendre l'invité et l'inciter à revenir.

Philippe raconte les débuts de l'Arche : (2)

La première fois que j'ai rencontré Jean Vanier, c'était dans un centre où on n'avait pas le droit de sortir. Je l'ai vu à la chapelle, puis il a distribué la soupe. Il m'a impressionné d'abord. J'avais l'impression que la table était toute petite tellement il était grand. Quand je suis venu à l'Arche, il n'y avait pas d'électricité, rien. On s'éclairait avec des bougies ; c'était rigolo ! Il manquait les sanitaires, il manquait les douches. J'ai éclaté comme une bombe. J'ai fait "ouf !" tellement j'étais heureux. Avant, pour moi, ça n'était pas une vie : toute la journée dans une salle, assis. On pouvait rien faire, on sortait pas, on s'emmerdait - pas

2. Toutes les citations sont des reproductions textuelles de documents internes à cette institution. Leurs formes avec les inévitables fautes de syntaxes ont été conservées telles quelles sans mention spéciale.

d'occupation, rien. J'ai même pleuré. Je n'étais pas à l'aise du tout.

Petit à petit, ça s'est arrangé à l'Arche. On a commencé comme on pouvait. On faisait la cuisine ensemble, on aidait à préparer les repas ; après, on est allé à l'atelier. C'était une ouverture du tonnerre ! Après cela il y a eu les travaux, l'installation du sanitaire. On sentait qu'on pouvait se promener dans le village... C'est comme si on a un arbre, on a autour un grand champignon qui pousse - c'est nous ! (Lettre de l'Arche - hiver 74-75 - n° 8) [19] (3).

LA PREMIERE CONCEPTION DE L'ARCHE

C'est Jean Vanier qui en parle lui-même ainsi :

C'est de Raphaël et de Philippe que j'ai vraiment commencé à apprendre. En les faisant sortir de l'asile, je me sentais bien, je m'imaginai être une sorte de sauveur. Je croyais avoir le droit de leur dire ce qu'ils devaient faire. Ils étaient en quelque sorte sous mon pouvoir, et ils devaient entrer dans mes projets. Sans aucun doute, en commençant l'Arche, je désirais créer une communauté chrétienne. Je devais découvrir peu à peu que ce n'était pas là le souci majeur de Raphaël et de Philippe. Ils avaient besoin d'amitié et de sécurité, de quelqu'un qui s'intéresse vraiment à eux, qui écoute leurs besoins et leurs désirs et ce qu'ils avaient à dire. Je devais apprendre que l'Arche n'est pas seulement mon projet mais aussi celui de Raphaël et de Philippe et de beaucoup d'autres qui devaient venir à l'Arche pousser leurs racines. (Vivre une alliance avec le pauvre. p. 6) [16] (4).

3. cf. bibliographie en Annexe, le chiffre entre crochets se rapporte à l'ordre alphabétique de celle-ci.

4. cf. bibliographie.

La vie dans cette maison est semblable à celle des familles voisines, chacun a une tâche définie : la cuisine, le ménage, les travaux d'aménagement, etc. Raphaël, Philippe, Jean Vanier ou n'importe quel assistant assume sa part de travail. Le travail est un service pour la communauté naissante. Par la suite, la notion de travail à l'Arche s'élargira, les hommes bénéficiant des ateliers installés au Val Fleuri.

Très vite aussi, la petite équipe de l'Arche sent la nécessité d'être conseillée par des spécialistes. En décembre 64, donc cinq mois après l'ouverture de l'Arche, Jean Vanier est invité à un congrès à Paris sur la déficience mentale, congrès qui réunit des spécialistes en ce domaine. Il y fait la connaissance de Mlle Richet, psychiatre qui avec Mme Demonjout, psychologue, travaillent dès lors comme vacataires à l'Arche. Elles seront les précurseurs de l'équipe médico-psychologique actuelle. Jean Vanier dit, quelques années plus tard :

L'aspect de recherche et d'approfondissement de la foi en Jésus-Christ, un respect profond de la psychologie et le "vivre avec", ces trois choses ont commencé à être vécues très petitement aux débuts de l'Arche. (Texte non édité).

En effet, vivre en un même lieu les aspects communautaires, spirituels, professionnels est un défi de l'Arche débutante.

L'ENVIRONNEMENT

Dès cette période, ce petit foyer de l'Arche a un nombre important d'amis : du village, de Compiègne et de localités plus éloignées. Etonnés par ce mode de vie avec les personnes handicapées adultes, ces amis découvrent les personnes handicapées. Rappelons qu'en ces années on en parle peu. Elles sont très souvent reléguées dans les hôpitaux ou asiles, certaines familles sont honteuses de leur présence. Seuls des établissements pour enfants handicapés se multiplient sur l'initiative d'associations de parents et de professionnels.

Pour répondre à la demande de ces amis, Jean Vanier, par des lettres circulaires, décrit le développement de l'Arche et de l'esprit qui l'anime. La première est datée du 22 août 1964. La revue "Les Lettres de l'Arche" en est la suite (parution quatre fois l'an).

Les premières semaines, l'Arche n'est pas connue de la DASS du département de l'Oise. A la demande de Jean Vanier, trois mois environ après son ouverture, l'inspecteur de la DASS visite ce foyer. L'Arche, dès lors, reçoit un prix de journée pour les personnes prises en charge, grâce à un premier agrément en tant que placement familial du Val Fleuri.

II - LA PREMIERE CROISSANCE (1965-1969)

INTEGRATION DU VAL FLEURI ET REPERCUSSIONS

En mars 1965 (sept mois après l'ouverture de l'Arche), le directeur du Val Fleuri et la presque totalité du personnel démissionnent à la suite d'une crise interne à cet établissement. Le Docteur Préaut, président de l'association qui gère cet établissement, demande à Jean Vanier d'en accepter la direction.

La petite Arche s'accroît de trente hommes handicapés alors que Jean Vanier avait dit, en s'installant à l'Arche, qu'il n'augmenterait pas la maison au-delà de la contenance d'une 4L. "car j'ai toujours besoin de bouger et il faut bouger ensemble". Cet événement n'est certes pas sans conséquences.

Pour le Val, c'est un choc. Les trente pensionnaires de ce grand foyer, des hommes jeunes (de seize à vingt-cinq ans), dirigé par un personnel hiérarchisé (directeur, éducateurs, agents de service), vivent et travaillent dans un établissement structuré à l'intérieur d'une propriété comportant le foyer et les ateliers du CAT et sont, du jour au lendemain, confrontés à une forme de vie différente et un encadrement inconnu. Mme Welykij, cuisinière, raconte :

Ce n'était pas du tout la même vie, la même ambiance. C'était beaucoup plus strict. Les gars n'avaient pas le droit de sortir seuls, ils étaient toujours dans la cour. M. Vanier a tout de suite perdu les clés, il a laissé les gars sortir. Les gars étaient très contents... Mais il y avait des moments difficiles, pénibles, il y avait beaucoup de carreaux cassés au début. C'était terrible les bagarres. Les gars étaient très perturbés car toute la direction avait changé.

Ce temps est difficile pour la communauté naissante : pour ceux du Val Fleuri, non préparés à un changement et à une liberté nouvelle, et pour Jean Vanier et les assistants de l'Arche, qui sont sur la brèche vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sans formation préalable, ils se trouvent confrontés à des situations de crise. Plusieurs mois seront nécessaires pour que les tensions s'apaisent. Certains hommes quitteront le Val Fleuri en raison d'un comportement de violence.

En même temps, le nombre des assistants augmente. Des personnes du village ou des environs proposent leur aide, soit pour vivre au Val Fleuri ou à l'Arche, soit pour assurer une responsabilité dans les ateliers.

Des assistants étrangers, canadiens surtout en ces années, interpellés lors des conférences que Jean Vanier fait chaque année pendant un mois et demi aux Universités de Montréal et de Toronto, demandent leur accueil dans la communauté. Quelques-uns de ces assistants sont, aujourd'hui encore, au service de l'Arche.

La communauté des deux foyers prend le nom "Arche", nom du premier foyer.

Les premières manifestations de vie communautaire apparaissent : journées d'amitié, portes ouvertes (mai 1965), pèlerinages (le premier en juillet 1965), journées de réflexion (septembre 1965), et peuvent être considérées comme les bases de la tradition actuelle.

AUTRES CREATIONS

Rapidement, c'est-à-dire dès 1966, Jean Vanier et l'équipe prennent conscience que le Val, ce grand foyer, ne correspond pas tout à fait aux besoins de quelques-uns des hommes qui demandent de vivre en petit groupe. Une maison libre, à proximité du Val Fleuri, devient un foyer de quelques hommes sous la responsabilité d'un couple canadien.

Puis, au cours des années suivantes, d'autres foyers sont créés, chacun d'une capacité différente, pour six ou dix handicapés selon la dimension des locaux, dans des maisons du village.

Dans un premier temps, les travaux effectués pour l'installation ne donnent qu'un confort minimum. Par la suite une restauration plus élaborée permettra une installation plus confortable.

En 1969, cinq foyers existent, uniquement dans la localité de Trosly, pour cinquante-quatre handicapés. Cette multiplicité de foyers a un double objectif : répondre à un plus grand nombre de demandes d'admission et aux besoins de certaines personnes handicapées dans leur capacité de croissance. La communauté est entraînée par une dynamique qui va croissant et qui est signe de vitalité.

D'autres types d'accueil sont dès cet époque proposés à quelques-uns des pensionnaires : placement familial et externat.

Le placement familial : des familles de la région accueillent une ou plusieurs personnes dans leur maison et en assument la charge sous la responsabilité de l'Arche. Ces personnes handicapées viennent cependant chaque jour travailler aux ateliers de l'Arche. C'est une formule qui ne s'est cependant pas étendue. Or ceux qui en bénéficiaient plus particulièrement sont ceux qui n'ont pas eu de famille personnelle.

L'externat est réservé aux personnes pouvant travailler dans les ateliers et dont les familles habitent à proximité de Trosly-Breuil. Ces personnes viennent uniquement pour le travail et le repas de midi.

CONSEQUENCES D'UNE EXPANSION RAPIDE

L'augmentation du nombre de personnes accueillies est particulièrement rapide en ces années puisque, du petit noyau de départ en 1964, ce nombre passe à cent-sept en 1969 (cf. courbe d'entrées et de sorties, p.).

Parallèlement au développement des foyers, le travail du C.A.T. se diversifie et augmente.

Le travail n'offre au départ que des ateliers de sous-traitance installés dans un baraquement en bois, dans la propriété du Val Fleuri et le jardinage pour une petite équipe. Dans les années 65/66, d'autres activités sont mises en place : l'artisanat débute par des ateliers de mosaïque, de confection de coussins, de reliure et une fabrication de sacs à archives. Une équipe d'entretien (peintures et papiers peints), assure partiellement la rénovation des foyers.

Le local abritant les ateliers, trop petit va bientôt nécessiter la construction d'un premier bâtiment conçu pour le travail.

Etant donné la croissance de la communauté, des structures de fonctionnement doivent être mises en place, avec la préoccupation toutefois de conserver l'esprit initial de l'Arche.

Jean Vanier avait une petite idée de ce que l'Arche pourrait être, mais il était en recherche et avide d'apprendre des hommes handicapés et des assistants... Un sentiment grandit d'être tous unis dans une aventure commune, une nouvelle façon de travailler avec les handicapés mentaux, un nouveau type de communauté chrétienne sans précédent ni modèle. Ainsi, avec Jean Vanier, le sens de l'aventure et l'élément de recherche n'ont fait que devenir plus aigus chaque fois que commençait quelque chose de nouveau. Il y a eu cependant un changement progressif dans l'organisation de départ vers un type d'organisation plus professionnel... Ce n'est pas une structure qui a été conçue et imposée d'en haut, mais quelque chose qui s'est dégagé des exigences concrètes du travail et de la vie communautaire. La structure n'est pas première,

elle est restée au service des relations personnelles.
(Bill Clarke : *Un pari pour la joie*, p. 54) [2] (5).

Au début des années 1970, une grande communauté est donc implantée dans le bourg de Trosly, comprenant handicapés plus assistants. L'immobilier augmente en raison des foyers installés dans les maisons du village, de la construction de bâtiments pour le travail, des locaux aménagés en chambres pour les assistants, les foyers étant trop petits pour les loger tous. Les relations avec les villageois et les membres de l'Arche subissent les contrecoups de cette rapide extension.

En s'installant dans le village, l'Arche se fait rapidement des amis parmi les voisins proches, qui ont pu au fil des années jouer un rôle dans l'histoire de l'Arche, et comprendre, de l'intérieur ce qui caractérisait la vie, l'évolution et la croissance de la communauté.

Mais les responsables de l'Arche ont omis au départ d'associer le Conseil Municipal, à la création de nouveaux foyers, même de le tenir au courant des projets de la communauté.

En 1972, l'Arche occupe (en propriété ou en location) une quinzaine de maisons, dans un faible rayon et une grande partie de la population, manifeste une vive émotion.

En effet, chaque maison dans le village est identifiée à une famille, un héritage, une tradition, à un point tel que les habitants de Trosly-Breuil ne localisent pas une maison par une rue et un numéro, mais par un nom et un prénom sur une ou plusieurs générations. Aussi peu à peu la mémoire vivante du village est-elle émue de se voir dépossédée d'une partie de son patrimoine ; et se demande jusqu'où cette expansion d'une communauté sans cesse grandissante bousculera son identité. Des germes de rejet apparaissent ici et là, rejet que l'Arche a du mal à percevoir et d'autant plus explicable que le but de cette communauté est d'accueillir les personnes handicapées qui peuvent provoquer un sentiment de peur.

En dépit du fait que des personnes du village travaillent à l'Arche, les habitants se demandent où s'arrêtera cette invasion, et surtout qui pourra l'arrêter. Le Conseil Municipal s'avère

5. cf bibliographie.

impuissant, et surtout n'est pas à même de rassurer car ignorant les raisons et la nature du développement de l'Arche.

Une pétition organisée par les habitants provoque alors la signature d'une convention : l'Arche s'engage à ne pas accueillir de nouvelles personnes handicapées, et à respecter définitivement le chiffre de 66 personnes handicapées (appelées "malades" par la population), effectifs du moment.

Cette convention est respectée, mais l'Arche continuera à acheter ou louer des maisons pour son activité ou pour le logement des assistants (à titre privé). La population toujours mal informée, n'est pas en mesure de distinguer les acquisitions faites par l'Arche de celles faites par des particuliers, vivant dans la communauté, d'où maintien de la tension.

"L'invasion" est considérée alors comme une spoliation et de nouvelles tensions aboutissent en 1980 à la signature d'une nouvelle convention par laquelle l'Arche s'engage à ne plus acheter de maisons.

Dès lors les rapports avec la commune de Trosly ne sont plus de nature conflictuelle. L'Arche, prenant conscience du visage que la communauté donne d'elle-même, recherche les occasions de se rendre utile, et surtout recherche les moyens de se faire connaître.

En 1982, des habitants du village mettent leur maison en vente, et la proposent à l'Arche. Cette maison intéresse la communauté. Mais les responsables du fait de l'engagement pris en 1980, demandent au Conseil Municipal son appui, expliquant en quoi l'acquisition de cette maison répondrait aux préoccupations de la communauté.

Le Conseil Municipal, pour la première fois consulté, donne un avis favorable (17 voix pour 2 abstentions).

Cette montée rapide, cette expansion s'est donc faite sans plan préétabli, l'objectif étant toujours de répondre aux besoins d'hommes handicapés, soit de ceux déjà accueillis, soit de ceux pour qui une demande d'admission est présentée, pourtant dès 1971, Jean Vanier n'a-t-il pas déclaré :

Cette activité matérielle, physique d'aménagement de maisons, cette croissance partout n'a de véritable sens

que si elle est pour la croissance intérieure de chaque personne qui y habite. Cette croissance implique l'élimination progressive des peurs, des angoisses et des défenses, pour l'éclosion d'une confiance plus grande, d'une paix et d'un amour plus total, d'une ouverture et d'une créativité intenses. (Lettre de l'Arche, octobre 71, n° 4).

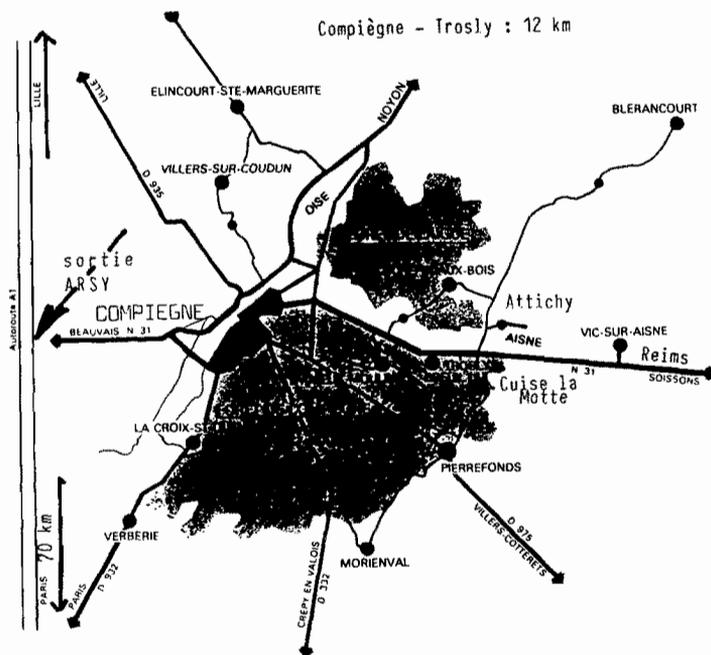
Au terme de cette période, cinq années après la fondation, l'Arche présente déjà en germe tous les caractères essentiels que nous retrouverons dans la suite de son évolution.

III - UNE PERIODE D'EXPANSION (1969-1974)

Pour de multiples raisons dont celles que nous venons d'évoquer, l'Arche essaime en dehors de Trosly. Entre 1969 et 1974, nous allons en effet assister à un phénomène d'éclatement à trois niveaux :

- dans les localités environnantes de Trosly-Breuil
- sur le territoire français
- dans le monde.

LOCALEMENT, l'expansion se présente comme suit :



A Cuise la Motte

Ce village situé à 5 kilomètres de Trosly-Breuil, lui aussi comporte deux bourgs : l'un est de construction ancienne, Cuise, l'autre plus récentes, la Motte, qui s'est beaucoup développé grâce à l'industrialisation de la vallée de l'Aise.

Assez rapidement après la création des premiers foyers de l'Arche, Jean Vanier a eu le souci de pouvoir accueillir également des femmes handicapées. En 1968 la S.I.P.S.A. fait l'acquisition du Presbytère de Cuise, grande maison, au coeur du village de Cuise, située en bordure de la route Nationale et dotée d'un terrain attenant.

Des travaux importants ont dû y être effectués et à partir du 15 juillet 1969 une douzaine de femmes handicapées y ont progressivement été accueillies rejointes par trois externes vivant dans la région proche, dans leur famille naturelle ou familles d'accueil.

Ce foyer appelé Valinos, n'était pas sous le même régime que les autres foyers de Trosly. C'était un établissement ayant une directrice à sa tête, tout en étant dépendant de la S.I.P.S.A.. Il se constituait donc en une communauté de l'Arche, proche de l'Arche-Trosly, mais indépendante de celle-ci. Le projet du foyer était, comme la plupart des communautés de l'Arche, d'accueillir des personnes handicapées mentales et de vivre avec elles dans un lieu familial et chaleureux, mais le foyer a pris dès le départ une coloration assez particulière dans l'admission des personnes handicapées. Celles-ci pour une part étaient déficientes mentales mais pour une autre part étaient des personnes souffrant de troubles psychiatriques évidents, ce qui n'était pas le cas aux foyers de Trosly-Breuil.

La vie quotidienne, n'était pas répartie entre la vie au foyer et la vie de travail en atelier, mais se passait totalement au foyer dans des activités diverses, d'entretien de la maison, et activités de groupe (réunions thérapeutiques) suivies par le psychiatre.

Tous ces problèmes ont abouti assez rapidement à une situation très difficile, les besoins de personnes déficientes mentales et de personnes malades n'étant pas nécessairement les mêmes, les troubles des unes n'étant pas forcément bien supportés par les autres, le manque de structures précises et de lieux d'activité hors foyer donnant à l'équipe une prise en charge beaucoup trop lourde et impossible à assumer. Des mesures assez autoritaires et radicales ont dû être prises en avril 71, modifiant considérablement le projet du foyer : intégration de Valinos aux foyers de l'Arche-Trosly, mise en place d'un atelier d'abord proche du foyer, ensuite intégration dans les locaux du C.A.T. à Trosly, renvoi des personnes les plus perturbées, changement total de l'équipe d'assistants et surtout départ de plusieurs femmes du foyer qui retournent à l'hôpital psychiatrique.

Il a fallu plus d'une année pour que le foyer très perturbé où a régné longtemps un climat de violence important, puisse

s'apaiser et trouver le climat familial et chaleureux dont les personnes accueillies avaient besoin.

A Cuise, dans les années qui suivent, deux autres foyers sont ouverts, chacun pour dix handicapés : l'un pour des hommes, l'autre pour des femmes. Les trois foyers sont proches les uns des autres, avec, comme conséquence, une vie commune entre eux, mais peu d'ouverture sur les réalités du village, bien que les villageois soient tolérants envers les personnes handicapées. Aujourd'hui cet aspect évolue en faveur d'une insertion plus grande dans la localité.

A Pierrefonds

C'est une cité historique avec un château fort reconstitué au XIXème siècle. En outre, la forêt et le lac en font un lieu touristique.

En 1971, un premier foyer est créé. Le village réagit avec beaucoup d'inquiétude, craignant l'apparition chez eux du même phénomène qu'à Trosly, mais très vite les responsables prennent les contacts nécessaires pour qu'une bonne coopération s'installe entre le Conseil Municipal et l'Arche. Les relations s'avèrent excellentes dans le temps.

La création de deux nouveaux foyers en 1977 est menée avec le concours du Conseil Municipal. Le Maire visite régulièrement les foyers. Il participe aux fêtes de la communauté à Pierrefonds. Une assistante est même sollicitée en 1983 pour entrer dans le Conseil Municipal. L'Arche joue un rôle actif dans l'animation du village, l'insertion est réussie, au-delà de toute espérance.

A Compiègne

Compiègne, ville de 50 000 habitants, comporte deux parties juxtaposées : celle de construction traditionnelle avec le château et son parc, et l'autre qui est une cité nouvelle faite d'immeuble neufs avec centre commercial. La vaste forêt l'encercle partiellement.

L'insertion en ville est alors souhaitable pour certaines personnes handicapées, tant pour accroître leur possibilités de

contacts sociaux (les commerçants, possibilités de loisirs, etc.) que pour répondre à leurs besoins de travail (quelques-uns sont embauchés par des employeurs de la ville). Un foyer est installé dans la ville. Le projet de ce foyer est d'aider ces hommes à être moins dépendants des assistants, en les sollicitant davantage pour la prise en charge de la vie de la maison (apprendre à faire la cuisine, effectuer les achats alimentaires, etc.) avec une perspective plus ou moins claire d'autonomie.

D'autres foyers sont ouverts par la suite à Compiègne. Mais les personnes des foyers et des petites unités de vie autonomes (personnes handicapées sans assistants) éprouvent le besoin de se retrouver pour des temps de fête ou de réflexion. Des amis ont noué des relations avec les foyers : c'est l'ébauche d'une vie communautaire qui se fait jour à Compiègne.

SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

aussi nous allons assister à l'éclosion d'unités communautaires dépendant de l'Arche. Ainsi :

A Cognac

Dans le même temps, c'est-à-dire en 1969, des amis de la région de Cognac, dans les Charentes, font appel à l'Arche pour qu'une communauté s'y installe afin d'accueillir des personnes handicapées des environs : "la Merci" est créée.

La responsabilité en est confiée à un couple ayant vécu à Trosly. Le C.A.T. est installé dans une propriété de cette région viticole et les foyers d'hébergement implantés dans les localités des environs (Cognac, Jarnac, etc.). La Merci bientôt accueille cent dix personnes handicapées.

A Ambleteuse

En 1970, à Ambleteuse, proche de Boulogne-sur-Mer, une donation immobilière et le désir de personnes de la région sont à

l'origine de la décision de lancer une autre communauté, "Les Trois Fontaines", avec foyers et ateliers. Actuellement, soixante-douze personnes handicapées y sont accueillies.

A Paris

En 1973, à Paris, un foyer installé dans un appartement accueille six ou sept hommes handicapés. Ceux-ci travaillent dans différents C.A.T. de la capitale. Les assistants de ce foyer sont des étudiants de différentes facultés ou écoles : médecine, éducateurs spécialisés, etc.

Des projets se développent bientôt sur différents continents sous l'impulsion de Jean Vanier. Des assistants étrangers ayant vécu à l'Arche un temps plus ou moins long, à Trosly, et y ayant acquis ainsi une formation vont créer des communautés - certains dans leur pays d'origine - d'autres simplement en envoyés pour ces fondations par l'Arche-Trosly.

Au Canada, en 1969, près de Toronto, Steve et Ann, un couple de canadiens ayant vécu à Trosly, commencent à accueillir des personnes handicapées et leur proposent du travail : ainsi naît la première communauté en Amérique du Nord.

En Inde, en 1970, une assistante indienne, après cinq ans de vie à Trosly, avec une assistante allemande, elle aussi venant de Trosly, débute une première communauté dans ce pays, à Bangalore.

Dans les mêmes années, des communautés s'implantent dans différents pays d'Europe :

1973 : au Danemark

1974 : en Belgique

1975 : en Angleterre.

En 1975, en Côte d'Ivoire.

L'Arche s'étant développée en France et dans le monde, comme nous venons de le voir, la nécessité d'une charte s'impose pour en préserver l'inspiration initiale. Elle va être écrite en 1972, lors de la première rencontre internationale (6). Les communautés

6. cf. Annexe n° 1.

de certains pays du monde adaptent la charte à la situation religieuse et culturelle du pays. Il en est ainsi en Inde.

Plusieurs facteurs contribuent à l'expansion de l'Arche dans le monde dans cette période. C'est le moment où la société prend conscience du fait que les personnes handicapées, souvent rejetées, ont des capacités de progresser si on leur offre des conditions de vie plus humaines. Mais il est aussi à remarquer que beaucoup de jeunes qui viennent à l'Arche comme assistants en cette période ont vécu le mouvement de mai 68 et en sont déçus. Ils avaient eu l'espérance d'un changement de société. A cette époque la communauté est une forme de vie qui répond mieux, en général à leurs aspirations, et l'Arche leur offre ce mode de vie.

A propos de cette extension, Jean Vanier dit :

Je crois que personne n'est plus étonné que moi par la croissance de l'Arche. Je n'y avais jamais pensé ni fait de projets pour cela ; en quelque sorte, j'ai été projeté dans le monde des handicapés. (Vivre une alliance avec le pauvre. p. 4).

IV - LA STRUCTURATION DE L'ARCHE DANS L'OISE

L'Arche, dans l'Oise, représente une grande communauté : en 1975 elle accueille 156 handicapés, soutenus par un nombre sans cesse croissant d'assistants. Les foyers sont nombreux, le travail prend plus d'importance. Il faut donner une structure à cet ensemble.

Une déconcentration se prépare, se concrétise par la création de 9 secteurs : le travail, la gestion, le personnel, l'équipe médico-psychologique, les 4 lieux géographiques, les activités communautaires. les responsables de chaque secteur constituent un organe appelé "l'Execo" (7) qui unifie le fonctionnement et se réunit chaque semaine.

7. cf. liste des concepts spécifiques.

Durant les cinq années qui vont suivre, le nombre des personnes handicapées accueillies n'augmente guère : de 156 en 75 il passe à 161 en 80 ; l'énergie est désormais orientée sur une prise en charge pédagogique plus personnalisée, qui exige de la compétence. En même temps des modifications internes enrichissent cette prise en charge qui vont concerner :

- * l'organisation des lieux de vie
- * le secteur du travail
- * la diversification des foyers
- * l'ouverture d'une maison d'accueil spécialisée.

L'ORGANISATION INDIVIDUELLE COMMUNAUTAIRE DES DIFFERENTS FOYERS

Prenant en compte le développement des foyers de chaque localité : Cuise, Pierrefonds, Trosly-Breuil, un document appelé "constitution" et portant sur le mode de fonctionnement des communautés de l'Arche, élaborée à cette époque entérine cette évolution en nommant un responsable par lieu géographique pour l'ensemble des foyers d'une agglomération. Son rôle est d'être un soutien pour les responsables des divers foyers du lieu, un garant du projet de chaque handicapé. Il intervient en lien étroit avec le directeur et le sous-directeur de l'Arche dont nous évoquerons le rôle ci-après.

Ce mode de fonctionnement favorise une vie de l'Arche adapté à chaque ville ou village qui ont chacun leurs caractéristiques propres, ainsi que les relations avec le voisinage, différentes d'une localité à l'autre. La physionomie même de chaque foyer varie selon certains facteurs : la maison, sa taille, son histoire, sa construction, les personnes qui l'habitent, etc.

Le responsable de chaque lieu, avec les responsables de foyer, a la préoccupation d'intensifier les relations avec le voisinage, de participer à la vie locale, d'utiliser les ressources culturelles et sportives existantes et, par là, de faire en sorte que les personnes handicapées, selon leurs possibilités, puissent mener une vie la plus proche de la normale et qu'elles soient le mieux intégrées dans l'environnement.

LE TRAVAIL

Le secteur travail devient, lui aussi, une entité.

Durant cette période 1975-1980, il n'y a pas de nouveautés importantes dans les activités du travail, sinon une structuration intensifiée : c'est la mise en place plus poussée de la sectorisation : la sous-traitance, le jardin maraîcher, le jardin espaces verts, l'artisanat, le bâtiment, le jardin maraîcher. Puis, quelques années plus tard, un secteur d'activités diversifiées complète cet ensemble. La situation des personnes marginales au travail ou fatiguées devient aussi une des préoccupations du C.A.T. Un responsable anime chaque secteur, le tout étant coordonné par le responsable du travail.

L'aspect primordial de cette structuration est la reconnaissance de la pédagogie du travail, différente et complémentaire de celle du foyer.

L'EQUIPE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

Très vite, dès fin 64, Jean Vanier et les premiers assistants ont participé à la prise en charge, au fur et à mesure des besoins. L'innovation à ce stade est la reconnaissance d'une équipe distincte des autres et composée de thérapeutes et d'infirmières. Cette équipe est coordonnée par un membre de la direction. C'était là reconnaître l'utilité des moyens médico-psychologiques pour aider à la progression des personnes handicapées et pour soutenir les équipes.

Un bâtiment, l'infirmierie, est alors construit pour abriter les activités de cette équipe.

LA DIVERSIFICATION D'ACTION DES FOYERS

Pour répondre aux besoins nouveaux des personnes accueillies, l'Arche se doit de proposer des foyers d'un nouveau type.

* des hommes et des femmes acquièrent leur maturité d'adultes, ils aspirent à vivre dans un lieu plus petit qui soit "leur maison", d'où la création de quelques petits foyers pour quatre à six handicapés, soit pour six à huit personnes en tout ;

* jusque là les foyers accueillait soit des hommes, soit des femmes handicapés. Il semble alors que certains d'entre eux pourraient bénéficier de la mixité, et des maisons sont aménagées pour permettre une cohabitation harmonieuse, la première à Compiègne en septembre 75. La mixité existait déjà dans les ateliers depuis 1972 ;

* un service d'accompagnement est créé et prend même de l'ampleur parce que certains vivent seuls ou à plusieurs dans une maison, ou travaillent en entreprise. Ce service se structure avec un coordinateur ayant pour mandat d'unifier le travail entrepris et d'organiser la réflexion dans ce domaine. Nous en parlerons plus longuement dans le chapitre sur les foyers.

* Certaines personnes présentent un vieillissement précoce, particulièrement celles qui sont atteintes de trisomie 21. Ce vieillissement, vers l'âge de cinquante ans, se traduit par un ralentissement psychomoteur, une grande fatigabilité. D'où la découverte de la nécessité d'une prise en charge différente. Un atelier de travail est aménagé pour elles. En même temps, un foyer existant déjà à Trosly-Breuil est transformé pour l'accueil de quelques-unes de ces personnes vieillissantes : chambres au rez-de-chaussée, portes larges permettant le passage de fauteuils roulants, etc.

MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE

Dès 1966, le projet de Jean Vanier est d'accueillir les personnes les plus handicapées souvent grabataires qui se trouvent aussi parfois les plus délaissées. Ce projet, longuement étudié à

l'époque par les "assistants permanents", est plusieurs fois modifié pour aboutir à la réalisation et l'ouverture de "la Forestière" en 1978, et de l'atelier d'éveil attenant, "la Chaumière", pour dix adultes arriérés profonds (c'est une M.A.S.) avec un type de prise en charge particulier et un prix de journée différent des autres foyers.

Cette fois ci, il s'agit de personnes ayant peu d'autonomie, avec de grandes perturbations psychiques (autisme, auto-mutilation), avec peu ou pas de communication verbale : les spécialistes, tels psychiatres, psycho-motriciens, psychologues, sont alors d'autant plus nécessaires. Les assistants qui vivent dans le foyer ont un rôle pédagogique et en même temps assurent les soins corporels.

Le lieu d'activité est distinct de leur lieu de vie. C'est une nouveauté pour ces personnes qui, pour la plupart, n'étaient prises en charge que sur le plan purement corporel. A la Chaumière, des activités diverses sont proposées : peinture, promenade, pâte à modeler, musique, jeux de ballon, etc. dans le but d'éveiller et de socialiser ces personnes.

Dans cette étude, nous n'avons pas tenu compte de l'accueil de ces personnes arriérées qui pourrait faire l'objet d'une autre étude, d'autant plus que ce foyer est encore très récent. Mais la présence de ces personnes a des incidences sur l'ensemble de l'Arche. Elles font partie de la communauté à part entière et participent à des activités communautaires (fêtes, vacances, pèlerinages, etc.). Les assistants ont le même statut que ceux des autres foyers. Si certaines personnes handicapées des autres foyers les acceptent avec réticence et peuvent être mal à l'aise devant leurs cris et les manifestations de leur angoisse, d'autres, au contraire, en rendant des services à de plus démunis qu'eux, y trouvent un aspect positif.

Cette structuration et organisation progressive que nous venons d'évoquer permet aux différents secteurs de la communauté de se prendre en charge et va conduire vers une autre étape, la maturation.

V - LA MATURATION (1980 - 1982)

Les années 80 à 82 vont être marquées par deux faits essentiels : le changement de Direction et l'Autonomie des foyers de Compiègne.

Ces deux faits sont l'aboutissement d'une longue préparation et de la maturation de la communauté, et ils sont issus de la concordance de différents facteurs :

- une progressive stabilité et une plus grande prise de responsabilité

- et surtout la mise en place d'une tradition qui s'est tissée depuis 1964 sur laquelle on peut désormais s'appuyer pour innover.

UN CHANGEMENT DE DIRECTION

Jean Vanier dirige l'Arche depuis maintenant 16 ans. Personne ne conteste son rôle à la tête de la communauté. Personne n'imagine non plus qu'il pourrait - sauf accident - ne plus être directeur. Il est vrai que depuis 1975, un gouvernement collégial se rode et fonctionne avec à sa tête une sous-directrice, lorsque le directeur est absent, ce qui est fréquent.

Mais Jean Vanier souhaite vivre une année sabbatique, dans le quotidien d'un foyer (FORESTIERE) avec retour à la base. Il s'agit pour lui de se ressourcer, d'éviter la trop grande usure d'une direction qui n'épargne personne. Et puis la communauté démontre, par la stabilité d'un bon noyau d'assistants devenus "anciens", qu'elle devient mûre.

Cet événement suscite cependant quelques inquiétudes. Depuis 16 ans en effet Jean Vanier est le fondateur, le chef de famille, le directeur.

- pour la fondation c'est lui qui incarne l'intuition, la vision, la cohérence,
- comme chef de famille, il sécurise, oriente, confirme,
- directeur, il assure l'autorité, légitime la crédibilité de l'Arche.

Comme dès lors réaliser le passage ? On ne succède pas à un fondateur, surtout si ce dernier reste physiquement présent. L'inspiration ne risque-t-elle pas d'être dénaturée ? Qui peut se prévaloir d'un tel héritage à lui tout seul ? Or si l'oeuvre réalisée est authentique, son avenir ne doit pas être dépendant d'un seul homme.

La confiance de la communauté en son chef peut-elle être donnée à un autre sans que le chef désigne lui-même son successeur ?

De fait, Odile Ceyrac, sous-directrice depuis 1975 réunit les atouts nécessaires pour que ce passage ne provoque pas une épreuve majeure pour la communauté. Elle sait que rien ne la prédispose à être investie de cette responsabilité si ce n'est son sens du service. Et seule la confiance manifestée par les personnes handicapées, les assistants, les responsables l'autorise à accepter cette responsabilité.

Une "équipe de discernement" formée de représentants du Conseil d'Administration et du corps des assistants, après consultation des personnes handicapées, des différents secteurs et instances de la communauté, désigne effectivement Odile Ceyrac comme directrice. Cette nomination est ratifiée par le Conseil d'Administration.

Vers la fin de son année sabbatique, Jean Vanier annonce qu'il ne souhaite pas reprendre ses fonctions de directeur. Il demande à vivre comme assistant dans un foyer, durablement ; car l'Arche est "sa" famille, non pas au sens possessif du terme, mais en tant qu'il éprouve un lien d'appartenance, au milieu de ses frères et soeurs.

Lorsqu'il fonde l'Arche, il n'est fondateur qu'à un moment donné d'une histoire. Cette qualité de fondateur n'est qu'instrumentale. Elle ne confère aux yeux de Jean Vanier aucun privilège particulier ce qui l'autorise à postuler un autre statut.

Cette approche du "passage" de fait évite une épreuve (par ailleurs possible) à l'ensemble de la communauté, mais de plus constitue un moment certain de croissance.

Ainsi la confirmation du mandat d'Odile pour 3 ans si elle constitue apparemment une formalité, signifie en fait que le sens du service à la direction, pour un temps donné, est bien assimilé

par tous. Il s'agit d'une simple affaire de famille, qui s'inscrit dans une tradition, sans laquelle on ne peut innover.

UN DEPART VERS UNE UNITE AUTONOME

La communauté est grande ; bientôt la directrice et le sous-directeur ne peuvent plus avoir un regard direct sur tous les aspects. Ils ont la vision de l'ensemble et délèguent partiellement leur mandat aux responsables des lieux de vie et de travail. Leur priorité restant de veiller plus particulièrement sur les personnes en situation difficile et de soutenir les équipes qui les ont en charge.

Ce phénomène de décentralisation favorise une animation adaptée à chaque lieu et une certaine autonomie se précise. Cet aspect devient évident pour ce qui concerne Compiègne, du fait de la distance géographique et surtout du mode d'implantation des foyers dans la ville.

En 1976, ces foyers se démarquent de l'ensemble de la communauté : pour la première fois, leurs habitants célèbrent Noël ensemble à Compiègne. Puis les fêtes les réunissent avec des amis de Compiègne.

Par ailleurs, la ville offre aux personnes de la communauté son équipement socio-culturel (installation sportive, loisirs, etc.) et une insertion dans les paroisses.

L'ensemble des foyers a une vie communautaire qui lui est propre, avec un environnement d'amis proches.

En 1981, prenant acte de cette réalité, le Conseil de l'Arche émet l'hypothèse que les foyers de Compiègne (trente personnes handicapées), deviennent une communauté et un établissement indépendants, avec son directeur et son fonctionnement propre, les personnes handicapées continuant de venir travailler au C.A.T. de Trosly. Après réflexion, le Conseil de l'Arche prend la décision de la création d'un nouvel établissement à Compiègne à partir du 1er janvier 1982.

Nous avons ainsi très schématiquement tenté de présenter les étapes de la croissance de l'Arche en soulignant que le fondateur et les premiers assistants avaient comme projet de départ de partager leur vie avec des personnes mal acceptées dans la société et de faire communauté avec elles.

Très vite, les assistants ont découvert que ces personnes dites handicapées possèdent une richesse intérieure, qu'elles peuvent s'épanouir et progresser. Face à cette dimension, la notion nouvelle de "prise en charge pédagogique" est apparue évidente.

Le fondement de l'Arche : la vie communautaire, vie des assistants avec les personnes ayant un handicap mental, au travail et au foyer, à travers ses exigences, ses tensions, mais surtout dans ses échanges d'amitié fraternelle, fait le pari d'offrir un milieu humain, un milieu guérissant pour chacun de ses membres, un milieu sécurisant où l'enracinement devient possible.

Nous allons parler maintenant de ce milieu tel qu'il se présente actuellement et des personnes qui y vivent.

CHAPITRE I

LA VIE DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LES FOYERS ET LE C.A.T. DE L'ARCHE DE L'OISE

Qui dit "enracinement" présuppose une terre, un lieu où planter ses racines.

C'est pourquoi, au cours de ce chapitre I, sont exposées toutes les dimensions actuelles qu'offrent ces lieux de vie que sont le foyer et le travail, lieux de vie par excellence, mais aussi les structures de l'Arche qui sous-tendent l'ensemble.

Ces lieux de vie existent pour que des personnes puissent y vivre et ce sera le deuxième volet de ce premier chapitre.

Quelles sont les personnes qui s'insèrent dans ces lieux de vie ? Qu'y font-elles ? D'où viennent-elles ? L'enracinement à l'Arche implique-t-il déracinement de quelque part ?

Toutes ces questions seront abordées dans les chapitres concernant les personnes ayant un handicap mental que l'Arche "accueille", et les membres de l'encadrement qui "accompagnent" et "vivent avec".

En conclusion de cette première partie, nous parlerons de la place toute particulière de la fête et de la célébration à l'Arche, qui interviennent comme moments de rupture du quotidien et comme moyens d'exprimer une appartenance à un ensemble qui est la communauté.

I - LES FOYERS

L'exclu, l'handicapé, ailes blessées de toutes parts, cherche un port, une étape, une terre. Je crois à l'internat comme à cette terre du possible, cet espace où pourrait se poser, pour un temps, pour un souffle, pour un regard celui qui cherche... L'internat est une terre à bâtir sans cesse, un champ où se planter pour donner du suc à ses racines, irrigué de richesses et des pauvretés de chacun, ensemencé jour après jour par la rencontre, par la découverte de l'autre, un lieu où la vie peut devenir parole, une terre de croissance.

(H. Guillem, Revue d'éducation spécialisée n° 80, juillet-août 1979 - Internat, terre de croissance ou mouvoir). [20].

LA MAISON ET L'AMENAGEMENT INTERIEUR

C'est le lieu où l'on vit ensemble, assistants et handicapés, où l'on se retrouve ensemble pour la détente, les repas, le partage, où l'on crée des liens d'amitié, c'est le "chez soi" de notre vie intime, où nous invitons nos amis, par lequel nous nous insérons dans le contexte du village ou du quartier.

Un foyer de l'Arche est concrétisé par une maison, semblable à celles des voisins. Elle ne s'en distingue que par une petite plaque de bois apposée sur le mur extérieur, près de la porte d'entrée, indiquant le nom du foyer. Habituellement c'est une construction ancienne. Certes, la disposition intérieure peut être moins rationnelle que celle d'une bâtisse neuve où le maître d'oeuvre tente de réaliser le désir de son client, mais des familles l'ont antérieurement habitée, y laissant leur empreinte, une histoire est inscrite dans les murs.

En s'y installant, les nouveaux occupants entrent dans une histoire. La personne handicapée est d'autant plus sensible à cet aspect que son existence est souvent jalonnée de placements discontinus provoquant des brisures ; son histoire à elle est

décousue. Nous en trouvons écho dans ce que dit Bruno Bettelheim :

Dans un bâtiment qui ressemble à un hôpital, le malade ne se sentant "à l'aise" nulle part et avec personne, pas même dans son propre corps, ne saurait acquérir ce dont il a un besoin essentiel : le sentiment d'avoir enfin trouvé une véritable maison... Un bâtiment plus ancien donne l'impression d'avoir été habité, d'avoir connu les épreuves, de les avoir surmontées. (Un lieu pour renaître, p. 127) [1].

La maison demande de l'attention pour être rendue chaleureuse, accueillante et jolie. Il n'est pas besoin de superflu, le luxe pouvant être un écran à la relation. Plus on possède, plus on désire de confort et plus on envie celui des autres, alors que la simplicité facilite le partage, stimule la créativité pour que, à partir d'éléments simples, la maison soit belle.

Les pièces communes : cuisine, salle à manger, séjour, portent la trace de l'histoire du foyer : tel meuble est un don d'un ami ou des parents de l'un ou l'autre, ou acheté après décision de l'ensemble du foyer, ou encore l'installation d'étagères, de placards, la confection de rideaux, d'abat-jour sont l'oeuvre de l'une ou l'autre des personnes du foyer.

La pièce réservée pour la cuisine, là où se préparent les repas, a une place particulière : dans toute maison, c'est le centre ; une bonne maîtresse de maison sait l'importance des repas dans la vie de la famille ; elle y consacre du temps et du soin, elle adapte les menus selon l'âge, la santé, les goûts de son mari et de ses enfants, elle y apporte un supplément les jours de fête ou pour les invités.

L'Arche a fait le choix d'une cuisine propre à chaque foyer afin que, comme dans la famille, les repas soient personnalisés. Les portes de la cuisine sont ouvertes aux personnes qui, au retour du travail, peuvent regarder ce qui se prépare, donner un coup de main, éventuellement se faire rabrouer par l'assistante-cuisinière, d'humeur fragile ce jour-là.

La chambre est le lieu de l'intimité de chaque personne. On y range (ou on y entasse) ses souvenirs, ses secrets, ses vêtements. Les ressources financières de la personne handicapée (salaire plus

garantie de ressources) lui permettent aujourd'hui l'acquisition de son lit, de son armoire, de sa chaîne Hi-Fi, de ses vêtements. Lorsque la personne achète son armoire, accroche au mur ses photos, ses posters, en un mot s'installe, c'est bien le signe d'enracinement.

Trop souvent jusqu'alors elle n'a pas été consultée dans les décisions prises pour elle, elle n'a pas acquis la notion de droit de choisir, d'établir un ordre de priorités dans la liste des objets convoités, enfin d'effectuer elle-même son achat. Cette démarche implique, de la part de l'assistant, une connaissance et un respect de la personne handicapée pour que son vrai désir émerge.

La manière dont est aménagée la chambre est souvent le reflet des intérêts et de la personnalité de chacun : une décoration confuse, un désordre quasi permanent, peuvent indiquer un manque de repères dans le psychisme de la personne handicapée. Celle-ci demande à être guidée pour réaliser un rangement qui soit le sien, où ses objets préférés aient une place de choix et une propriété décente. Tout cela contribue à la fierté de la personne.

La personne handicapée a un aspect physique facilement disgracieux et une image négative de son corps. Le vêtement doit être d'autant plus soigné et bien adapté : il est l'enveloppe du corps exposée aux regards des autres. L'approche de la personne dans ce domaine très personnel exige de l'assistant des qualités de délicatesse et de discrétion. Il y a parfois tout un cheminement à faire car cette image négative est parfois prolongée dans la façon de se vêtir (cf. monographie de Richard).

LA VIE DANS LES FOYERS

Le foyer est donc avant tout un lieu de vie où s'exprime l'enracinement. Pour beaucoup de personnes handicapées, c'est la première fois qu'ils habitent une maison qui est la leur. C'est leur "home", leur "chez soi".

A l'Arche nous accueillons une majorité d'hommes et de femmes qui n'ont jamais eu de "chez soi". Ils ont été placés à l'hôpital ou d'autres institutions. Ils n'ont

jamais vécu les joies et la chaleur d'une famille, ou, s'ils ont vécu dans une famille ils ont été, ensuite, blessés par la séparation... Certains, par contre, ont trouvé normal de quitter leurs parents pour travailler et vivre à l'Arche : ils faisaient comme leurs frères et soeurs aînés.

(Jean Vanier : Homme et femme Il les fit, p. 87) [17].

Tous ont besoin de trouver une vie de famille.

Le moment privilégié dans le foyer est celui du repas où tous, avec leurs invités, sont réunis autour de la table. C'est le moment où l'on présente les visages nouveaux, où l'on raconte sa journée de travail, où l'on commente les événements. C'est un moment de pause qui peut se prolonger, le soir surtout, en discussions sérieuses ou en jeux. A travers cette gratuité de relations s'approfondit une meilleure connaissance les uns des autres et une amitié.

L'entretien de la maison est assuré par la ou les assistants, mais tous sont sollicités pour une participation aux tâches ménagères selon les capacités de chacun : la vaisselle, le ménage, le linge, les courses, la cuisine. Ces activités sont des services pour la petite communauté et un apprentissage dans la tenue d'une maison.

La tradition : au cours des années, se créent des habitudes et une tradition, différente d'un foyer à un autre. La tradition n'est pas statique, elle se renouvelle en fonction des événements, du mouvement des personnes dans le foyer. Elle est référence pour la personne qui a un handicap mental, qui n'a pas toujours des témoins de son passé. Elle est une sécurité ; de jeunes assistants ne saisissent pas toujours l'importance de la tradition et voudraient marquer leur passage en modifiant certaines habitudes ou aménagements ; ils peuvent être aussi à l'origine d'innovations heureuses, mais cela crée parfois de sérieuses tensions aux moments des changements d'équipes.

Quelques responsables ont écrit l'histoire de leur foyer, avec les albums photos, devenus alors les témoins de la vie passée, où l'on retrouve ceux qui y ont séjourné et c'est l'occasion de raconter les événements du foyer.

Chaque foyer, selon son désir, peut créer des liens avec les voisins de son village, de sa ville. Cela peut, très concrètement, passer par des services rendus, des renseignements échangés et même des invitations. Julien a tout un réseau de relations par l'intermédiaire de ses lapins (cf. monographie de Julien).

Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer les foyers se sont multipliés et diversifiés au cours des ans pour faire face à l'accroissement de la population des hommes et des femmes handicapés ou aux besoins de quelques-uns. Jérémie par exemple habitait un foyer, à Trosly, mais son travail chez un horticulteur de Compiègne lui faisait prendre la route par tous les temps, à bicyclette : pour lui et quelques autres, un foyer s'est implanté en ville.

Souvent, les nouvelles réalisations n'aboutissent qu'après un temps de tâtonnements, de réflexion, et en tenant compte d'éléments divers comme données financières, personnes à accueillir, assistants disponibles, etc.

Le fil conducteur de cette évolution est toujours de proposer aux hommes et femmes des conditions qui favorisent leur maturité. Or la première responsabilité de l'Arche est leur prise en charge pédagogique, pour les faire accéder à une plus grande autonomie.

Chaque foyer a aussi une identité qui lui est propre, faite de plusieurs éléments :

- * sa taille, déterminée par la grandeur de la maison, pouvant abriter de dix à trente-cinq personnes, handicapés et assistants.
- * son implantation : village (Trosly, Cuise, Pierrefonds) ou ville.
- * ses résidents : pour les hommes, pour les femmes, ou mixtes.

A son arrivée, la personne handicapée est orientée vers un foyer. Par la suite et en raison de son évolution ou du besoin d'un autre foyer, un changement est souvent envisagé, provoqué par l'équipe ou à la demande de l'intéressé. L'expérience montre qu'un changement de foyer peut être source de croissance pour la personne handicapée. L'équipe et le groupe du nouveau foyer ont

un regard non entaché d'a priori : Jeanne est mal supportée dans son foyer (elle y vit depuis cinq ans) à la fois par les personnes handicapées et les assistants : elle crie toujours, parle sur un mode aigu. On la rejette. Dans le nouveau foyer, par contre, elle est appréciée pour sa bonne humeur et son sens du service, elle y acquiert sa maturité d'adulte.

Pourtant, quelques personnes refusent tout changement de foyer. Elles n'ont pas eu de "maison" dans leur enfance (cf. monographie de Julien). A ce propos, citons ces mots de l'un d'eux :

"Ca fait seize ans que je suis à l'Arche et je suis toujours dans le même foyer du Val Fleuri. Je pense que je vais rester longtemps. Une fois on m'a demandé si je voulais changer, j'ai répondu "non". Pourquoi ? Parce que cela me plaît et que je rends beaucoup de services là. J'ai ma place."

Le "home" est lié aussi à un choix personnel. Beaucoup viennent à l'Arche sans l'avoir choisi. Ils y sont placés par leurs parents ou par une assistante sociale. Cela prend du temps pour un homme ou une femme de chez nous de trouver une certaine paix et unité dans son être et de découvrir qui il est et ce qu'il veut faire de sa vie. Après un certain nombre d'années, il est important qu'il puisse choisir de rester dans son foyer d'origine ou d'aller dans un autre foyer, ailleurs. Cela implique une multiplicité de foyers et d'appartements, de communautés afin qu'il puisse faire ce choix.

(Jean Vanier, Homme et femme Il les fit, p. 90) [17].

Ce va et vient entre une stabilité des foyers - qu'est la référence de base et en même temps une certaine possibilité de choix est bien un des fondements de la pédagogie de l'Arche.

LA VIE AUTONOME

Puis il y a aussi faisant partie de la communauté de l'Arche les personnes suivies par le "service d'accompagnement" ou service de suites. Qu'elles travaillent à l'extérieur ou au C.A.T., elles ne vivent plus dans les foyers classiques, mais soit en studio, soit ensemble à trois ou quatre dans un appartement. Ce sont des personnes qui ont acquis une certaine autonomie mais pas une indépendance totale.

L'insertion dans le travail à l'extérieur est envisagé pour les personnes peu ou moyennement handicapées (Q.I. moyen ou proche de la normale), mais ne présentant pas de troubles du comportement relationnel car la disharmonie est un facteur empêchant la plupart du temps un travail normal. Le contexte économique actuel est, hélas, un frein à tout projet de travail normal, et souvent ces personnes ayant un niveau scolaire bas ou nul, pourtant ont des qualités manuelles évidentes.

Comme le dit J. Sanchez dans son analyse bibliographique critique portant sur le thème : "Intégration des enfants et adultes handicapés".

Rappelons que l'éducation et la formation des personnes atteintes de handicaps mentaux se trouvent essentiellement centrées, au niveau des structures spécialisées, sur la transmission des connaissances concrètes (formation gestuelle, maniement d'outils, conduite de machines) facilitant l'initiation à l'exercice de métiers dits manuels (menuiserie, maçonnerie, mécanique, peinture...) en même temps que le renforcement des sentiments de confiance en soi, l'assimilation des règles de discipline collective, etc. (J. Sanchez, p. 76) [13].

L'intégration dans le travail des personnes ayant un handicap mental est profitable, c'est une normalisation que certains réclament ; mais elle a ses limites (problèmes d'embauche, de rythme, de socialisation). La recherche d'un poste de travail est souvent à adapter à chacun. Madeleine s'est bien adaptée à un travail en usine, sur chaîne. Martin s'épanouit dans un travail qui

exige de la minutie, alors qu'il se déprimait auparavant dans un atelier où le groupe était nombreux et bruyant.

Si l'intégration dans le monde du travail est parfois possible, l'autonomie de vie courante comporte des écueils et n'est pas une mince affaire. Ces hommes et femmes considérés comme handicapés depuis leur petite enfance et donc protégés et surprotégés, tenus à l'écart des expériences que tout enfant ou adolescent est appelé à faire, ou encore n'ayant pas la sécurité nécessaire, parce que trop ballotés de côté et d'autre, ces hommes et ces femmes sont donc peu préparés à accéder à une liberté intérieure nécessitée par leur propre prise en charge : comment envisager l'avenir ? Et le mariage ? Et quels types de loisirs ? Et la gestion de leur argent ?

Madeleine, cette ouvrière en usine depuis huit ans, fait des achats irrationnels (vêtements, appareils ménagers, etc.) d'objets dont elle ne se sert pas. Elle a la boulimie de la possession. Seulement Madeleine n'avait jamais eu un porte-monnaie garni avant sa venue à l'Arche à vingt-sept ans, et ses vêtements étaient choisis sans qu'elle ait été consultée. Elle n'est pas libre face à l'argent, elle n'a pas non plus intégré le fonctionnement d'un compte bancaire ou d'une caisse d'épargne, elle entasse ses billets dans un coin de l'armoire, en prend une poignée pour régler ses achats. Madeleine réclame toujours l'aide du service d'accompagnement.

Pour ces personnes adultes, la préparation du projet de vie demande du temps, des mois ou même des années. Elle porte sur les aspects pratiques de la vie et l'apprentissage de la liberté. Angèle raconte comment le projet de vivre d'une manière autonome lui a été suggéré :

Pour moi, vous ne devineriez jamais comment m'est venue l'idée d'aller vivre dans un appartement. En allant passer Noël chez une amie qui s'appelle Adrienne et qui est très gentille avec moi, j'ai senti quelque chose en moi qui me disait : "Eh bien, voilà la vie qui devrait se faire". Mais on ne dit pas tout d'un coup : "Tiens, demain je pars dans un appartement". A mon avis, il faut y penser assez longtemps pour savoir si c'est un vrai désir et attendre au moins un ou deux ans, si ce n'est pas trois, avant d'en parler.

Ce passage d'un foyer classique à l'unité de vie autonome, bien que préparé, se fait souvent dans la souffrance. Il s'agit bien de déracinement. Il est grisant d'être enfin responsable de soi, mais toutes les insécurités, les peurs, émergent à nouveau, tout au moins au cours des premières semaines. Germain exprime ses sentiments au début de son installation dans une petite maison :

Dans les premiers temps que je suis rentré dans cette maison, je n'étais pas très sûr de moi. Je me rappelle que, dans les premiers jours, je faisais presque rien. Je voulais partir pour retourner au foyer. Parce que je n'avais pas encore confiance en moi. C'était très dur dans les premiers jours et petit à petit je m'y suis fait et maintenant j'en suis sorti, je me sens mieux qu'avant.

Le service d'accompagnement intervient alors pour soutenir, conseiller, sécuriser. Ces personnes ne dépendent plus d'assistants ; elles vont prendre peu à peu confiance en elles et s'assumer davantage. Il y en a qui devront être accompagnées à long terme semble-t-il : Martin pourrait-il être tout à fait indépendant ? Depuis douze ans il travaille à l'extérieur, habite en studio. Il reste insécurisé et angoissé (il a un long vécu en hôpital et n'a pas de famille). N'a-t-il pas peur de perdre l'Arche qui est sa famille ?

D'autres, après quelques années, manifestent le désir de se débrouiller seuls. Ils savent qu'ils peuvent demander l'appui de la communauté dans les circonstances difficiles. Ils sont des amis privilégiés. Ils peuvent aussi rejeter l'Arche comme des adolescents qui s'éloignent de leur famille. Après quelques années, ils aiment renouer avec l'Arche ou bien choisissent de vivre à l'écart. L'un ou l'autre partis pour la région parisienne, ne donnent plus de nouvelles. (cf. "Ceux qui sont partis vers l'autonomie").

Un embryon de service de suite a débuté avec la première maison "unité de vie autonome", en 1973. Un assistant de foyer qui avait encouragé ces hommes à habiter cette maison leur a proposé de les rencontrer régulièrement pour faire le point avec eux, échanger leurs expériences et leurs difficultés.

le service a évolué et s'est structuré en fonction des besoins et de l'expérience. Il a été appelé : "service d'accompagnement". Il

veut répondre à des demandes différentes qui sont d'ordre pratique : l'équilibre du budget, le paiement du loyer ou des charges, etc. A des questions plus personnelles : de santé, d'organisation de loisirs, etc. Le projet premier étant de susciter chez la personne le désir d'accéder à une indépendance complète, le service d'accompagnement oscille entre une protection suffisante et un soutien minimum.

Le service d'accompagnement est assuré par des amis proches de la communauté ou d'anciens assistants qui ne vivent plus au foyer. Ils prennent l'engagement d'être disponibles quelques heures par semaine pour visiter le groupe ou la personne qu'ils accompagnent et de faire partie de l'équipe qu'ils forment ensemble. Ils se réunissent une fois par semaine pour échanger à propos de leurs expériences, recevoir aide et conseils pour les situations complexes ; ces rencontres sont pour eux un lieu de formation.

Un coordinateur nommé par le Conseil de la communauté est responsable de ce service. Il anime les réunions, suscite des rencontres de tous les membres du service avec les personnes handicapées deux fois par an.

Voici quelques leçons que ces maisons nous ont apprises : L'autonomie est un chemin différent pour chacun. Il n'y a pas de règles strictes. On peut devenir autonome dans la vie, jamais dans le travail ; on peut devenir autonome dans le travail et jamais dans la vie. Pour chaque personne il faudra inventer de nouveau, refaire un projet. Cela, nous l'oublions trop souvent. Nous voulons créer un chemin d'autonomie alors que tout est possible, tout peut s'envisager. Il s'agit bien plus de faire quelque chose avec et pour une personne. Permettre à l'autre de prendre ses responsabilités, sa liberté, de faire ses propres choix. Quand nous ouvrons les portes de l'autonomie, il faut savoir que ça nous mènera loin. Il faut accepter d'accompagner l'autre dans son évolution... Comme il nous faut partir de là où se trouve la personne au jour où elle est "prise en charge" et non pas où nous voudrions qu'elle soit déjà, il faut aussi accepter de voir l'autre changer, accepter que nos relations avec lui soient différentes. (H. Allier, Lettres de l'Arche n° 9, été 75-76).

LES RUPTURES D'AVEC LA VIE QUOTIDIENNE : VOYAGES, PELERINAGES, VACANCES...

Les pèlerinages et les vacances sont, chaque année, des périodes de changement proposées aux membres de la communauté, handicapés et assistants, où les groupes vivent des réalités différentes. C'est un déracinement momentané, c'est une rupture avec le quotidien.

Bruno Bettelheim explicite la raison et le bienfait des pèlerinages au Moyen-Âge :

Les pèlerinages avaient une double fonction : ils permettaient de s'évader de son milieu habituel et d'entrer en contact avec un nouveau milieu plus gratifiant, plus stimulant. Quitter l'environnement quotidien, ses contraintes, sa routine fatigante, échapper à des situations affectives pénibles avec ses proches, engager de nouvelles relations stimulantes, être à l'écoute de ses pensées, de ses sentiments profonds.

(Bruno Bettelheim : "Un lieu pour renaître", p. 248) [1].

Organiser tous les ans des pèlerinages pour ceux qui le désirent est une tradition à l'Arche : pèlerinages traditionnels : Lourdes, Fatima, Rome, Israël. Il y a aussi les voyages orientés vers la rencontre avec d'autres groupes ou expériences de vie dans des conditions particulières (à pied par exemple).

Dans ces temps, la célébration consacre le projet du pèlerinage ou du voyage. Le loisir a sa place : c'est une détente, une rupture en raison du dépaysement et des compagnons de route inhabituels.

Emmanuel exprime ainsi son sentiment à ce propos :

J'aime les pèlerinages parce qu'on voit des gens, on rencontre des personnes qui sont autrement, des gens en Israël devant le Mur des Lamentations.

et le père Thomas Philippe :

Le pèlerinage est une période forte pour chacun d'entre nous. Il donne le sens du mouvement, de la vie. Il donne un but aux voyages qui n'ont plus seulement un but touristique, mais toute une perspective d'éducation. Pour beaucoup, c'est connaître d'autres milieux de vie, des lieux différents. C'est prendre conscience de ce qu'ils reçoivent à l'Arche et du message à transmettre.

Dans les vacances aussi on retrouve beaucoup d'aspects du pèlerinage : découverte d'un autre environnement, d'autres personnes, mais avec le repos en prime.

Les lieux de vacances divers et par petits groupes (de huit à vingt personnes, assistants et handicapés) permettent à chacun de réaliser son désir : la mer, la montagne, la France ou l'étranger (Canada, Ecosse, Angleterre, Allemagne, etc.) ou de répondre à l'invitation d'anciens assistants retournés dans leur pays d'origine. Il arrive que les personnes handicapées fassent davantage de voyages que les membres de leur famille !

Les pèlerinages et les vacances présentent cependant des écueils : la personne handicapée perd ses repères, ses habitudes du foyer et du travail, ses références habituelles, elle peut de ce fait être insécurisée.

Une préparation attentive permet de pallier ces inconvénients : des réunions préliminaires qui précisent les buts, les lieux, le parcours, et surtout l'accompagnement de la personne angoissée par un assistant qui la connaît bien.

Ces périodes qu'on peut qualifier de "déracinement" par rapport à la vie quotidienne sont souvent des moments très riches pour la personne, pour diverses raisons : tout d'abord en raison de la création de relations privilégiées entre les différents membres du groupe, relations vécues de façon plus "gratuite", où la créativité est plus présente. Cela permet une augmentation du réseau de relations. Ensuite en raison de la confiance en elle-même que la personne handicapée découvre en vivant des temps de repos, de jeux, de vacances avec les assistants, à un rythme lent où l'on vit tous à la même vitesse et finalement l'ouverture à d'autres paysages, d'autres cultures, d'autres visages.

Pèlerinages et vacances rompent avec les jours rythmés habituellement par la vie au foyer, et la vie au travail qui constituent la stabilité nécessaire à leur enracinement.

LES FETES ET CELEBRATIONS constituent elles aussi des moments privilégiés de la vie communautaire.

Fête patronale - fête du sport - fête culturelle - fête religieuse, etc. La fête s'estompe-t-elle dans le monde actuel ? Certains le prétendent. En même temps, des tentatives pour mettre en relief certaines fêtes régionales, ou en susciter d'autres, montrent que la fête s'inscrit dans la vie d'un peuple, d'un groupe, d'une communauté, d'une famille. Il y a nécessité de vivre ensemble des événements, de les célébrer, de les ritualiser.

En célébrant, le groupe fait exister une conscience commune, proclame son identité. En même temps, ses membres expriment leur appartenance, la partagent, l'alimentent.

Dans la fête, la célébration, il y a le "non-travail". C'est le domaine de la gratuité. L'efficacité n'y a pas de place. C'est une rupture momentanée avec l'ordinaire. L'ordonnance du quotidien y est bousculée, les différences habituelles y sont effacées.

Le thème de la différence abolie ou inversée se retrouve dans l'accompagnement esthétique de la fête, dans le mélange des couleurs discordantes, dans le recours au travesti.

(R. Girard, la violence et le sacré, p. 179) [6].

La fête est libératrice des tensions et de l'agressivité (cf. la fête des fous, au Moyen-Âge). Cette agressivité, source de conflits avoués ou larvés qui entrave le dialogue entre membres, déforme la réalité. Au moins pour un temps, l'entente entre les uns et les autres est renouée, on oublie les petites querelles. N'est-ce pas parce qu'on est en marge de la vie de chaque jour ? La fête favorise un mode de communication inhabituel.

Mais les fêtes sont ancrées dans la tradition, elles rappellent aussi l'histoire. Un groupe, une communauté qui n'aurait pas des rencontres, des gestes signifiant son appartenance, sombrerait vite ; sa raison d'être se perdrait peu à peu.

Qu'est-ce qui donne cette allure de fête ? L'habit, les fleurs, la musique et les chants, la lumière, le repas, la danse : tous les sens sont sollicités, le corps est comme dilaté, l'esprit et le coeur sont détendus. C'est un temps de paix, de joie, empreint parfois de gravité.

Lors des fêtes, les membres de la communauté, assistants comme personnes handicapées, sont là pour des motivations différentes, avec des engagements différents, et pourtant ceux qui viennent en visite sont frappés par la joie qui y règne. Les personnes qui ont un handicap mental ont une capacité surprenante de se réjouir, de fêter, de célébrer - don qui se retrouve chez les peuples dits primitifs. Elles vivent l'instant présent. Jean Vanier dit de ces personnes :

Elles sont capables de chanter, de danser, de jouer d'un instrument devant un auditoire. Presque toutes aiment les modes de communication qui ne sont pas proprement rationnels : elles aiment le jeu et le rire. (Homme et femme II les fit, p. 179) [17].

La préparation de la fête fait partie intégrante de la fête ; elle nécessite beaucoup de soins pour que soit mis en valeur l'événement en cause, que le déroulement soit bien prévu et, en même temps, la place laissée à la spontanéité, au jaillissement émanant de l'un ou de l'autre et qui, parfois, modifie l'ordonnance. C'est au groupe de préparation d'être vigilant pour accepter l'imprévu et minimiser une intervention mal venue.

Il y a des fêtes intimes : celles du foyer ou de l'atelier. La célébration des anniversaires tient une place de choix. Tout est orienté en fonction de la personnes fêtée : le repas, la décoration, le cadeau préparé pour elle. Elle est unique pour le moment. C'est l'occasion de lui exprimer qu'on est heureux de sa présence. Il y a aussi la fête de l'arrivée et du départ d'un membre, celle de l'admission définitive de la personne handicapée.

Certaines fêtes réunissent la communauté. Elles jalonnent l'année, sont inscrites dans la tradition : Noël, le Mardi Gras, Pâques, les Portes Ouvertes, etc. Elles se déroulent souvent en deux temps : la célébration eucharistique à la chapelle, cadrée par un rituel connu, suivie d'un autre où la spontanéité s'exprime par la musique, les danses, les chants. Souvent un repas y est inclus.

Une fête propre à l'Arche est celle où sont honorés ceux qui ont dix ans de présence, personnes handicapées et assistants. Un jour dans l'année est réservé pour cette rencontre communautaire : on célèbre leur fidélité dans la communauté ; celle-ci ne peut persister et grandir que grâce à ceux qui sont présents depuis un long moment, n'ont pas de projet de partir et participent à sa croissance. Avec chacun on retrace son histoire, les étapes de sa vie avant son arrivée à l'Arche. On évoque les personnes qui ont été importantes pour son enracinement. Bien entendu, des chants et de la musique sont prévus pour solenniser ce moment.

Il est aussi des événements particuliers qui sont des temps communautaires marquants ; les mariages, les décès. Le décès d'une personne de la communauté interpelle l'ensemble. En chacun de nous, la peur de la mort est présente, et plus encore, semble-t-il, chez les personnes ayant un handicap : les germes de mort sont visibles en elles et c'est peut-être une des raisons qui expliquent leur rejet. La communauté ne veut pas escamoter cet événement quand il se présente, mais en parler et en vivre.

Si une communauté sait célébrer la mort avec réalisme et tendresse, elle va beaucoup contribuer à apaiser ses membres par rapport à cette réalité si fondamentale... Il ne s'agit pas de nier son aspect douloureux, le deuil est une réalité profondément humaine, psychologique et spirituelle. (Jean Vanier, Homme et femme Il les fit, p. 168) [17].

Lorsqu'un décès survient, l'annonce en est faite à toute la communauté rassemblée ou par petits groupes. On se remémore les souvenirs de la personne, ses qualités, ses dons. Chacun peut exprimer ses sentiments.

Les jours suivants, la cérémonie religieuse réunit la famille et ceux de la communauté qui le veulent, qui sont très nombreux. Ce sont des moments émouvants, empreints de gravité, d'espérance et de grande unité pour la communauté.

Fêtes et célébrations sont des moments de rassemblement de toute une partie de l'Arche, moments communautaires par

excellence. L'Arche, si elle est une institution, est aussi une communauté.

En raison de cette qualité institutionnelle, les dimensions pédagogiques et thérapeutiques sont essentielles, et créent 2 groupes, celui de l'encadrement-assistants et celui des personnes handicapées-assistés.

Pourtant, il est bon de rappeler que la communauté en tant que telle a une valeur indéniable pour le climat chaleureux des relations fraternelles, par la reconnaissance de la dignité de chaque personne. La vie communautaire, en elle-même, a un aspect pédagogique, "guérissant" pour tous ses membres mais elle fait disparaître pour un temps l'existence de deux groupes.

Dans la communauté, une réelle fraternité implique que les barrières entre personnes handicapées et assistants se réduisent, ou même n'existent presque plus, comme dans la fête. Ces deux registres : vie professionnelle et vie communautaire se côtoient sans cesse ; n'est-ce pas un défi de vouloir vivre ces deux réalités conjointement ?

Ces personnes dites handicapées sont le fondement de l'Arche. L'unité se fait autour d'elles et par elles. Elles ont une perception très fine de l'atmosphère environnante, de l'entente ou des tensions des équipes. Elles sont le ciment de la communauté.

II - LE TRAVAIL

Le travail est le lieu du concret, le lieu de la découverte et de la maîtrise de la matière et de ses techniques, le lieu de la création et de la transformation, le lieu de la relation très réelle qui passe à travers l'objet fabriqué, le lieu d'une vie d'équipe et de relations d'autorité claires. (Les C.A.T. dans l'Arche, cf. annexe 3).

Dans la vie de foyer, l'expression des besoins affectifs domine ; l'intuitif, le spontané y ont une place prépondérante. Le travail par contre comporte des exigences : le travail bien fait, les horaires précis, la vie d'équipe avec les autres travailleurs, la maîtrise de la matière sont autant de qualités qui favorisent la structuration d'une personnalité, la confiance en soi, la connaissance de ses possibilités et de ses limites. L'aspect relationnel y est au service de la tâche, de la réalisation du travail. Le salaire concrétise le sérieux du travail ; il prend sa place dans la reconnaissance de la personne. En dépit des apparences, les domaines du travail et du foyer ne sont cependant pas opposés, ils sont complémentaires.

Les équipes de l'un et de l'autre ont un but commun chacun avec sa pédagogie propre. L'harmonie entre la vie de travail et la vie du foyer est toujours à rechercher, à réajuster. Les hommes et les femmes handicapés, parfois divisés en eux-mêmes, instables, en sont les bénéficiaires.

Le travail a sa spécificité. Le Père Thomas Philippe précise son point de vue lors d'un exposé fait aux assistants du travail en 1978 :

Or, le travail apporte trois aspects nouveaux :

a) le domaine de l'agressivité s'y discipline ; le travail aide à ne pas se replier sur soi, il nous met en rapport avec la réalité. Le travail implique une certaine lutte et développe l'agressivité, mais une agressivité qui doit être disciplinée par la réalisation du travail ;

b) le travail apprend à ce que l'agressivité soit mesurée : pour qu'un clou soit bien enfoncé, pour qu'il ne se torde pas, il faut taper dessus avec mesure. Voilà

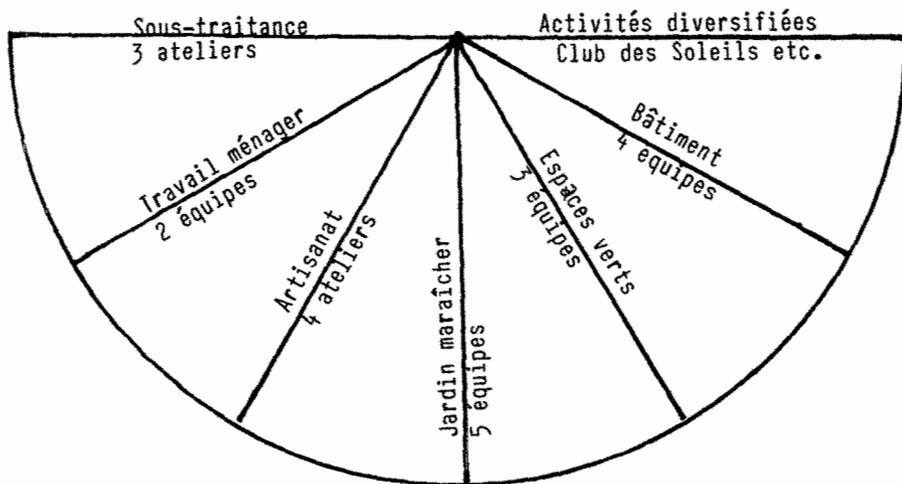
une chose qui s'apprend dans le travail. Un intellectuel qui commence à bêcher, bêche avec une grande ardeur, mais au bout d'un quart d'heure il manque de souffle. C'est encore plus vrai pour le travail du bâtiment. Le travail nous apprend à mesurer, à contrôler l'agressivité et l'impatience ;

c) le sens de l'universel : à l'Arche on ne peut pas travailler en faisant abstraction du reste du monde : on est obligé de se mettre en relation avec les usines, de savoir comment les tracteurs sont fabriqués, etc. On s'intègre dans un monde plus vaste.

Le travail dans le C.A.T. n'est pas occupationnel, c'est une réalité qui donne aux hommes et aux femmes le statut de travailleur. Sans doute des critiques peuvent être formulées parce que des personnes handicapées vivent et travaillent au sein d'un même établissement en circuit fermé. Mais, pour beaucoup, c'est un facteur d'unité.

Nous parlerons de la diversité des activités du travail, des stages, des équipes travaillant pour des clients. Ce sont autant d'ouvertures proposées aux personnes accueillies.

Maintenant le C.A.T. comprend sept secteurs de travail, chacun sous la responsabilité d'un chef de secteur :



1. Le secteur de la sous-traitance offre un travail simple de montages et de petits conditionnements effectués pour des entreprises de la région. Le travail est assez répétitif. Par sa régularité il favorise une certaine stabilité. Il met aussi en relation avec l'usine qui fournit le travail : c'est une ouverture vers l'extérieur. L'aspect relationnel par le travail en groupe est mis en valeur.

2. Le travail ménager se passe dans les foyers : entretien, couture, cuisine. Il donne la possibilité aux femmes handicapées d'acquérir une compétence dans le travail ménager.

3. L'artisanat comprend : la poterie, la mosaïque, la ferronnerie, le tissage. C'est un secteur qui contraint à la maîtrise de l'imagination et de la transformation de la matière. Le but est de produire des objets beaux, bien faits, bien finis, qui répondent aux impératifs de la commercialisation. Les objets peuvent être personnalisés.

4. Le jardin maraîcher couvre une superficie de deux hectares et demi. Voici ce que Joseph Cousseau qui a été responsable du secteur jardin en dit :

Les travaux du jardin développent toujours l'esprit d'observation, cette qualité première du paysan, mais aussi la réflexion, la prudence, la patience. A l'image des plantes dont il prend soin, ils enracinent le patient dans la terre qu'il cultive.

5. Le jardin espaces verts comprend l'aménagement et l'entretien des jardins d'agrément des foyers ou des propriétés de particuliers. Ce qui est dit du secteur maraîchage est valable. Ce travail est dépendant du rythme des saisons.

6. Le secteur bâtiment comprend des travaux de maçonnerie et travaux de peinture, pose de papiers peints. Il apporte une possibilité de structuration de la personne puisque le but est de construire, repeindre, améliorer.

7. Le secteur activités diversifiées correspond à différents ateliers qui ont pour but d'essayer de répondre aux besoins de personnes non motivées par le travail ou qui n'ont jamais travaillé et peuvent profiter d'un apprentissage de gestes simples. C'est souvent le cas des personnes psychotiques. D'autres ont besoin

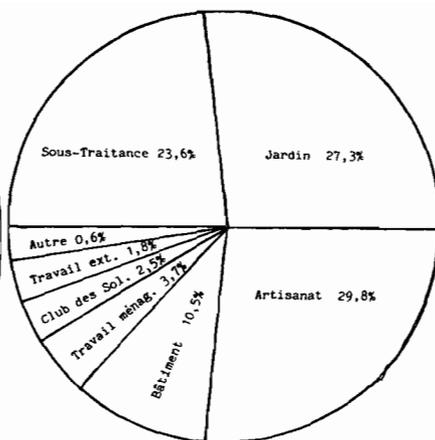
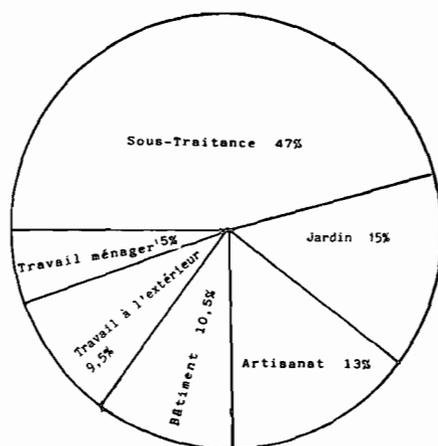
d'une ouverture différente au travail par un rythme différent d'une ou deux demi-journées par semaine par exemple. C'est l'atelier X et les activités polyvalentes tel que ateliers de bois, de cuisine, de peinture qui accueillent ces personnes.

Un troisième atelier, le "Club des Soleils", a été créé en 1979 pour permettre à des personnes vieillissantes de rester au C.A.T. dans un cadre aménagé pour elles. Ces personnes, qui ont cinquante ans et plus, présentent des signes de fatigue qui leurs sont propres : elles sont lentes, supportent mal le grand groupe. Les activités proposées doivent alors être adaptées à chaque personne accueillie. Il s'agit de petits artisanats : vannerie, macramé, tricot, pâtisserie. Bien entendu, la productivité n'est pas recherchée, mais la responsable de cet atelier a le souci de le rentabiliser par la commercialisation des objets (salaires, achat de matière première, petits investissements).

La situation de Denise explicite l'utilité de ce type d'atelier. Elle est "trisomique 21". Elle travaillait depuis six ans à la poterie. Elle y avait sa place, sa production étant assez valable. Or, à un certain moment, elle a refusé le travail, elle cassait les pots de sa fabrication, elle pleurait souvent. Elle a été une des premières à entrer au "club des soleils", à quarante neuf ans. Elle a retrouvé son sourire et son humour.

Chaque secteur est divisé en ateliers, composé d'un nombre de travailleurs variable selon le travail proposé : par exemple, une équipe de jardin ou de bâtiment : cinq personnes environ ; l'atelier de sous-traitance : douze à quinze.

Les deux schémas ci-dessous explicitent l'évolution des secteurs de 1972 à 1982 : la sous-traitance est passée de 46 à 26 % au profit du jardin et de l'artisanat.



en 1972

en 1982

Sous-traitance	58	47,0 %	Artisanat	48	29,8 %
Jardin	19	15,0 %	Jardin	44	27,3 %
Artisanat	16	13,0 %	Sous-traitance	38	23,6 %
Bâtiment	13	10,5 %	Bâtiment	17	10,5 %
Travail extérieur	12	9,5 %	Travail ménager	6	3,7 %
Travail ménager	6	5,0 %	Club des Soleils	4	2,5 %
			Travail extérieur	3	1,8 %
			Entr. véhicules	1	0,6 %
Total	124			161	

Cette variation est consécutive à une réflexion des responsables du C.A.T. souhaitant que le jardin et l'artisanat (extension de la poterie, ouverture de l'atelier de tissage), soient plus importants, ces deux secteurs ayant un apport pédagogique évident.

D'autre part, les conditions économiques du moment ont eu pour conséquence de réduire le secteur sous-traitance. Le chômage technique y a des incidences périodiques.

Le travail à l'extérieur perd aussi de son importance en raison des difficultés actuelles d'embauche et, d'autre part, quelques hommes qui avaient un travail à l'extérieur en usine ont quitté l'Arche pour vivre en totale indépendance et sont considérés comme "partis". Il est bon de rappeler que l'expérience de certains qui sont revenus au C.A.T. après plusieurs années d'un travail extérieur démontre que celui-ci ne peut être envisagé que pour ceux qui ne souffrent pas de grandes déficiences, entre autres sur le plan relationnel.

L'ensemble des activités est coordonné par le responsable du travail. Il a un triple rôle :

- * il anime le C.A.T. avec les chefs de secteurs, il réfléchit avec eux à de nouvelles orientations qu'il soumet au Conseil de la communauté pour la prise de décision. Il soutient chaque chef de secteur. Cela nécessite des réunions à différents niveaux car toutes les personnes du C.A.T., assistants ou handicapés, collaborent à son fonctionnement et à son évolution ;

- * il veille à ce que l'aspect du travail s'inscrive dans le projet de l'Arche, il participe à l'Execo et au Conseil (1) ;

- * il assure les liens avec les C.A.T. du département par l'entremise de l'APCO (Association de Prospectives et de Coordination des travaux des personnes handicapées), qui regroupe sept directeurs des neuf C.A.T. du département.

Le chef de secteur de son côté a pour mandat d'animer son secteur, d'en prévoir l'organisation, de soutenir les responsables d'ateliers ou d'équipes, de réfléchir avec eux sur la pédagogie et d'assurer un bon équilibre financier du secteur concerné, de le gérer. Chacun est appelé à présenter au Conseil l'évolution et les difficultés de son secteur. Il peut aussi proposer au Conseil une orientation particulière.

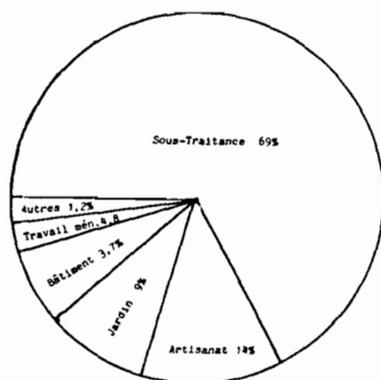
Ensemble, les chefs de secteurs forment une équipe autour du responsable du travail. Les décisions les concernant sont prises collégalement.

1. cf. annexe.

Le comité de participation permet aux personnes handicapées de participer à la marche du travail. Ce comité est composé des délégués des personnes handicapées, élus par elles-mêmes, pour une année : ils sont au nombre de vingt.

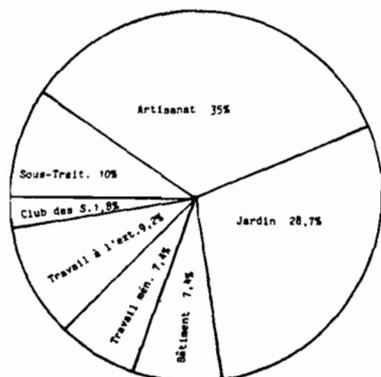
Le responsable du travail et les chefs de secteur participent aux réunions qui ont lieu une fois par mois. Les questions traitées sont relatives à des problèmes concrets : par exemple, le versement de l'acompte hebdomadaire, l'augmentation des salaires, le temps de pause dans la journée de travail, etc.

Tableau de répartition dans le travail
pour toute la population actuelle.



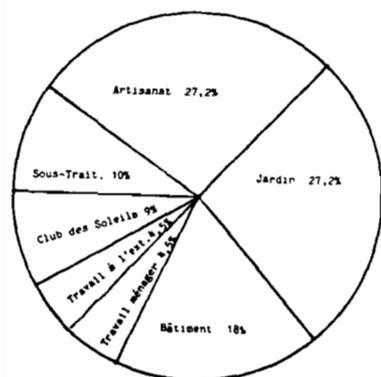
Années	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	Total sur 161 pers.	
Nature du travail																			
Sous-tr.	11	22	15	11	14	14	4	1	2	3	4			2	3	1	1	2	112
Jardin	1	1		3	1	2	1	1	1	1	2								15
Artisanat		3	3	5	5	2	1	2	1	1									23
Bâtiment	1						2	3											6
Trav.mén.		1	1					1											3
Autre				1														1	2

1ère Période



Années	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	Total sur 108 pers.
Nature du travail																		
Sous tr.	1	2	1	3	1	1	1											11
Jardin	2	4	3	5	4	8	8		3	2								31
Artisanat	1	12	6	4	2	2	2	1	2	2	1							38
Bâtiment				1	2	1	2		1						1			8
Tr. mén.	2	1	1		2	1	1											8
Tr. ext.	1	1		2		1	1	4	1									10
Club Sol.	1	1																2

2ème Période



Années	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	Total sur 44 pers.
Nature du travail																		
Sous trait	1		2	1	1		5	2	1									4
Jardin	1	4	2	1	1	1	1	1			1	1						12
Artisanat	2	4	2	1														12
Bâtiment	1	1	2		1	2	1											6
Tr.mén.	1																	2
Tr. Ext.				2														2
Club Sol.	2	1	1															4

3ème Période

Les schémas ci-contre illustrent le mouvement des personnes handicapées dans le travail. On a pris en compte, pour cette répartition, les 161 personnes handicapées présentes en 1982 sans tenir compte de leur date d'admission au C.A.T. Les mouvements ont été simplifiés pour une meilleure compréhension, car certains ont pu effectuer plus de trois types de travail ou faire des mi-temps. Ainsi 161 ont effectué un seul type de travail. 108 sur 161 ont effectué deux types de travail. 44 sur 161 ont effectué trois types de travail.

A côté de chaque schéma de répartition dans les secteurs travail se trouve un tableau détaillant le nombre de travailleurs corrélaté avec les travaux effectués et la durée en années. Ces schémas montrent aussi, comme le paragraphe sur l'évolution des secteurs, la place grandissante du jardinage et de l'artisanat.

A leur arrivée à l'Arche, les personnes handicapées sont, le plus souvent, orientées vers la sous-traitance, ceci est surtout valable pour la période de stage précédant l'admission définitive.

Il semble que ce secteur soit le mieux adapté pour une observation : l'adaptabilité de la personne, la relation dans le groupe, le degré de compréhension s'observent bien. Cela explique l'importance du pourcentage sous-traitance dans le schéma première période ci-contre.

Dans un deuxième temps, la personne est accueillie dans le secteur de travail qui semble le mieux adapté pour elle.

Par la suite, elle sera à même d'exprimer elle-même sa préférence pour un travail ou un autre. Les stages de rotation sont en effet proposés aux travailleurs dans une double perspective : connaître mieux leurs capacités mais aussi leur faire découvrir un autre type d'activité.

Un deuxième type de stage est envisagé pour ceux qui veulent changer de secteur, au terme duquel la décision d'entrer dans un nouveau secteur est prise au cours d'un bilan auquel participe la personne concernée.

Certains hommes et femmes trouvent davantage leur équilibre dans l'aspect professionnel du travail que dans le cadre de la vie au foyer, vie plus relationnelle. Ainsi Clotilde, perpétuellement angoissée, est sécurisée par le cadre précis du travail.

Pierrick, trente ans, est un homme qui recherche la relation et en même temps la fuite car elle lui fait peur. En raison de cela, il ne peut s'investir totalement au foyer. Par contre, la matière du travail (il est dans une équipe de peinture et y réussit) et un intermédiaire entre lui et l'autre.

Autre exemple : celui de François : il a trente ans. Il avait fréquemment un comportement de violence. Il "jouissait" de la peur qu'il pouvait provoquer. Par ailleurs il avait un côté drôle, "rigolo". Depuis son arrivée il est toujours resté dans une équipe de maçonnerie. Dans les premiers mois il refusait le travail proposé, provoquait l'assistant pour se battre physiquement avec lui, il était même dangereux. En effet, si, au début de la bagarre il "jouait", ensuite il n'était plus maître de lui. Après un certain temps l'assistant avait remarqué que sa violence augmentait sur plusieurs jours et pouvait être en lien avec les événements du foyer, d'où la nécessité de dialoguer avec l'équipe du foyer pour tenter de déchiffrer la cause de la crise et la désamorcer. Mais il fallait prendre en compte la quasi-impossibilité de dialogue avec lui en raison de ses blocages affectifs et de difficultés d'élocution. Or il était apparu essentiel à l'assistant de verbaliser à François les événements et de lui permettre de parler de ses sentiments. Un orthophoniste est donc intervenu auprès de François. Enfin la nature même du travail a été bénéfique : le travail de maçonnerie est rude : il nécessite de la force physique, il canalise l'agressivité. Le projet a été d'investir François dans le travail : il y obtient de bons résultats, a acquis un certain savoir faire pour crépir un mur par exemple. Encore aujourd'hui, il a des traces d'un comportement perturbé quand une situation n'est pas claire, mais on peut désormais dialoguer avec lui. François s'est socialisé et dans le jeu d'une bagarre, il sait maîtriser sa force. Récemment il a fait la demande de changer de travail, ce qui a été entendu par le responsable du travail.

Les externes sont au nombre de vingt. Ils viennent cinq jours par semaine au C.A.T. et habitent chez leurs parents, dans une localité environnante. L'impact du travail est particulièrement important pour eux. Ils viennent à l'Arche pour travailler comme d'autres ouvriers de leur voisinage. Ils prennent le train, le car, reviennent en fin de mois à la maison avec leur paye. Secondairement ils bénéficient d'activités communautaires : pèlerinages, voyages, vacances. Parfois l'Arche pourrait sembler

préférer qu'ils viennent habiter en foyer. Or ils sont habituellement bien insérés dans une famille (parents, fratrie) et leur village ou quartier. Ils savent, et les familles aussi, que l'Arche leur propose un accueil si les parents étaient fatigués ou disparaissaient avant (plusieurs d'entre eux sont ainsi devenus internes).

En conclusion de cette description du fonctionnement du Secteur Travail il convient de rappeler que la préoccupation essentielle des responsables est de respecter le progrès des personnes mais aussi d'améliorer les conditions de production et de tendre à de bons résultats financiers. Nous considérons que c'est un des aspects de la pédagogie.

Une autre préoccupation est la situation des personnes pour qui le travail n'a pas de sens, qui ne sont pas de "bons travailleurs", qui ne sont pas "rentables". Pourtant, si perturbée ou démunie soit la personne handicapée, si elle est reconnue soit dans le domaine du travail, soit dans celui du foyer, elle peut trouver à l'Arche son lieu d'épanouissement avec une prédominance de l'un ou de l'autre : ainsi François, Pierrick sont avant tout des travailleurs. Denise, bien que fatiguée et vieillissante, est reconnue dans ses capacités de travail. Le domaine du foyer et celui du travail sont unifiés car les équipes de l'un et l'autre sont constamment appelées à dialoguer à propos d'une personne. Les mises au point, les synthèses, les réunions communes de formation approfondissent la vision et permettent de l'appréhender dans sa globalité.

III - L'ORGANISATION DES COMMUNAUTES

En arrivant à l'Arche-Trosly un certain nombre de questions peuvent se poser :

Qui a autorité ? Comment est-elle exercée ? Qui a droit à la parole ? Quelles sont les structures ?

En effet, ces structures sont nécessaires à la vie et à la croissance de tout groupe humain : elles précisent le type de relation des membres, elles traduisent la hiérarchie des valeurs, etc. Chaque personne doit connaître ses droits, ses devoirs ; être reconnue comme personne. En contre-partie, il lui revient de respecter les autres membres.

Les structures, bien que clairement définies, sont contraignantes par nature. Mais elles sont, en quelque sorte, réclamées particulièrement par les personnes ayant un handicap mental. Etant donné leur confusion intérieure, ces personnes demandent : qui fait quoi, qui est chargé de l'autorité, chargé d'appliquer "la loi" et de la faire respecter. Il est donc nécessaire de bien clarifier leurs références. Pour certaines d'entre elles, les structures sont des barrières nécessaires, elles balisent matériellement les chemins possibles.

L'Arche est une communauté. Son mode de fonctionnement se veut différent des institutions classiques où, habituellement, le directeur prend les décisions en fonction des besoins et les fait appliquer. Jean Vanier l'explique ainsi :

Il y a différentes façon d'exercer l'autorité et le commandement : celle du chef militaire, celle du chef d'entreprise et celle du responsable d'une communauté. Le général a en vue la victoire, le chef d'entreprise les bénéfices, et le responsable d'une communauté la croissance des personnes dans l'amour et la vérité... A l'Arche, le responsable doit constamment rappeler que la communauté existe essentiellement pour l'accueil et la croissance des personnes handicapées, et cela dans l'esprit des béatitudes. (La communauté, lieu du pardon et de la fête, p. 167-168).

Lorsque l'Arche ne comptait qu'un seul foyer, Jean Vanier, comme le rappel historique nous l'a rappelé, remplissait tous les rôles en même temps : fondateur, responsable, animateur, etc. C'était un mode de fonctionnement très simple : c'est autour de la table du repas (donc avec Philippe et Raphaël) que s'élaboraient les projets.

L'Arche devenant une communauté et une institution plus importante, les structures se sont transformées pour s'adapter à une réalité nouvelle. Il est bon de rappeler ce que Jean Vanier en dit :

Plus une communauté grandit, plus il faut être attentif à adapter les structures en les faisant évoluer. A l'origine d'une communauté, il y a généralement un fondateur qui agit comme un monarque, un chef qui décide tout. C'est lui qui a une certaine vision de ce que doit être la communauté, et il décide tout en fonction de cette vision. Au fur et à mesure que d'autres le rejoignent, entrent dans son projet, et que la vie naît au sein de la communauté, celui qui en a été à l'origine doit apprendre à se "déposséder" de "sa" communauté, de "son" projet, pour devenir un membre parmi d'autres de cette communauté. Les structures doivent évoluer vers une démocratie où le chef, tout en gardant la vision essentielle, coordonne.
(*La communauté, lieu de pardon et de la fête, p. 78*).

L'évolution des structures et de fonctionnement correspond aux étapes chronologiques telles qu'elles ont été décrites plus haut. En voici les grandes lignes :

- 1964 : Jean Vanier fondateur, directeur, etc.
1965-70 : Direction-animation : Jean Vanier assisté d'un petit groupe de quatre personnes. Les "assistants permanents" constituent un groupe de réflexion sur la vie et l'esprit de l'Arche.
1970-75 : Directeur-animateur Jean Vanier et une sous-directrice. Un Conseil composé du directeur, du cofondateur (le Père Thomas), de la sous-directrice et de cinq membres (trois élus par les assistants et deux nommés par Jean Vanier) prend les décisions importantes concernant l'orientation de l'Arche, la création de foyers ou d'ateliers, la nomination des

responsables, l'acceptation définitive des assistants, etc. "L'équipe des responsables"; se retrouve en réunion de coordination d'une quinzaine de personnes de différents secteurs : foyers, ateliers, service médical, administration. Elle décide ce qui a trait au fonctionnement. "Les assistants permanents", groupe qui précise au fur et à mesure sa fonction et discute entre autres les grandes orientations qui lui sont soumises par le Conseil. Ils ne prennent pas de décisions mais expriment par votes des tendances.

1975-80 : Le texte de la Constitution est écrit (2), voté, adopté pour trois ans par le "corps électoral" qui est issu des assistants permanents. Le Conseil est élu par le corps électoral : quinze membres sont choisis parmi les membres de la communauté. Le mandat est semblable à celui du précédent Conseil mais cette instance complètement déchargée du fonctionnement par la mise en place de "l'Execo". Cet Execo est composé de neuf membres nommés par le Conseil comme responsables d'un secteur : les lieux géographiques, le travail, la gestion, le personnel, le médico-psychologique. C'est l'amorce d'une concentration.

1980 et les années suivantes : Jean Vanier se démet de ses fonctions. La directrice, Odile Ceyrac, est nommée par le Conseil d'Administration sur proposition du corps électoral. Le texte de la Constitution est peu modifié fondamentalement mais il tient désormais davantage compte de l'identité de chaque secteur.

La Constitution est le document écrit dans lequel sont définis les structures et le fonctionnement. Elle est votée par la communauté et régulièrement revue.

Les structures ont changé avec la croissance de l'Arche. Les principes qui sous-tendent la Constitution ont été clarifiés dans leur expression mais ils restent les mêmes.

En premier lieu, on peut noter que les structures sont modifiées régulièrement pour s'adapter à l'évolution constante de la communauté. Les changements ne sont décidés qu'après une

2. cf. annexe n° II.

consultation de tous, à tous les niveaux. Ceci implique de nombreuses réunions. Cette façon de procéder a aussi l'avantage de faciliter la mise en place des modifications car chacun est préparé quand elles interviennent.

D'autre part, le mandat confié à un responsable est limité dans le temps (trois ans habituellement). Il peut être renouvelé. Cet assistant responsable, remplacé, reprend une activité à la base. Ceci incite un responsable à ne pas assumer seul son travail. Une équipe l'entoure, d'où une continuité assurée lorsqu'il part. On n'identifie pas une personne à sa fonction et on évite que l'autorité soit détenue par les mêmes assistants de façon permanente.

La délégation d'autorité est un autre principe fondamental. Elle implique une relation de confiance.

Un autre point important est la façon dont les décisions sont prises dans les équipes (travail, foyer, administration, etc.). A chaque fois la réflexion dans le groupe prépare la décision. Cette collégialité amène chacun à être partie prenante de la marche de son lieu de vie.

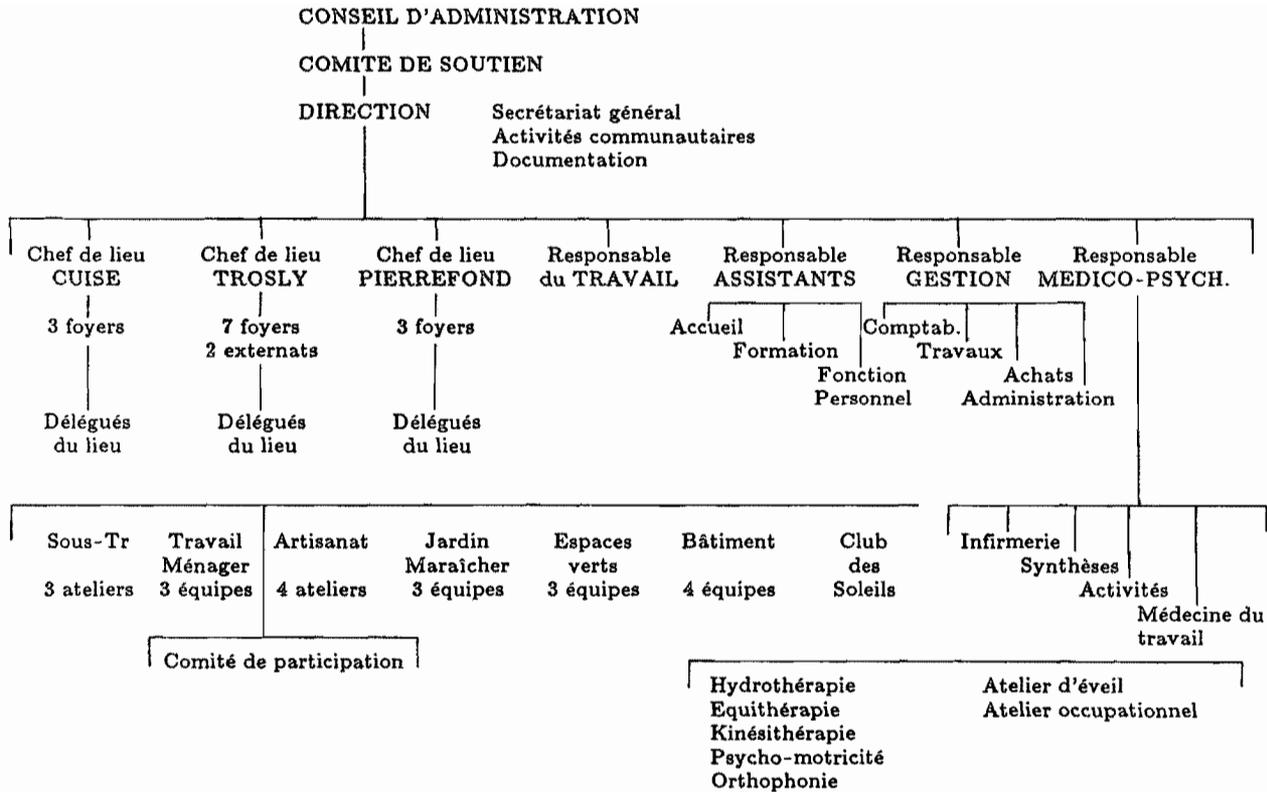
Une autre préoccupation permanente est d'inciter les personnes handicapées à participer à la vie de la communauté : elles n'ont pas toutes la faculté de compréhension ou d'expression, certaines cependant ont acquis une maturité qui leur permet de s'exprimer sur l'essentiel de tel ou tel sujet (vie de travail, loisirs). Elles sont consultées sur des points de changement importants (comme par exemple le changement de direction). Elles sont représentées dans certaines instances (comité de participation, délégués de lieux).

Au cours des années, le texte de la Constitution s'est adapté à la réalité du moment, du nombre (décentralisation) et de la plus grande maturité des membres de la communauté. Il est à chaque fois voté par le corps électoral après l'étude d'un texte présenté par une commission nommée à cet effet.

Le corps électoral est constitué par les assistants engagés depuis deux ans au moins et pour une durée de deux ans encore. Il est d'environ quatre-vingt membres. En dehors du vote de la Constitution, ce corps électoral a comme attribution d'élire les membres du Conseil qui lui aussi choisit les responsables majeurs

formant "l'Execo" c'est-à-dire l'organe d'exécution, et a donc un regard sur cette structure.

Ce mode de fonctionnement implique la nécessité de réunions à tous les niveaux avec, parfois, pour conséquence une certaine lenteur dans les décisions. Il faut du temps pour que les groupes concernés expriment leur avis après réflexion. A travers ces échanges s'élabore cependant une conscience commune de la communauté, et les décisions sont aussi mieux assurées par le plus grand nombre.



ORGANIGRAMME CONSTITUTIONNEL

AGAPE	Assistants et personnes handicapées qui s'engagent dans la communauté
CORPS ELECTORAL	Vote la constitution et élit les membres du Conseil
CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Responsable des orientations de la communauté, nomme l'exécutif
EXECUTIF (EXECO)	Coordonne le fonctionnement de la communauté
DIRECTION - ANIMATION	Responsabilité légale et dernière. Anime l'Agapé, anime le Conseil
COMITE DE SOUTIEN	Par délégation du Conseil d'Administration, soutient, contrôle, conseille
CONSEIL D'ADMINISTRATION	Ratifie les décisions du Conseil communautaire, après consultation du Comité de Soutien

Pour clore ces observations, laissons la parole à Alain Saint Macary, l'un des assistants :

Nous avons encore beaucoup à découvrir pour trouver les structures réellement communautaires. Ce que j'ai appris depuis trois ans, c'est qu'il vaut mieux avoir des structures imparfaites mais adaptées à la réalité, que d'appliquer de beaux schémas qui sortiraient uniquement de nos têtes... mais aussi qu'il faut tâcher de rester libres et en éveil pour les perfectionner et les adapter, car elles sont un instrument indispensable à la croissance de la communauté. (Vivre une alliance dans les communautés de l'Arche, p. 261).

Nous devons aussi rappeler que l'Arche est gérée par une Association loi 1901, Reconnue d'Utilité Publique, la S.I.P.S.A. : Société pour l'Instruction et la Protection des Sourds-muets et Arriérés, dont le siège est à Paris, 8 rue Serret (15ème).

Cette association, créée en 1875, avait pour but de gérer des institutions destinées d'abord aux enfants sourds-muets. En 1965, la S.I.P.S.A. a été sollicitée pour gérer l'Arche qui débutait.

Aujourd'hui, cette Association gère sept des établissements de l'Arche en France et un centre pour enfants sourds-muets, à Paris.

Jean Vanier étant le Président de la S.I.P.S.A. depuis 1965, l'unité entre le Conseil d'Administration et les communautés s'est toujours maintenue et une collaboration fructueuse a pu être trouvée.

Au fil des années, les membres du Conseil d'Administration ont souhaité être associés aux finalités de l'Arche, à son développement en France et dans le monde. Quelques-uns d'entre eux participent désormais aux rencontres internationales.

Le Comité de Soutien : en France, les établissements devenant plus nombreux et chacun d'eux grandissant, le Conseil d'Administration a décidé de déléguer partiellement son mandat à un Comité de Soutien propre à chaque établissement. Ce Comité est composé de huit à douze personnes de la région concernée désirant mettre leurs compétences au service de la communauté locale.

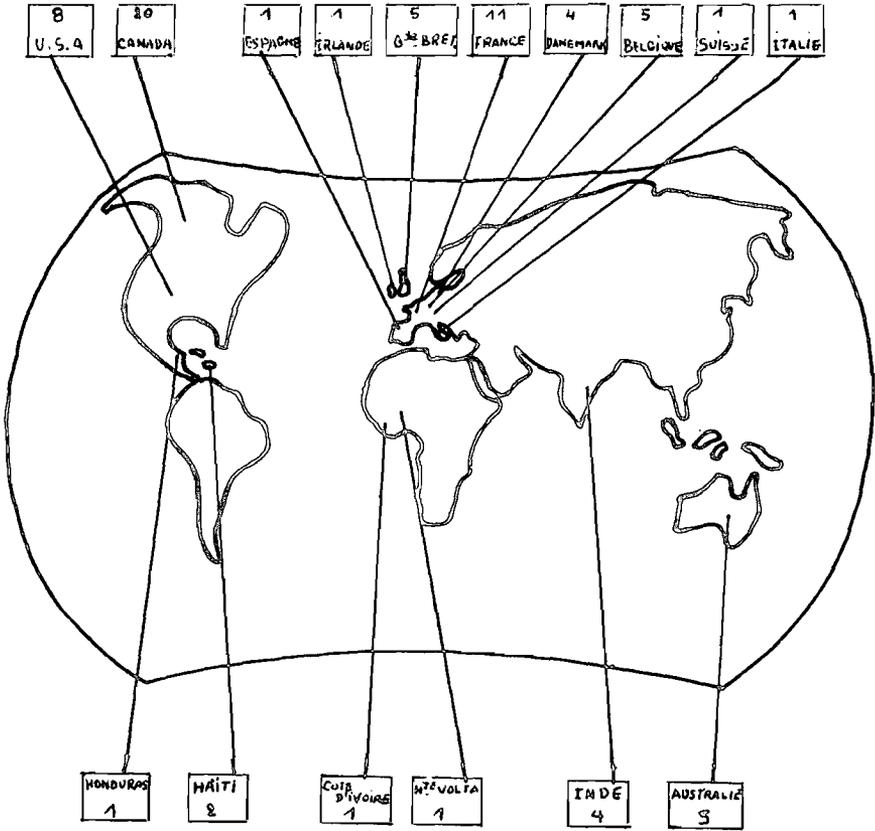
Il s'assure de la bonne gestion de l'établissement, propose des moyens de financement pour de nouveaux investissements. Il facilite les relations avec l'environnement, notamment en ce qui concerne la recherche de travail pour le C.A.T. ou l'embauche des hommes et femmes handicapés dans les entreprises de la région.

Le directeur de la communauté l'informe des événements importants, des difficultés, lui soumet les projets d'agrandissement. Le Comité de Soutien remplit son rôle en raison d'un esprit de confiance entre lui et les responsables de l'Arche.

Il rend compte au Conseil d'Administration de la S.I.P.S.A. du mandat qui lui est confié par l'entremise de son président qui fait partie du Conseil d'Administration.

Même si dans ce chapitre nous sommes censés nous préoccuper des communautés de l'Oise nous ne pouvons passer totalement sous silence les autres communautés constituant la grande famille de l'Arche Internationale.

La vie communautaire ne se cantonne en effet pas seulement à l'Arche de Trosly-Breuil. Elle se développe aussi à travers les communautés en France et dans le monde. Trosly-Breuil et l'Oise sont concernés par ce développement et entretiennent des relations et des échanges.



Aujourd'hui l'Arche compte soixante-trois communautés dans le monde dont douze en France, réparties dans seize pays des cinq continents.

Les différentes communautés de l'Arche sont regroupées dans la Fédération Internationale de l'Arche. Chacune est indépendante et gérée par un Conseil d'Administration qui en porte la responsabilité légale et la Fédération n'est pas une entité juridique. Elle n'a aucun pouvoir direct sur les communautés. Elle permet simplement le maintien et l'épanouissement de l'esprit défini dans la Charte de l'Arche, elle est un soutien mutuel des différentes communautés et des personnes qui sont engagées. Elle favorise les échanges de voyages, de rencontres, de connaissance d'autres cultures à travers la différence des communautés.

Cette Fédération préserve aussi l'unité des communautés malgré leur diversité. Certaines sont parfois réduites (vingt personnes au Honduras), ou grandes (quatre cents à Trosly). Certaines accueillent des enfants handicapés (Amérique Centrale, Afrique), d'autres des adultes (France, Canada, etc.). Certaines sont "foyer plus atelier", d'autres uniquement "foyer". Certaines reçoivent une aide du gouvernement du pays sous forme de prix de journée (dans les pays occidentaux), d'autres dépendent de leur propre production et de dons (Amérique Centrale, Inde, Afrique). Certaines accueillent des personnes de nationalités, de cultures, de traditions religieuses différentes (chrétiennes, musulmanes, hindoues, etc.).

La Fédération a pris corps en 1972, lors de la première rencontre des représentants des communautés existants à l'époque.

L'année suivante, avec la multiplication des communautés, ses représentants ont décidé de la formation d'un petit conseil de trois personnes. Le mandat de ce petit conseil était de favoriser les liens et d'apporter un soutien aux communautés naissantes ou en difficulté.

Le tableau suivant indique la croissance de l'Arche Internationale et l'évolution des structures :

Printemps 1972 : réunion de douze représentants de cinq communautés de cinq pays différents. Un document écrit : la "Charte de l'Arche" transcrit l'esprit résidant à l'Arche conservé jusqu'alors par la tradition orale.

Automne 1973 : il y a trente-cinq représentants pour douze communautés. Il est procédé à la nomination d'un conseil de quatre personnes dont Jean Vanier.

Mai 1975 : il y a cent délégués pour trente communautés. Le projet naît d'une constitution écrite qui précise la division de la communauté en huit régions, avec un coordinateur par région et mandat de cette constitution. Il est nommé un conseil formé de huit coordinateurs régionaux plus un coordinateur et un vice-coordinateur internationaux (Jean Vanier annonce sa décision de ne plus être le coordinateur).

1978 : il y a deux cent vingt cinq délégués pour cinquante communautés.

1982 : il y a quatre cent délégués pour soixante-trois communautés.

Il est dans le mandat du Conseil International de veiller aux relations des communautés entre elles, que celles-ci soient des relations organisées : rencontres internationales et nationales, interludes (3), édition de la revue "Lettres de l'Arche", ou informelles : visites des unes et des autres et nouvelles transmises qui sont autant de moyens de communication. Tout spécialement les assistants des pays lointains (Afrique, Amérique centrale, etc.) apprécient ces échanges et envoient photos et diapositives expliquant la vie quotidienne dans leurs communautés, évoquant les personnes accueillies et la culture et les coutumes du lieu. Les personnes handicapées sont particulièrement sensibles à ce mode concret de connaissance.

En raison du passage d'assistants étrangers retournés dans leur pays ou installés dans une autre Arche, des relations demeurent vivaces. Plusieurs handicapés sont, eux aussi, parti visiter des régions lointaines : la communauté de la Côte d'Ivoire a accueilli Gilles pendant deux mois et Dominique pendant un mois. Maintenant, ceux qui connaissent Toronto, Montréal, Québec sont nombreux.

A l'intérieur d'un même pays, les personnes handicapées peuvent choisir d'être accueillies dans une autre communauté pour des stages, ou définitivement. Des hommes de la Merci (Cognac), des Trois Fontaines (Ambleteuse), sont à Trosly. Par contre Pierrot, René, Bertrand, Jean-Claude, Raphaël, de Trosly, se sont enracinés dans une autre communauté.

3. cf. table des termes spécifiques à l'Arche.

Chacun des membres a le sentiment d'appartenir à une communauté qui n'est qu'une partie d'un vaste ensemble, l'Arche dans le monde. Cet aspect international attire les assistants et motive leur engagement. A l'Arche, on retrouve les préoccupations majeures du monde actuel : richesse et pauvreté, oecuménisme, violence et justice, lutte pour la paix : l'Arche oeuvre pour la paix par son accueil des personnes démunies, sans défenses.

L'Arche désire prendre sa petite part du travail de beaucoup d'autres dans cette vaste lutte pour la paix et la justice, en cherchant de nouvelles façons de vivre la fraternité universelle, où tous les hommes et spécialement les pauvres et les faibles soient mis à l'honneur, soient respectés, accueillis. (Jean Vanier, Vivre une alliance avec le pauvre, p. 293).

L'encadrement plus immédiat des foyers ou des secteurs de travail est assuré par les "assistants" déjà évoqués à plusieurs reprises. Formule profondément originale et spécifique aux communautés de l'Arche. Sans doute convient-il de s'arrêter quelque peu sur cette spécificité et d'analyser aussi l'évolution qui a pu se produire dans ce domaine.

IV - ENCADREMENT

LE PROFIL DE L'ASSISTANT a beaucoup évolué entre 1964 et 1970 environ.

L'aspect de vie communautaire : le partage de vie avec des personnes blessées, dans l'esprit des béatitudes est dominant au départ. Les assistants sont peu nombreux, attirés par un engagement assez radical. Ils vivent dans un grand inconfort. L'aspect plus gratifiant de la fête, des célébrations dans la communauté n'existe pas encore et la solitude est parfois grande.

Vivre au quotidien et l'assumer constituent sans être formulé comme tel l'essentiel du projet éducatif. Et le quotidien dans les débuts est parfois rude : manque de moyens matériels, crises de violence... Cela crée une certaine insécurité mais laisse en même temps beaucoup de créativité à l'assistant. Celui qui arrive maintenant au contraire entre dans une tradition, dans des structures bien définies qui ont été tissées au fil des années.

La mouvance est relativement grande ces années là. A côté d'une équipe devenue permanente et de quelques personnes du village contribuant à la cuisine et à l'encadrement des ateliers, beaucoup d'étrangers (principalement des Canadiens) attirés par ce style de vie, viennent passer leurs vacances universitaires ou une année. Jean Vanier donnait alors des cours de philosophie deux fois par an comme "visiting professor" dans des universités de Toronto, Kingstown et Montréal et contribuait à faire connaître l'Arche qui était en France encore mal connue.

A partir des années 1970/1972, des assistants d'un nouveau profil s'engagent. Ce sont des militants. Ils désirent concrétiser un choix de vie différent, ayant quitté des professions où ils étaient bien installés.

Un autre style de vie apparaît aussi, à la suite de l'agrandissement de la communauté, de la structuration de la communauté.

Une nouvelle question se pose alors ; comment vivre à long terme cette inspiration "du vivre avec".

Claire de Ménibel, dans "Vivre une alliance avec le pauvre, p. 77, donne son témoignage :

Pourquoi s'engage-t-on ?

"Je vivais dans un pays "riche", dans une famille harmonieuse et aisée, et je savais que je pourrais poursuivre des études aussi longues soient-elles. En même temps, j'avais fortement conscience de faire partie d'un petit groupe privilégié. La majorité des hommes étaient loin d'avoir ces possibilités, écrasés par la faim, le sous-développement, la guerre. Ca me donnait un grand sentiment de culpabilité, mais aucun moyen de m'en sortir. Que j'entre ou non dans le système, il fallait rejeter et condamner certains. Je me sentais coincée. La première fois que j'ai entendu parler de l'Arche, ce fut pour moi la découverte d'une "troisième voie", d'une solution possible. Il n'y avait plus de temps à perdre à me sentir coupable de ce que j'avais reçu. "Peu importe ce que tu as, commence à le partager avec d'autres et ainsi on pourra construire un monde meilleur". C'est ce "décliv" qui m'a fait venir à l'Arche. Ca répondait à ce que je recherchais confusément depuis longtemps.

C'est mon histoire. Cette dimension "politique" de la communauté, cette soif de bâtir un monde plus juste est une des motivations pour venir à l'Arche".

Ces dernières années, concomittant avec une crise des valeurs dans la société viennent des assistants moins combatifs, à la recherche de modèles, de repères dont la société est dépourvue.

Ils découvrent que les personnes handicapées et perturbées ont quelque chose à dire à la société sur elle-même.

André de Jaer, jésuite belge, a écrit un article en 1981, les définissant ainsi :

"Arrivés souvent assez "paumés" à l'Arche, ou bien en recherche de sens à donner à leur vie, ils y sont venus parce qu'ils pressentaient pouvoir trouver là "quelque chose". Beaucoup ont terminé leurs études et commencé à travailler, mais sont insatisfaits profondément à la

perspective d'entrer dans le roulement de la société ; d'autres, moins nombreux, me paraît-il, ont interrompu leurs études. Et les voilà, embarqués dans une vie toute autre que celle qu'ils menaient jusque là. Un travail monotone : entretien de la maison, cuisine, travail dans les ateliers ou les chantiers. Finies les "distractions" : peu ou pas de télé, enfouissement dans un petit village perdu, avec des êtres humains diminués, privation de rencontres culturelles, musicales, artistiques. Mais un milieu où l'on essaye tant bien que mal à vivre l'Evangile, dans le concret, à ras du sol, sans phrases. Et où chacun est accueilli et respecté au point d'évolution humaine et spirituelle où il en est. Au coeur de la communauté, le petit, celui qui est handicapé en son esprit mais dont la richesse de coeur est interpellation incessante". (Lettre de l'Arche n° 39, Mars 1984, p. 4) ([19]).

PASSAGE ET PERMANENCE

Si les équipes d'encadrement au travail sont assez fixes (ce sont souvent des assistants mariés ou des personnes de la région) et assurent un fond de permanence, les équipes de foyers sont plus changeantes.

La stabilité dans les foyers est variable. Certaines équipes ou assistants vivent là depuis plusieurs années ; d'autres équipes sont souvent renouvelées, nous ne possédons pas de statistiques précises dans ce domaine.

Si la permanence est fondamentale - car un des fondements sur lequel s'appuie la "pédagogie" de l'Arche - le passage n'est pas forcément négatif car il crée des changements d'habitudes, des remises en question - il est cependant souvent difficile à vivre pour les personnes handicapées. La permanence d'un noyau de base et de traditions établies atténuent les effets de l'instabilité de certaines équipes (environ 20 % des assistants sont là depuis plus de 10 ans en 1982).

Le foyer peut être aussi la maison d'assistants qui ne font pas partie de l'équipe éducative d'encadrement de celui-ci. Ainsi,

en 1982, 9 assistants sur 29 de plus de 10 ans de présence vivent dans un foyer, alors que 3 assistants sur 9 seulement ont une responsabilité éducative.

D'autres (11 assistants sur 29), vivent dans le village en étant originaires ou non de ce village et participent d'une certaine façon à la "mouvance communautaire", soit en étant impliqués dans le C.A.T., soit en étant plus proche d'un foyer, ou en accueillant des personnes handicapées chez eux.

EXEMPLE de la DIVERSITE et du PASSAGE des ASSISTANTS durant l'ANNEE 1980.

En tout 78 personnes ont effectué un séjour durant cette année.

24 hommes	30 %	31 Français	40 %
54 femmes	70 %	47 Etrangers	60 %

19 sur 78 sont encore là en 1982, soit environ 24 %

12 sur 19 sont Français

7 sur 19 sont Etrangers.

15/78 sont venus pour 1 mois

- 6 pour un stage d'écoles d'infirmières.

- 1 pour un stage d'école d'ergothérapeute.

- 8 durant leurs vacances - sur ces 8, 7 sont des étrangers.

L'Arche constitue depuis son origine presque un terrain de stage. Dès 1967 des étudiants d'écoles d'éducateurs ont effectué des stages (Ecole d'Epinay/Seine).

En 1980 :

41/78 sont restés de 9 mois à 1 an.

3/78 sont restés d'1 an à 2 ans.

et 19/78 enfin sont toujours là au 1er janvier 1982.

(En 1984, 8/78 demeurent soit environ 10 %).

Les nationalités sont très diversifiées (31 Français soit environ 40 %. En 1982, il y aura 63 % de Français restés). A l'inverse des premières années où la plupart des étrangers venaient du Canada, l'Arche attire maintenant surtout des personnes venues d'Europe.

Sur 47 personnes étrangères nous trouvons comme pays d'origine :

Canada	13	
U.S.A.	2	
Allemagne	10	
Belgique	7	
Grande Bretagne	1	
Irlande	4	30/47 = environ 64 %
Suisse	4	d'Europe
Italie	2	
Espagne	2	
Liban	1	
Brésil	1	

A partir de 1976 a été créée une structure d'accueil autonome pour accueillir les personnes de passage ou ceux désirant rester à l'Arche pour quelques jours car les foyers pour personnes handicapées se trouvaient un peu dépassés par ce phénomène.

Sur ces 78 personnes,

7 ont fait un stage d'école

38 ont travaillé en foyer

29, tout en vivant dans un foyer, ont travaillé dans les équipes de C.A.T., avec des horaires aménagés.

2 ont travaillé dans un foyer de la M.A.S.

2 ont travaillé uniquement dans le C.A.T.

Si on considère les chiffres de 1980, la notion de "passage" est aussi importante que la notion de stabilité.

D'après les chiffres du Rapport Moral de 1979 :

165 assistants étaient présent. Ce pourcentage (78/165 = 47 %) donne une bonne idée de la proportion de renouvellement des assistants, du dynamisme de type "déracinement" pour les équipes en place et les personnes handicapées.

Ces assistants nouveaux bousculent les habitudes, ils obligent l'institution à expliciter ses options en évitant de tomber dans la routine. Leur créativité fait pendant à la tradition de l'enrichit. La mobilité des assistants rappelle aux personnes handicapées leur dépendance (elles ne peuvent aller et venir à leur guise) et interrompt des relations établies et pourtant c'est une ouverture : bon nombre d'assistants sont fidèles, reviennent en

visite ou invitent l'un ou l'autre pendant les vacances ou en week-end, en France ou à l'Etranger.

TRAITS CARACTERISTIQUES DE L'ARCHE

Le propre de la démarche des assistants est de déclarer une forte motivation pour un engagement sans contrepartie a priori.

Cette motivation étant éprouvée et vérifiée, on leur confie une tâche et ensuite seulement des moyens d'existence.

L'Arche ayant une éthique et un mode de vie très particuliers et clairement définis, venir y vivre et y travailler découlent bien d'un véritable choix. Cette notion de choix est constitutive de l'unité et du dynamisme de l'institution.

Le nivellement hiérarchique bien qu'existant passe au second plan. Certes les rôles sont provisoires. D'après la constitution tous les trois ans, se déroule une évaluation, puis un changement ou un maintien des responsabilités de chacun.

Le brassage psycho-social est très varié (âge, milieu social, nationalité, profession antérieure).

Le tableau ci-dessous explicite cette diversité :

Au 1er janvier 1982, il y avait 154 assistants travaillant en foyers au C.A.T., à la M.A.S. (Chaumière et Forestière) et dans les services administratifs.

1/3 vivent et travaillent à plein temps dans un foyer,

1/3 travaillent dans le C.A.T. et vivent en foyer,

1/3 vivent à l'extérieur et travaillent au C.A.T. ou dans l'administration.

* Age

Moins de 25 ans	40 assistants, soit 26 %
de 25 à 35 ans	71 assistants, soit 46 %
de 35 à 50 ans	35 assistants, soit 23 %
plus de 50 ans	8 assistants, soit 5 %

* Qualification

Enseignement supérieur	35 assistants, soit 23 %
Professions sociales	44 assistants, soit 29 %
Diplôme technique	41 assistants, soit 27 %
Sans qualification	34 assistants, soit 21 %

(par professions sociales on entend : éducateurs spécialisés, assistantes sociales, infirmières, médecins, psychologues).

* Ancienneté à l'Arche

Moins de deux ans	71 assistants, soit 46 %
de deux à cinq ans	34 assistants, soit 22 %
de cinq à dix ans	30 assistants, soit 20 %
de plus de dix ans	19 assistants, soit 12 %

La notion de distance entre la personne handicapée et l'assistant est complexe. Il y a une certaine interpénétration de leurs vies, principalement pour les assistants vivant en foyer. Ainsi la distinction entre la vie privée et la vie professionnelle est parfois difficile à déterminer, du fait que l'assistant travaille et vit dans le même lieu.

Par ailleurs, la maison de la personne handicapée est aussi celle de l'assistant et à l'extrême l'assistant pour se reposer doit partir de "chez lui".

Cette identification dans le partage de vie avec la personne handicapée constitue un défi - celui d'accepter un certain détachement dans plusieurs domaines (habillement, culture, loisirs, vie intellectuelle, moyens d'existence) au profit de l'éveil d'un autre regard qui est inspiré par la personne handicapée et qui va vers l'essentiel.

En effet ce "vivre avec" suppose que l'assistant accepte de se laisser "toucher" par la personne handicapée qui lui révèle fondamentalement le dont j'ai besoin c'est d'aimer et d'être aimé.

Sue Mollester, coordinatrice internationale de la Fédération de l'Arche en parle ainsi :

"Vivre avec la personne handicapée dans la communauté et l'aider non seulement à accepter ses propres limites mais tout autant à voir la beauté et le potentiel qu'il y a dans sa vie et l'aider à choisir de vivre sa vie à plein, ne sont que le commencement. Sa

libération intérieure est inséparable de la mienne. Ceci demande de descendre dans les ténèbres des blessures du passé, de toucher la souffrance causée par les relations brisées, par les espoirs et les aspirations jamais réalisées. Ceci demande aussi de trouver les moyens et la force de croire qu'il est possible de dépasser tout cela pour atteindre une plus grande liberté intérieure. Les personnes handicapées et les assistants peuvent témoigner aujourd'hui que leur vie à l'Arche les aide à faire cela. Dans leur cheminement intérieur, ils avancent vers une plus grande vérité et une meilleure acceptation de leur vie et de leurs limites. Cet univers intérieur est profond, fait peur parfois... c'est pourquoi nous avons besoin de bons guides, pleins de sagesse qui connaissent les sciences humaines mais qui connaissent aussi les voies de Dieu et peuvent nous aider à les interpréter".
(Lettres de l'Arche n° 39, Mars 1984) [19].

FORMATION

Si les premières années de l'existence de l'Arche sont centrées sur la notion de "vivre avec" et "la priorité est donnée au quotidien il faut souvent parer à des situations d'urgence (crises de violence, comportements déviants,...). Dès cette époque la nécessité de l'aide technique s'avère utile. les rencontres avec le médecin psychiatre servent à faire face et à essayer de décoder ces manifestations.

Les premiers assistants attirés plus par un mode de vie, un désir d'engagement vis-à-vis des personnes n'avaient pour la plupart pas de formation spécifique.

Mais cette notion de formation va vite s'imposer comme très nécessaire.

Un article tiré des Lettres de l'Arche n° 13, dès l'été 1977, définit ce besoin. Il est écrit par Françoise Cambier, assistante sociale, à Trosly depuis 6 ans et qui entre autres coordonne la Commission formation.

"Depuis plusieurs années déjà, il y avait à Trosly un souci de formation des assistants qui s'exprimait de façon occasionnelle (week-ends d'étude, séminaires, rencontres de responsables, etc.), rencontres souvent passionnantes mais qui nous faisaient prendre conscience des besoins très différents des uns et des autres selon leur ancienneté dans la communauté, leur responsabilité et leur expérience. Au début de cette année, une commission a été chargée d'étudier les différents aspects de cette formation pour les assistants.

Le premier travail était de recenser les besoins : une enquête portant sur 75 assistants (jeunes, anciens, responsables ou non, travail, foyer, administration, etc.) nous a donné quelques éléments de base :

- d'abord une soif quasi-générale d'en "savoir plus", dans tous les domaines mais plus particulièrement sur le plan psychologie, psychiatrie, relations humaines, ainsi que sur des aspects très techniques pour les assistants qui encadrent les personnes handicapées au travail.

- une demande assez spécifique de jeunes assistants d'une formation de base (mais pas dans les premières semaines de leur arrivée).

- une demande assez précise d'une aide individualisée pour une évaluation personnelle (désir d'être corrigé, rectifié).

- enfin tout ceci relativisé dans une réflexion commune soulignant que la formation essentielle se trouve tout de même dans le quotidien.

Après cette enquête, nous avons rassemblé une documentation regroupant les sessions, conférences, séminaires proposés par différents organismes. Cette documentation, qui doit être constamment tenue à jour, a été présentée aux responsables afin de faire connaître ce qui existe et, si possible, d'éveiller des désirs. Le prix de journée octroyant un budget spécial pour la formation, cette somme a été répartie entre quatre secteurs : travail, foyers, administration et secteur médico-psychologique, la dernière partie étant réservée pour la formation sur place.

Puis il nous a semblé qu'il fallait, assez vite, proposer quelque chose pour les assistants à l'Arche depuis moins d'un an et nous avons organisé la première semaine de formation pour les "moins d'un an" qui a eu lieu fin mars. Cette session, qui regroupait 25 assistants (dont 3 d'Ambleteuse et de Verpillères), avait un double but : assurer une formation de base dans divers domaines (administratif, médical, psychologique, spirituel) et donner aux assistants l'occasion de faire le point sur leurs quelques mois d'expérience à l'Arche. Le fait de vivre ensemble pendant 5 jours, loin du foyer et du travail quotidien, a été sans doute un élément très précieux dans la réussite de cette semaine.

Enfin les "plus d'un an" à leur tour réclamaient eux aussi de pouvoir bénéficier d'une formation à Trosly. Ceux-là étant en principe plus stables, il semblait qu'on pouvait établir un véritable programme de formation sur un an, programme exigeant un engagement de présence à chaque séance. Le programme comporte 10 séances et un ou deux week-ends dans l'année. Le thème choisi pour cette année est "l'enfant" avec des interventions très variées de diverses personnalités. Chaque conférence est suivie d'un temps en groupes afin de réfléchir à l'exposé et de dégager les questions posées ensuite au conférencier dans un troisième temps. La première de ces séances a eu lieu en avril avec le Docteur M.O. Réthoré qui a passionné les assistants avec un exposé très clair sur la génétique et les problèmes de l'hérédité". [19].

Depuis 1972 les assistants ont bénéficié de formations sanctionnées par des diplômes officiels.

En 1981 :

14 assistants sont en formation A.M.P.

3 en formation en cours d'emploi d'éducateur spécialisé.

2 en formation en cours d'emploi d'éducateur technique.

A partir de 1979, un autre aspect d'une formation plus personnalisée va se concrétiser par "l'accompagnement".

Un nouvel assistant va être suivi personnellement durant sa première année de séjour par quelqu'un de déjà confirmé. Car celui qui arrive est confronté à l'aspect relationnel avec la personne handicapée - on ne lui donne pas de mode d'emploi. Il n'a à sa disposition que les réunions d'équipe. Mais il a profondément besoin de parler de tout ce qu'il voit, des différentes expériences vécues dans le quotidien - concernant l'autorité, la violence, la sexualité, l'agressivité - et de pouvoir relier son expérience à la dimension de la communauté, écartant ainsi le risque de fusion - de possessivité dans la relation avec la personne handicapée.

Une autre originalité mérite discussion : la notion de bénévolat et salaire.

Depuis l'origine et jusqu'à aujourd'hui, la très grande majorité du personnel n'est ni embauché, ni recruté.

L'Arche fonde son fonctionnement sur le postulat suivant : le personnel motivé par un travail ordinaire et une rémunération ne peut pas trouver de repères à l'Arche. En effet, le temps de travail est très important, la rémunération est faible et les responsabilités sont confiées pour un temps déterminé. Un tel système est incompatible avec les régimes de carrières des institutions classiques régis par le droit du Travail et par les Conventions Collectives.

La rémunération de l'ensemble des assistants obéit donc à des lois internes connues et acceptées librement dès l'arrivée. Cette politique est fondée sur trois principes :

- gratuité : il est impossible de comptabiliser et de rémunérer tout acte dans une vie communautaire, comme dans une vie familiale.

- détermination des besoins : chacun fixe avec les instances communautaires la nature de ses besoins et leur traduction en termes de rémunération.

- partage : le budget de fonctionnement alloué par la DDASS est réparti entre tous ceux qui travaillent dans la communauté.

Ceci permet un taux d'encadrement élevé, nécessaire au bien être et à la croissance des personnes handicapées, sans entraîner de dépense supplémentaire pour la Collectivité.

Aussi bien donc à l'inverse d'un processus classique :

- recherche de moyens d'existence (salaire)
- réalisation d'un travail (contrat)
- recherche d'un intérêt et d'une motivation dans ce travail à l'Arche.

Les futurs assistants :

1° demandent à venir vivre dans la communauté (engagement)

2° il leur est confié une tâche ou un service (travail)

3° l'Arche leur doit des moyens d'existence (rémunération).

A cette dynamique, on peut noter deux exceptions :

- le personnel de l'administration et des services généraux, pour une part embauché et salarié, car des assistants qui seraient qualifiés dans ces domaines, sont venus vivre à l'Arche pour accompagner les personnes handicapées et non pour exercer leur métier.

Aussi avons-nous recruté des cuisinières, des ouvriers d'entretien, des aides-comptables.

- le personnel médical et para-médical, est embauché lui aussi à titre strictement professionnel. La nature de ces interventions, nécessite en effet une distance et un contrat qui s'accomode mal du fonctionnement cité plus haut, si bien que volontairement nous recrutons ce personnel.

Pour les assistants, il existe cinq catégories :

1) Les bénévoles purs : il s'agit de personnes retraitées, pré-retraitées, ou ayant droit à une couverture sociale qui se mettent au service de la communauté, à temps plein ou temps partiel, sans aucune contrepartie financière.

2) Les assistants bénévoles : le terme est impropre car au contraire des précédents, l'Arche leur donne un pécule (de l'ordre de 800 frs à 1.000 frs par mois). Ces assistants ont un statut décrit plus loin. Ils sont nourris, logés et sont couverts par le régime général des salariés du point de vue protection sociale.

3) Les assistants célibataires engagés depuis 2 ans à l'Arche, sont salariés au SMIG. Pour la plupart ils sont logés et nourris par la communauté. Pour cela ils payent une pension. Quelques-uns se logent et se nourrissent par eux-mêmes.

4) Les assistants chargés de familles : sont tous salariés, en fonction d'une part de leurs besoins, des possibilités et des limites de la masse salariale d'autre part.

5) Les personnels recrutés et embauchés : sont salariés en référence à la Convention Collective de mars 1966. En référence seulement car, l'Arche n'a pas les moyens d'appliquer tous les termes de cette convention (notamment l'ancienneté).

Le statut des "Bénévoles" a posé des tracas jusqu'alors :

Jusqu'en 1974, l'Arche confectionnait les fiches de payes des bénévoles à l'envers. Après détermination du net à payer, on définissait un salaire net, un brut et un nombre d'heures (fictif) de travail (70 h - 90 h - etc...) donc des cotisations en proportion.

En 1974, l'URSSAF contestant à bon droit un tel procédé, l'Arche décide alors de "salarier" les bénévoles selon le principe des gens au pair, soit des cotisations assises sur la valeur représentative des avantages en nature (repas - logement) et un pécule, non déclaré, donc non soumis à cotisation.

En 1979, l'URSSAF contestant (toujours à bon droit) un tel procédé et exigeant que tous les bénévoles payent des cotisations sur le SMIC, l'Arche décide de ne plus faire de fiche de paye, n'ayant pas les moyens de payer (en valeur 1985) 2.500 francs de cotisations par mois et par personne pour 800 francs de pécule. Les assistants reçoivent donc ce pécule, non déclaré, et bénéficient d'une couverture sociale (maladie, accident) par un contrat d'assurance privé. Mais ce système n'est pas défendable, car outre le fait que le pécule n'est pas déclaré, la couverture sociale est incomplète. Elle ne prend en compte en effet ni la retraite, ni le risque accident de travail.

En 1980, l'Arche entreprend des démarches auprès des ministères concernés pour assainir cette situation et pour obtenir de la part des autorités une reconnaissance du statut de "semi-bénévoles" (ni salarié, ni bénévole).

En 1981, une lettre du Directeur des Relations du Travail au Ministère du Travail reconnaît que de fait la nature même du Bénévolat à l'Arche place les intéressés hors du champ de la législation du travail.

Cette lettre nous autorise donc à ne pas salarier les assistants.

En 1983, une lettre du Directeur de la Sécurité Sociale au Ministère des Affaires Sociales admet que les cotisations dues pour ces assistants doivent être assises sur le montant du pécule, ce qui les assujetti aux règles et bénéfices du Régime Général des Salariés.

Aujourd'hui, les assistants sont donc en règle aussi bien par rapport à la législation du travail que du point de vue de la législation sociale.

En conclusion, nous laissons la parole à Pierre Mousnier-Longpré, inspecteur général des affaires sociales au Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale :

Un des premiers défis de l'Arche, dont on s'aperçoit tout de suite quand on aborde l'Arche par le biais de l'administration ou de la comptabilité, a trait à l'argent. Vous n'êtes pas sans moyens de vivre, mais en même temps il y a un détachement qui se traduit par les rémunérations et dans votre façon d'être. C'est un véritable défi à la société de consommation dans laquelle nous vivons, très imprégnée de ce mythe de la croissance économique, de la croissance de la consommation, dont on fait un impératif et une dominante. Ici l'argent n'est qu'un serviteur et un serviteur tenu à sa très modeste place, tout en étant un gros souci pour certains d'entre vous, je ne l'ignore pas... On sent très bien, dès que l'on vit dans une communauté de l'Arche, que la technique est comme l'argent, elle est à sa place, elle est servante et non pas dominante.

V - LES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ARCHE-OISE

*Nous croyons que chaque personne, handicapée ou non, a une valeur unique et mystérieuse. Parce que l'handicapé est une personne humaine à part entière, il possède les droits de tout homme : droit à la vie, aux soins, à l'éducation, au travail.
(cf. la charte de l'Arche, annexe I).*

QUI SONT DONC LES RESIDENTS DE L'ARCHE-OISE ?

Leurs capacités intellectuelles, mentales, physiques, sont limitées, leurs troubles font que, parfois, leur comportement est perturbé, leur logique déroutante.

Alors, l'handicapé est fou ? Débile ?

Au Moyen-Age... le handicapé était tellement "autre" que, comme tous les pauvres, il était posé dans un état socialement et quasi ontologiquement différent... En notre temps, c'est un peu l'inverse : pour le faire échapper à son sort malheureux, on considère le handicapé comme sujet des mêmes droits et des mêmes possibilités que les autres (H.J. Sticker, corps infirmes et sociétés, p. 151) [14].

C'est donc un personne à part entière, démunie, certes, mais qui a le droit de vivre, de progresser, d'accéder au bonheur et à la joie. Si on répond à ses besoins, elle peut accéder à une réelle croissance sur le plan de l'intelligence et du raisonnement surtout si elle vit dans un milieu où l'on croit en elle.

Ces personnes ont eu et ont encore de multiples souffrances qui se cristallisent parfois dans des "crises" de violence ou de comportement : souffrance d'être différents, d'avoir été mal compris, mal aimés, rejetés, d'être condamnés à une vie de dépendance. La plupart ne sont pas capables d'une autonomie suffisante pour vivre seuls, se marier, avoir des enfants.

Ils n'ont pas choisi d'être à l'Arche, ils ont été placés sans que leur avis ait été sollicité.

Quelques-uns espèrent que leur séjour est une étape, d'autres pensent qu'ils y resteront et en ont fait leur lieu, d'autres ne sont pas assez lucides pour se poser des questions ou encore, pour quelques-uns, l'Arche n'est qu'une institution, peut-être un peu meilleure que celles où ils étaient placés auparavant, mais tout de même une institution. (P. Bill Clarke, un pari pour la joie, p. 65) [2].

L'Arche veut offrir des conditions où la personne handicapée puisse épanouir les capacités de tout son être et rayonner des qualités qui peuvent être enfouies au plus profond de lui-même. La personne démunie est guidée par ses sentiments ; elle attire par sa simplicité, sa spontanéité. Ce n'est pas un être de pouvoir, d'efficacité, mais elle a une capacité d'accueil, d'ouverture aux autres, de vivre le moment présent. Alors, avec elle, on va tout de suite à l'essentiel. Elle a besoin d'être reconnue avec ce qu'elle a de beau en elle, mais également dans ses difficultés, ses blocages, ses incompréhensions, ses colères, sa disgrâce physique. Elle est source de vie pour celui qui accepte d'être à son écoute, elle révèle à son entourage que l'important réside avant tout dans les qualités du cœur.

La pédagogie de l'Arche est basée sur la relation de confiance qui s'instaure entre l'assistant et la personne handicapée. On se souvient, dans le film "Elephantman" de la transformation spectaculaire de Joseph Merrick, bien que toujours aussi difforme ; on ne voyait plus son corps, tant son visage était lumineux, il avait accès à la joie de vivre : quelqu'un avait établi une relation avec lui. Le médecin et lui avaient confiance l'un dans l'autre ; tous les deux en sont épanouis, une amitié les unit ; Joseph Merrick apprend qu'il peut aimer et qu'il est aimé.

L'assistant a, pour l'handicapé, l'espérance de la croissance alors que celui-ci doute de ses capacités en raison de son vécu d'échecs ; il n'a plus confiance en lui-même.

Pourtant certaines personnes handicapées acceptent mal la vie en communauté ; une vie relationnelle intense les met en danger, elles peuvent alors se retrancher dans leur psychose. Ou

encore leur déficience intellectuelle n'apparaît pas première, d'autres troubles sont dominants. C'est par hasard ou par erreur qu'elles sont aiguillées vers l'Arche ; elles refusent d'être identifiées à celles ayant un handicap mental visible. Ces personnes ne restent pas ; l'Arche a ses limites. L'exemple de Jef illustre bien cet aspect de l'Arche. La guérison est lente, demande beaucoup de temps, de patience, d'efforts de part et d'autre... et de compétence. Elle est assurée lorsque la personne handicapée prend confiance non seulement en quelques assistants, mais dans la communauté. Jean Vanier raconte cet épisode à propos de Dédé (celui qui demandait sans cesse : "Est-ce que tu vas me garder ?"). Un jour, Dédé aborde Jean Vanier et lui dit : "Il paraît que nous avons acheté le café de la place !" Par ce "nous" Dédé disait que la communauté était devenue sienne.

Entre 1964 et 1982, l'Arche-Oise a accueilli 244 hommes et femmes handicapés

	Total		hommes		femmes
présents :	161	dont	120 soit 75 %	et	41 soit 25 %
départs :	83	dont	68 soit 82 %	et	15 soit 18 %
Total :	244	dont	188 soit 77 %	et	56 soit 23 %

Ces chiffres démontrent que le nombre des hommes est trois fois plus élevé que celui des femmes. A cela il y a plusieurs explications : le nombre de demandes d'admissions de femmes est moindre que celui des hommes, probablement en raison d'une plus grande tolérance envers les femmes handicapées dans leur famille et, d'autre part, de la présence dans la région de Compiègne, d'un autre établissement (C.A.T. et foyer) qui accueille presque uniquement des femmes.

Il faut remarquer que, durant les cinq premières années, l'Arche a accueilli uniquement des hommes handicapés. Ce n'est qu'en 1969 qu'un foyer a été conçu pour dix femmes handicapées, alors que cinq foyers existaient pour quarante-six hommes.

Que sont devenus ces personnes aujourd'hui ? 161/244 sont toujours présentes.

Au travail, tous les ateliers accueillent hommes et femmes, à l'exception de certains travaux plus rudes ou qui demandent une main-d'oeuvre plus spécialisée : par exemple le bâtiment pour les hommes ou l'entretien de la maison (linge, couture) pour les femmes.

Dans les foyers : certains sont réservés aux hommes handicapés, d'autres aux femmes ; d'autres, aménagés de telle façon qu'une vie harmonieuse y soit possible, sont mixtes (depuis 1975).

Plus précisément, quelle est l'éthique de l'Arche dans ce domaine de la sexualité, de l'affectivité ? La vie communautaire dans un foyer est comparable à celle d'une famille où les relations fraternelles et l'expression de la tendresse sont prioritaires. L'approche des personnes handicapées et la vie avec elles nous font mesurer les blessures, les meurtrissures que certaines ont subies dans leur affectivité et leur sexualité. Certaines ayant vécu un séjour à l'hôpital psychiatrique ou en hospices ont été "objets" et des adultes ont abusé d'elles, par relations homo ou hétérosexuelles ; quelques-unes des femmes ont été "sollicitées" dans un métro ou une gare, ou encore ramassées par un camionneur.

Celles qui ont vécu en famille ont souvent été protégées, surprotégées et ne peuvent exprimer leurs sentiments. Relevons ce que le Dr Tomkiewicz et le Dr Zucmann écrivent à ce sujet :

Chez d'autres, vivant en famille, l'opposition, les désirs d'autonomie ne peuvent s'exprimer directement et se manifestent alors par des conduites violentes apparemment incompréhensibles, qu'il faut savoir rattacher à l'apparition des pulsions sexuelles niées par les personnes que le handicapé aime le plus au monde... Chez les parents, la crainte de leur propre vieillissement et de leur propre mort augmente encore la crainte de voir leur enfant devenir parent et renforce leur négation de l'autonomie affective. (Dr Tomkiewicz et Dr Zucmann : Cahiers du CTNERHI n° 23, juillet-septembre 1983) [22].

Ce domaine de la sexualité des personnes handicapées est délicat et complexe. Il n'y a pas de solution évidente. L'Arche cherche à amener la personne handicapée à une prise de conscience que l'autre est aussi une personne à respecter. Les questions

touchant la sexualité, tout comme d'autres questions personnelles et profondes, ne peuvent être abordées que dans un dialogue de confiance avec la personne handicapée, dans un accompagnement personnel.

Dans son livre récemment paru, Jean Vanier développe ses pensées sur ce thème. (Homme et femme il les fit) [17].

Afin d'aller au-delà du descriptif général que nous venons de donner des personnes handicapées et de prévenir les critiques qu'on serait en droit de nous faire à propos d'une représentation toute faite, nous avons procédé à l'étude détaillée de la population ayant séjourné à l'Arche entre 1964 et 1982.

Cette étude vise à montrer quelle est leur origine, le contexte dans lequel elles ont vécu avant de venir à l'Arche et leur profil psychologique. Le langage employé dans ce chapitre est de ce fait plus technique.

A partir de renseignements pris dans les dossiers et concernant la totalité des personnes ayant un handicap mental accueillies à l'Arche (deux cent quarante personnes), nous avons exploré les domaines suivants :

- a) niveau socio-économique du chef de famille
- b) causes déclenchantes du handicap ou autres causes venant sur-handicaper la personne, ce que nous avons appelé "nuisances", faute de trouver un terme général plus adéquat.
- c) provenance des personnes ayant un handicap, juste avant leur venue à l'Arche.
- d) classification des personnes selon un profil psychologique et en fonction des troubles associés.
- e) classification des personnes selon le quotient intellectuel.

a) Niveau socio-économique du chef de famille (sur 244 personnes)

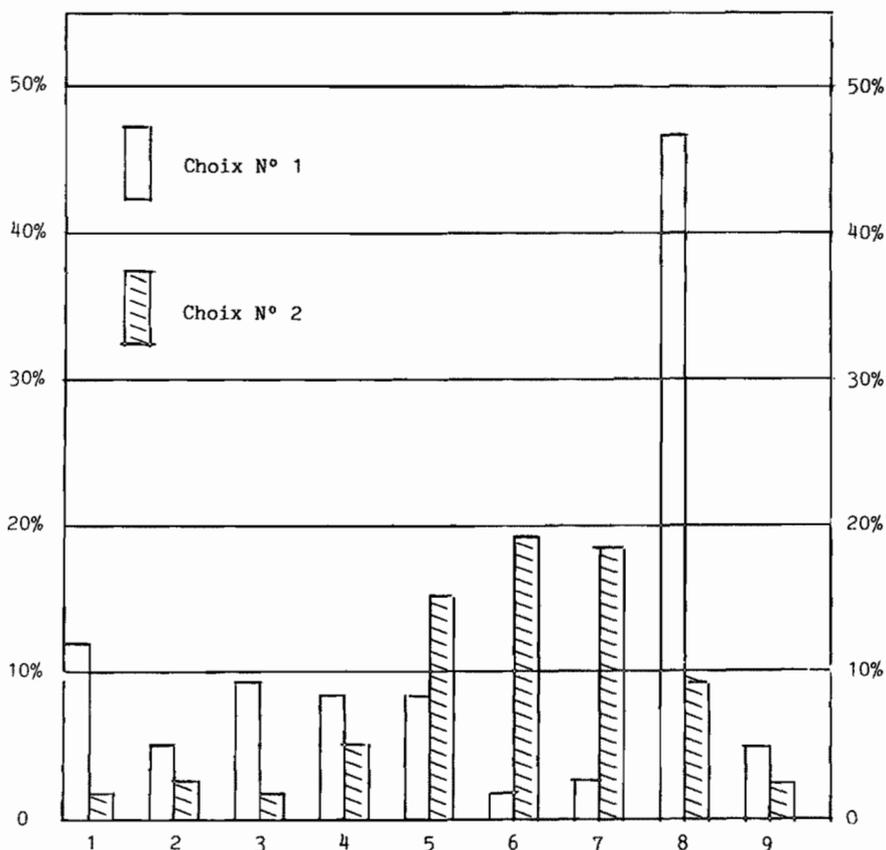
Graphique n° 1 : répartition familiale

	Chiffres	%
Sans famille	29	11,88 %
Chômeur	7	2,86 %
Salarié agricole	5	2,05 %
Exploitant agricole	6	2,46 %
Ouvrier, agent de service	84	34,42 %
Cadre moyen	42	17,20 %
Patron industrie	11	4,50 %
Fonctionnaire, professions libérales	25	10,25 %
Femme sans profession	1	
Rentier	1	
Retraité	16	6,56 %
Décédé	17	6,97 %
Is		

La provenance de ces catégories socio-économiques est un classement de l'INSEE auquel nous avons ajouté des catégories plus spécifiques telles que : chômeur, sans famille, retraité et décédé.

A été pris en compte le niveau socio-économique ou de la situation du chef de famille ou de l'environnement de la personne handicapée juste avant son admission à l'Arche.

b) Causes déclenchantes du handicap ou autres causes venant sur-handicaper la personne (nuisances)



Graphique N° 2 : "Nuisances socio-psychologiques"
(sur 244 personnes)

Ces nuisances qui sont souvent multiples ont été appréciées suivant leur importance en 1er, 2ème et 3ème choix et pour certaines personnes peuvent donc se cumuler.

	+niveau de choix		nuisances	
	absence apparente de nuisances			
Choix n. 1	11	27	11,06	%
Choix n. 2	66	3	1,20	%
Choix n. 3	202	-	-	%
	absence de famille			
Choix n. 1	6	27	2,41	%
Choix n. 2	4	3	1,64	%
Choix n. 3	1	-	-	%
	parent unique			
Choix n. 1	22	9	8,2	%
Choix n. 2	3	12	4,9	%
Choix n. 3	-	2	-	%
	milieu familial fruste			
Choix n. 1	21	20	8,6	%
Choix n. 2	4,9	37,7	15,16	%
Choix n. 3	8	5	2	%
	dissociation familiale			
Choix n. 1	5	2	4,67	%
Choix n. 2	48	19	19,67	%
Choix n. 3	5	9	2,46	%
	rejet de la famille			
Choix n. 1	6	114	46,7	%
Choix n. 2	451	22	9	%
Choix n. 3	9	141	12	%
	surprotection			
Choix n. 1	4	4	4,9	%
Choix n. 2	3	3	3	%
Choix n. 3	3	3	3	%
	grand nombre de placements sans suivi effectif			
Choix n. 1	141	12	4,9	%
Choix n. 2	3	3	3	%
Choix n. 3	3	3	3	%
	maladie grave survenue pendant la grossesse ou la petite enfance			
Choix n. 1	12	12	4,9	%
Choix n. 2	4	4	4	%
Choix n. 3	3	3	3	%
	maladie grave survenue après la petite enfance			
Choix n. 1	244	244	244	%
Choix n. 2	244	244	244	%
Choix n. 3	244	244	244	%
	total			

La source de ces renseignements vient pour une grande partie des dossiers établis en vue de l'admission mais aussi de la connaissance personnelle de chacun des pensionnaires et de son histoire qui a pu se faire pendant son séjour à l'Arche.

Dans un premier choix, nous avons considéré ce qui a pu être le facteur prédominant du handicap, mais il a pu s'y ajouter d'autres éléments surhandicapants (par exemple, dans l'histoire d'Irma, le premier choc fondamental a été d'être atteinte de trisomie 21. Ce handicap a été suivi d'un rejet assez global de la famille qui, lui-même, a entraîné le fait qu'Irma ait été toujours ballotée de placement en placement. Ces trois facteurs se surajoutent dans son histoire et l'ont fait devenir ce qu'elle est actuellement, trisomique, bien sûr, mais surtout très emmurée en elle-même.

Tous ces facteurs que nous avons appelés "nuisances" sont très imbriqués les uns dans les autres et avoir mis l'un en premier choix, l'autre en deuxième ou troisième, cela peut paraître subjectif. Nous en sommes conscients mais nous n'avons d'autres outils de classification.

11 % des personnes accueillies à l'Arche n'ont pas eu de famille, c'est-à-dire n'ont pas été élevées par leurs propres parents, soit par suite d'abandon, soit par suite de retrait judiciaire ; nous développerons ce constat ultérieurement, ainsi que l'attitude des familles en général par rapport au handicap.

Ce chiffre de 11 % est considérablement augmenté jusqu'à atteindre 45,6 % si on y ajoute les facteurs suivants - tournant autour de la sphère familiale : absence : 11 %, parent unique : 2,4 %, milieu familial fruste : 9 %, dissociation : 8,6 %, rejet : 8,2 %, surprotection : 2 %, placements répétés : 2,5 %.

Une autre catégorie de nuisances provient de l'agression physique que constitue la maladie grave survenue soit durant la grossesse de la mère ou la toute petite enfance : 46,7 %, soit ultérieurement : 4,9 %, ce qui donne un total de 51,6 %. Ces maladies graves ont pu entraîner des séquelles corporelles (épilepsie, hémiplégie, atteinte cérébrale, etc.).

Mais même dans ce domaine, la frontière n'est pas nette entre l'agression physique réelle et une agression psychique qui a pu aussi être très réelle. Par exemple : Cécile a été séparée de sa

famille alors qu'elle avait trois mois, sa soeur plus grande ayant contracté une coqueluche. A son retour elle a cependant contracté cette coqueluche elle-même de façon très grave, et on impute son handicap à cette maladie. Mais la séparation brutale avec sa mère, puis le fait d'avoir été confiée par la grand-mère à une employée de maison pas concernée affectivement par ce nourrisson, ces faits n'ont-ils pas joué aussi également ? Et la maladie elle-même provoque des manifestations physiques qui peuvent être très éprouvantes sur le plan psychique pour un tout jeune enfant (étouffements, crises de toux...). L'enfant ne peut ni verbaliser ni comprendre ce qui lui arrive.

Il est à noter que pour 11 personnes, rien apparemment ne vient expliquer la cause du handicap, mais une recherche plus poussée dans l'anamnèse de la personne aurait peut-être pu faire découvrir des événements jusque là ignorés.

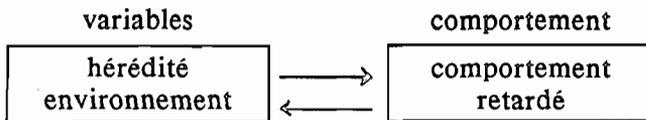
Dans notre étude, Il y a parfois un rapport entre le premier et le second choix : par exemple quelqu'un qui n'a pas eu de famille peut être placé dans divers établissements durant son enfance et on dira alors que dans un deuxième choix on considère qu'il a pu souffrir d'un grand nombre de placements sans suivi affectif. Quelqu'un pourra même souffrir de trois nuisances surajoutées (ex. d'Irma ci-dessus).

par rapport au deuxième niveau de choix concernant ces neuf rubriques, les pourcentages les plus importants de nuisances se rapportent à la surprotection : 19,7 % et au rejet familial : 15 %, et nous pouvons lier cela à un facteur de réactivité de l'entourage familial face à un handicap diagnostiqué ou présumé de la personne. Ajoutons aussi le pourcentage important du trop grand nombre de placements : 18,4 % ; nous avons placé dans cette rubrique les personnes qui ont pu réellement souffrir de placements répétés, avec un abandon plus ou moins déguisé, "événement traumatisant car il interdit le développement des points de repère" (M. Lemay, "J'ai mal à ma mère", p. 23).

En ce qui concerne le troisième niveau de choix, les résultats ne sont pas nettement significatifs.

On peut retenir le chiffre global de cent soixante-neuf personnes sur deux cent quarante-quatre, soit 69,2 %, qui ont pu souffrir à des degrés divers d'une atteinte corporelle physique grave à un moment donné de leur vie.

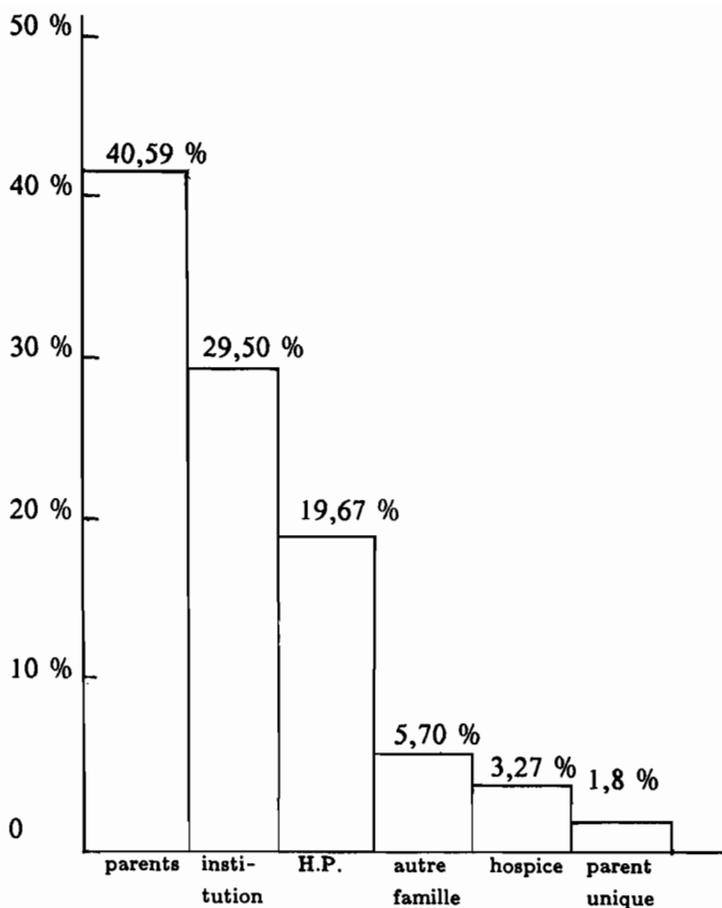
Tous ces chiffres ne sont peut-être pas à prendre de façon absolue car ils nécessiteraient, pour être plus justes, que l'on entre dans l'analyse plus fine et clinique de l'histoire de chaque personne (ce que nous ferons dans les monographies), mais ils peuvent être considérés comme les témoins de ce que peut vivre la personne ayant un handicap avec une interconnexion de domaines qui peuvent parfois compliquer l'existence de la personne ; notre utilisation des données est à mettre en rapport avec l'approche behavioriste concernant le handicap dont parle J.L. Lambert dans son livre : "Introduction à l'arriération mentale", p. 113, qui montre l'interdépendance entre des variables et un comportement :



Lambert J.Luc "Psychologie et sciences humaines",
Bruxelles, 1978

c) Provenance des personnes ayant un handicap, juste avant leur venue à l'Arche

Au moment de leur admission à l'Arche (l'âge d'entrée moyen étant vingt-quatre ans), les personnes proviennent pour 47,5 % d'entre elles de leur milieu familial (leurs parents ou un autre type de famille : parents = 40,59 % + autre famille = 5,7 % + parent unique = 1,8 %), c'est-à-dire qu'elles vivaient dans leur milieu naturel, même si, par ailleurs elles travaillaient ou étaient prises en charge dans des I.M.Pro ou des C.A.T. dans la journée.



Graphique N° 3 : Provenance des personnes handicapées
(sur 244 personnes)

Environ 52,5 % proviennent d'établissements où ils vivaient depuis quelques années (on a pris en compte la notion de temps en mettant sous cette rubrique ceux qui vivaient dans des établissements depuis quatre ans au moins). Encore faut-il distinguer ceux qui viennent d'établissements spécialisés, alors qu'ils y sont par souci "d'éducation" (29,5 %), bien que tout

placement puisse constituer un dé-placement, et ceux qui viennent d'un hôpital psychiatrique (19,7 %) ou encore d'un hospice (huit personnes en tout) qu'on ne savait pas "ou mettre". Un homme est arrivé à l'Arche alors qu'il était resté quinze ans dans un hospice où il était entré à l'âge de quinze ans !

Pour ces 52,5 % on peut dire qu'ils étaient "déracinés" de leur milieu familial.

d) Terrain psychologique et troubles associés

Graphique N° 4 : classification selon l'étiologie ou le comportement observable toujours réalisées à partir de données du dossier des sujets accueillis avec cumul possible des appartenances

dénomination	1er choix	%	2ème choix	%	3ème choix
1. T.P.A.R.	45	18,4 %	21	14,0 %	
2. T.P.A.C.	61	25,0 %	35	23,0 %	4
Epileptique	19	7,8 %	18	12,0 %	3
Trisomique	25	10,2 %			
Défic. sensoriels	5	2,0 %	19	12,6 %	6
Défic. physiques	10	4,0 %	15	10,0 %	16
3. T.O.P.A.	48	19,7 %	28	18,6 %	
Harmonieux	29	12,0 %	11	7,3 %	
Autres	2	0,8 %	2	1,3 %	
TOTAL	244		150		34

1. Troubles Psychiques Affectant la Relation
2. Troubles Psychiques Affectant le Comportement
3. Troubles de l'Organisation Psycho-Affective

Cette façon de présenter les personnes handicapées suit simplement l'appréhension habituelle qu'ont d'elles les assistants. C'est une clarification sans prétention scientifique. Et plutôt que de vouloir rechercher la cause originelle du handicap, quand elle n'était pas évidente, ce classement a voulu expliciter ou mettre en valeur ce dont souffrent, de façon immédiate, ceux qui vivent à l'Arche, sans s'attarder ici à la notion de déficit intellectuel qui sera traitée dans le paragraphe suivant sur la notion de quotient intellectuel.

Deux approches sont utilisées : étiologie quand elle est connue, expression des difficultés quand celles-ci prédominent. Ce système est imparfait car il ne donne qu'un aspect bien incomplet de la personnalité globale des personnes handicapées ne se définissant pas seulement par des manques, des déficits ou des distorsions.

Par rapport à ce type de classement, certains peuvent n'être atteints que d'une seule déficience, ou de deux, ou cumuler trois niveaux (trente-quatre personnes). Ceux que l'on a fait figurer sous l'étiquette "harmonieux" (12 %), sont ceux qui, bien qu'atteints dans leur intégrité physique ou intellectuelle, bien acceptés dans leur milieu, ont pu développer, au maximum, leurs capacités réelles - surtout au niveau relationnel - et qui ne montrent aucun trouble particulier de comportement.

Par troubles psychiques affectant la relation (18,4 %) nous entendons les gros troubles relationnels et les difficultés de communication. Certaines des personnes concernées ont pu être atteintes de psychose infantile.

En deuxième choix, nous classons les cas où la relations avec eux est plus facile, mais des comportements parfois stéréotypés viennent parasiter ou faire obstacle à la relation.

Par troubles psychiques affectant le comportement (25 %) nous désignons ceux qui, par leur comportement perturbé, sont en quête de relation, mais la vivent mal et sont souvent très angoissés (exemple : Manuel qui va sans cesse essayer de se faire rejeter par un comportement "agaçant", mais, de cette façon, il se sent exister et peut entrer en relation).

Cette catégorie est la plus importante ; nous l'avons distinguée de la catégorie précédente du fait de la différence fondamentale de l'invasion des troubles par rapport à la personne atteinte, bien que certaines causes profondes sont peut-être les mêmes.

Comme épileptiques (7,8 %) sont désignés dans un premier choix, ceux dont l'épilepsie se manifeste très fortement et vient perturber considérablement la vie quotidienne (chutes, crises fréquentes du type "haut mal"). Il y a moins de personnes atteintes de cette façon actuellement, car des progrès ont été faits depuis 1964 concernant les traitements de ce type de troubles.

Trisomie 21 (10,2 %)

Certains traits communs se retrouvent chez tous ceux que l'on place dans cette rubrique, bien que leur vrai niveau d'efficacité soit très diversifié et puisse aller de la déficience légère à l'arriération profonde.

Dans le livre : "les trisomies parmi nous ou les mongoliens ne sont plus", Monique Guilleret en parle ainsi :

L'enfant porteur d'une trisomie est celui qui d'emblée est différent. Dès l'instant même de la fécondation il a un patrimoine génétique différent du nôtre. A partir de là, son développement va être harmonieux par rapport à lui-même. Il est génétiquement différent de nous. L'enfant porteur d'une déficience a, lui, un patrimoine génétique identique au nôtre. Au cours de son développement, avant ou après la naissance, il a subi une "atteinte", un accident qui va lui laisser des séquelles définitives et sélectives portant notamment sur son développement mental. (Ed. SIMEP 1984, p. 8).

Comme n'importe qui d'autres, ils peuvent souffrir de troubles associés (troubles affectant la relation, psycho-affectifs, etc.).

Quelques uns peuvent être conscients d'un certain regard posé sur leur différence physique ; dans le livre de B. Echavidre : "Débile toi-même", le père recueille les réflexions de son fils atteint de trisomie 21 : "Tu vois... ils disent rien devant, mais ils pensent comme ça derrière."

Quand on évoque les déficients sensoriels (2 %), il s'agit de troubles sensoriels (surdit  ou quasi-c cit ) qui constituent un  cran consid rable   la relation : l'un d'entre eux v g tait   l'h pital psychiatrique, ses troubles de surdit  n'ayant pas  t  d couverts avant l' ge de douze ans. Il est arriv    l'Arche avec l' tiquette d'"arri r  profond". Bien que parlant mal il a pu faire une progression fantastique et travaille maintenant normalement en usine depuis douze ans faisant partie du service d'accompagnement.

Quand on a retenu les d ficiences physiques (4 %) en premier choix, c'est que les personnes en sont atteintes gravement dans leur mobilit  avec l'hypoth se que s'ils n'avaient pas ce handicap ils n'auraient sans doute pas besoin actuellement de structure prot g e. Certains n'ont pas re u, enfants, l' ducation n cessaire pour compenser leur handicap par suite du manque de structure adapt e   proximit  de leur domicile.

Pour les autres choix, ces d ficiences viennent compliquer leur vie quotidienne (h mipl gie, etc.).

Troubles de l'organisation psycho-affective (48 en premier choix, soit 19,7 % et 76 en tout).

Ce terme recouvre ceux qui ont subi une "carence" affective grave. Ceux-ci n'ont pas eu de famille ou bien une famille perturb e d'une fa on ou d'une autre (famille du "quart-monde", famille perturb e psychologiquement...). Ils se pr sentent d'embl e comme ayant une qu te affective permanente, de fa on d sordonn e ou excessive.

Il y a aussi ceux qui ont une famille mais qui ont  t  rejet s du fait m me de leur handicap :

A une d ficience mentale vraie peut s'ajouter un syndrome carentiel. Le fait est d'autant moins rare que l'apparition d'un jeune d bile dans une famille est toujours un drame. Si le facteur  tiologique est une grave maladie de la petite enfance, une longue hospitalisation peut devenir n cessaire. Le milieu parental peut rejeter le gar on ou la fille. (M. Lemay, J'ai mal   ma m re, p. 212)/

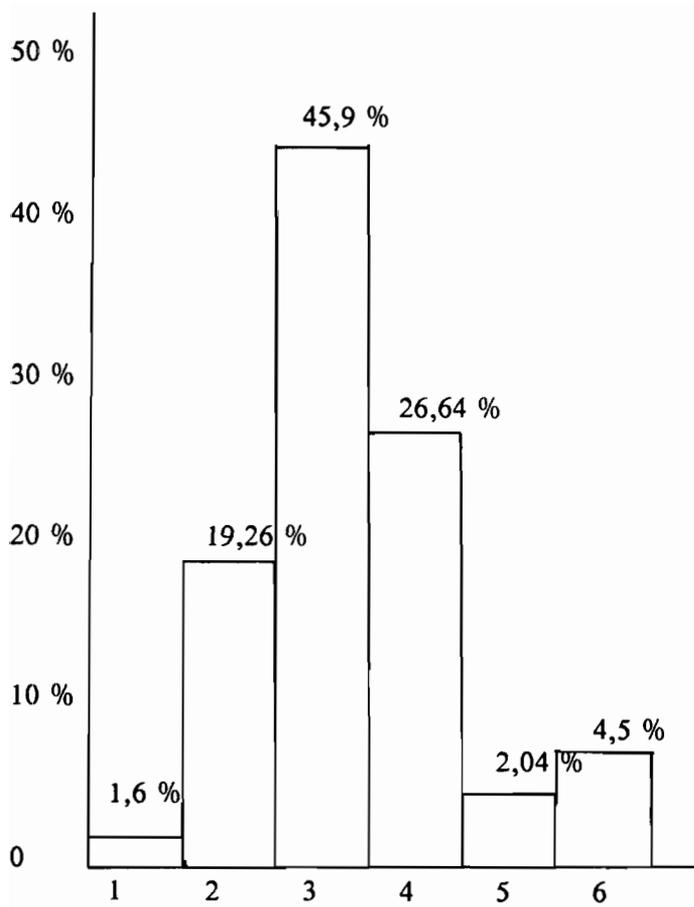
Un pourcentage important de personnes accueillies   l'Arche souffrent   des degr s divers de ces troubles.

Par autres (0,8 %) nous entendons des personnes qui seraient peut-être à ranger parmi les psychopathes c'est-à-dire vivant souvent en marge de la communauté et ayant des démêlés avec la police à cause de délits (vols, etc.).

Ce type d'approche montre qu'à la déficience proprement dite s'ajoutent d'autres notions créant le handicap qui viennent multiplier les difficultés que rencontrent les personnes handicapées dans leur vie personnelle ou sociale.

e) Classification des personnes selon le quotient intellectuel

Ce classement a été fait d'après les catégories du classement de l'UNAPEI, document réalisé en 1975 : "la déficience mentale". Le tableau ci-dessous montre la répartition du type de population accueillie à l'Arche selon la notion de quotient intellectuel.



**Graphique N° 5 : classification selon le QI
(pour 244 personnes)**

notion de QI	sur 244 (total)		sur 83 (partis)	
classification	Nb	%	Nb	%
1. Débile léger (+ de 65,70)	4	1,6 %	4	4,8 %
2. Débile léger + troubles associés	47	19,2 %	25	30,0 %
3. Débile moyen (entre 50 et 65)	112	45,9 %	42	50,0 %
4. Débile profond (entre 30 et 50)	65	26,6 %	7	8,4 %
5. Arriéré profond (moins de 30)	5	2,0 %	-	-
6. Autres (malades mentaux, inadaptés sociaux)	11	4,5 %	5	6,0 %

La totalité des "débiles légers" se retrouve dans la tranche de ceux qui sont partis vers l'autonomie et qui ne sont donc restés qu'un temps à l'Arche. De la même façon cinq personnes sur onze de la catégorie "maladie mentale, inadaptation sociale" ont quitté l'Arche elles aussi.

La catégorie N° 2 : "débile léger plus troubles associés" est aussi plus importante dans le groupe de ceux qui sont repartis.

Les catégories N° 4 et 5 sont nettement plus importantes dans le groupe de ceux qui sont restés et montrent la nécessité pour ces personnes de vivre dans un milieu protégé.

Alors que, la première année, c'est le directeur qui allait chercher les handicapés dans les hôpitaux, par la suite, des critères d'admission et des modalités d'accueil seront précisés et évolueront peu au cours des années.

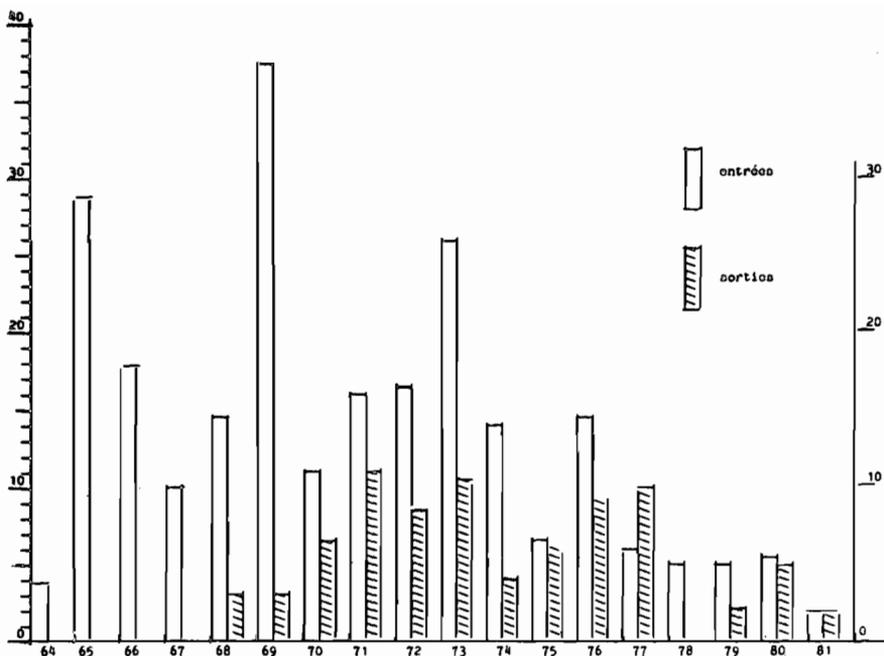
Sont admises les personnes handicapées mentales non arriérées profondes de plus de dix-huit ans (QI entre 40 et 80 Wechsler-Bellevue), pouvant présenter des troubles associés : psychose, épilepsie, troubles affectifs. Mais ne peuvent être admises les personnes présentant une maladie mentale grave.

Les modalités d'accueil sont également harmonisées comme suit :

- Une demande d'admission est déposée.
- Une commission se réunit qui voit si la demande est recevable.
- Trois stages sont programmés : de quinze jours, d'un mois puis de trois mois. Ce troisième stage de trois mois est prolongeable en admission définitive s'il est concluant. C'est le Conseil de l'Arche qui décide de l'accueil définitif (la procédure est d'ailleurs semblable pour les assistants).

Pour célébrer cette "entrée" dans la communauté, une petite fête réunit, autour de la personne nouvelle les gens du foyer, les assistants de l'atelier, la famille ou des personnes de la précédente institution et enfin le directeur de l'Arche. Ce lien entre les différents milieux dans lesquels l'handicapé a vécu est sécurisant et unifiant pour lui.

Entre 1964 et 1982, entrées et sorties vont se présenter comme suit



Graphique N° 6 : entrées et sorties par année
(sur 244 personnes)

Le graphique N° 6 précise la courbe des admissions, des sorties, des présences qui passent de 4 à 161. Ceci correspond à la première croissance (1964-1969). Une augmentation massive de la population accueillie produit 108 personnes présentes en 1969.

Entre 1965 et 1966 : les entrées sont nombreuses, elles correspondent à :

- * Intégration du Val Fleuri
- * Création du premier foyer (les Rameaux)
- * Autres formes d'accueil (externat et placements familiaux)

Entre 1967 et 1969 : les 64 entrées et 6 départs correspondent à la création de 5 foyers.

Puis entre 1970 et 1974, le nombre de personnes présentes passe à 151, donc une augmentation de 43 personnes, avec une grande mobilité de la population : 84 entrées et 41 départs.

* Les entrées sont dues à la création de 8 foyers dans les localités avoisinantes et extension de l'externat.

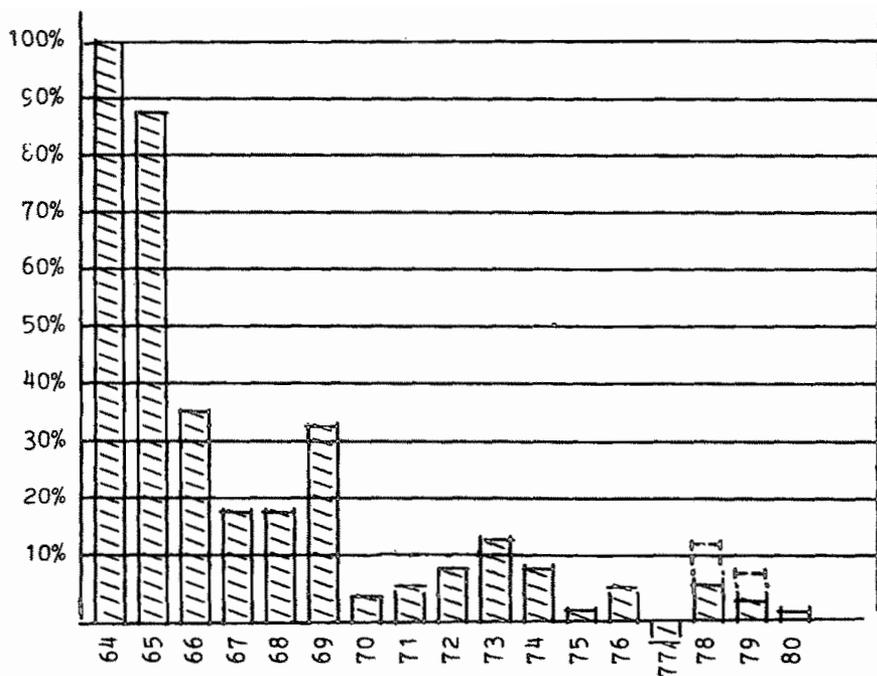
* Les départs correspondent à :

- 9 personnes ont pris leur indépendance (5 sont mariés)
- 9 personnes ont choisi d'aller dans une autre communauté de l'Arche, entre autres pour aider à la fondation d'une nouvelle communauté.
- 14 sont retournées dans leur famille dont 10 sans accord de l'Arche.
- 6 ont été transférées à l'hôpital psychiatrique.
- 4 ont été orientées vers une institution plus adaptée à leurs troubles.

Pendant la période de structuration (1975-1979), la population n'a plus augmenté que de 11 personnes : 158 présentes avec un mouvement de 38 personnes entrantes et 28 partantes. C'est le temps de la création de petits foyers pour 3 ou 4 personnes handicapées, la mise en place du service d'accompagnement et la création de la "Forestière" (M.A.S.).

Après les années de grande progression (de 1964 à 1974), il y a ensuite une stabilisation de la population. Le mouvement des entrées et des sorties se stabilise : la communauté trouve son équilibre.

En 1978-79, il aura toutefois la création d'une Maison d'Accueil Spécialisé pour dix personnes.



Graphique N° 7 : Pourcentage d'accroissement par année

Le pourcentage "d'envahissement" des personnes nouvelles dans la communauté se profile bien dans le graphique N° 7. En 1977, on note qu'il y a plus de sorties que d'entrées, ce qui se voit dans le pourcentage négatif de cette année-là.

Toutes les évaluations montrent que la communauté, après les années 74 prend un nouveau tournant. Bien que croissant toujours, elle suit une courbe d'évolution plus régulière. Il faut noter cependant la création récente de deux nouveaux foyers

dépendant de la M.A.S. et en 1983, l'accueil de neuf personnes nouvelles au C.A.T. En moyenne, les personnes handicapées sont restées 8,5 ans (ce chiffre tient compte de ceux qui sont là même seulement depuis un an), alors que ceux qui sont déjà partis sont restés en moyenne 5,1 ans.

Le tableau ci-dessous, N° 8, est intéressant car il montre pour chaque année le pourcentage de ceux qui sont restés. Par exemple, on voit que deux personnes handicapées sur les autres arrivées en 1964 sont encore là en 1982.

On voit qu'au fil des années le pourcentage de ceux qui restent augmente jusqu'à atteindre 100 %. S'agit-il d'une meilleure adéquation entre les possibilités offertes par l'Arche et les critères d'admission qui se seraient affinés. Y a-t-il moins de choix de sorties ? Difficile à dire. Il faudrait avoir plus de recul pour confirmer cette hypothèse.

Tableau N° 8 : durée de séjour

année	nombre de personnes	pourcentage de ceux qui sont restés	temps de séjour à l'Arche
1964	2 sur 4	50,0 %	18 années
1965	14 sur 29	48,2 %	17 années
1966	6 sur 18	33,3 %	16 années
1967	6 sur 10	60,0 %	15 années
1968	6 sur 15	40,0 %	14 années
1969	22 sur 38	57,9 %	13 années
1970	9 sur 11	81,8 %	12 années
1971	13 sur 16	81,2 %	11 années
1972	14 sur 17	82,3 %	10 années
1973	20 sur 26	76,9 %	9 années
1974	7 sur 14	50,0 %	8 années
1975	4 sur 7	57,0 %	7 années
1976	15 sur 15	100,0 %	6 années
1977	6 sur 6	100,0 %	5 années
1978	4 sur 5	80,0 %	4 années
1979	5 sur 5	100,0 %	3 années
1980	6 sur 6	100,0 %	2 années
1981	2 sur 2	100,0 %	1 année
TOTAL	161 sur 244		

Tableau N° 9 : population, entrées, sorties et âge moyen par année
montrent l'évolution de l'âge des personnes handicapées
au fil des années.

année	pop.	âge moyen pop.	nombre entrées	nombre sorties	âge moyen entrées	âge moyen sorties
1964	4	24,7	4	0	24,7	-
1965	33	21,0	29	0	20,4	-
1966	51	20,7	18	0	18,3	-
1967	61	21,3	10	0	19,4	-
1968	73	22,6	15	3	23,5	22,0
1969	108	23,6	38	3	23,3	20,0
1970	112	24,5	11	7	22,4	22,4
1971	117	25,1	16	11	24,8	28,7
1972	126	26,3	17	8	27,8	26,5
1973	142	26,9	17	8	27,8	26,5
1974	151	28,0	14	5	29,2	28,8
1975	152	28,7	7	6	23,7	29,3
1976	158	29,5	15	9	25,3	25,3
1977	153	30,5	6	11	33,1	32,2
1978	158	31,4	5	0	27,6	0,0
1979	160	32,4	5	3	26,4	26,6
1980	161	32,9	6	5	25,6	38,6
1981	161	33,9	2	2	34,0	33,5

L'âge moyen des entrées, à part quelques exceptions dues à l'accueil de personnes déjà plus âgées - souvent trisomiques - dont les parents sont décédés ou ne peuvent plus les assumer à cause de leur âge avancé - est assez constant. La moyenne est de 24,1 ans.

L'âge moyen des sorties est aussi assez constant, excepté le chiffre de 1980 dû au décès de personnes handicapées âgées. La moyenne d'âge des sorties est de 28,2 ans.

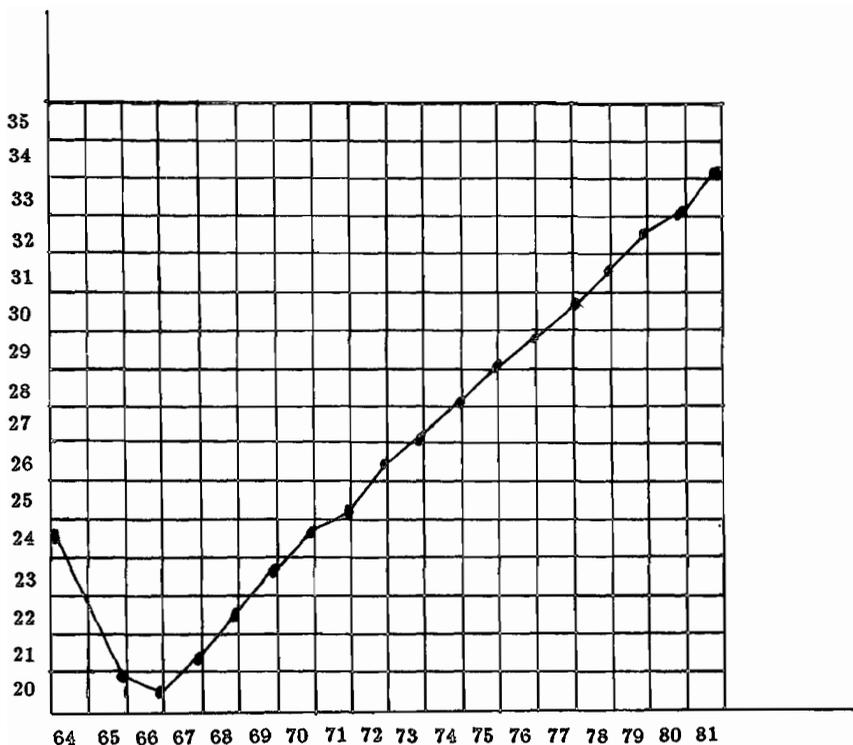


Tableau N° 10 : Moyenne d'âge des personnes accueillies entre 1964 et 1981 (sur 161 personnes)

Le graphique N° 10 montre par contre un certain vieillissement de la communauté qui aborde maintenant le cap de la trentaine. Cela peut expliquer aussi la notion d'une certaine "maturation" des personnes handicapées mais pose la question de l'avenir des communautés.

Jusqu'à présent, les personnes handicapées vieillissantes étaient pour la plupart prises en charge dans leur foyer de base ou accompagnées à l'intérieur de la communauté, dans des structures spécialement conçues pour elles.

L'Arche se préoccupe de cette question mais n'a pas encore trouvé la réponse idéale (cf. le paragraphe sur le "Club des Soleils" dans le chapitre sur le travail).

Enracinement et déracinement : ces deux actions antonymes jalonnent toute vie d'homme. L'enracinement est fondamental et assure la sécurité mais le déracinement est aussi nécessaire pour la progression de toute vie humaine ; il s'agit en fait d'une dynamique permanente entre deux situations.

Notre travail est de montrer comment l'Arche se situe dans cette dynamique par rapport aux personnes qu'elle accueille. Trois cas de figure peuvent se présenter :

1. Certains sont venus à l'Arche et en sont repartis, ne pouvant y rester.
2. D'autres sont venus et leur séjour est ou a été une étape, en vue d'accéder à une autonomie plus grande.
3. La plupart sont venus et y sont restés.

Face à ces trois cas de figure, nous avons fait le choix de présenter 6 personnes handicapées (4 hommes et 2 femmes) qui illustrent par leur histoire de quelle façon l'Arche a pu être facteur d'enracinement ou non.

Des critères subjectifs ont joué dans le choix des monographies, comme nous avons déjà eu l'occasion de le reconnaître :

- que leur temps de séjour ait été suffisamment long (plus de 10 ans)
- qu'on ait une masse suffisante d'informations les concernant, à travers les dossiers, par une tradition orale et par l'échange des équipes actuelles dans le foyer et dans le travail sur leur vécu plus récent.

- mais aussi que ces personnes soient caractéristiques des 3 cas de figures précités.

CHAPITRE II

SELECTION DE BIOGRAPHIES
ET ETUDES ILLUSTRATIVES

I - "CEUX QUI SONT PARTIS"

JEF OU "LE MAL DE VIVRE"

Aspect général

De taille plutôt petite, très mince, le visage anguleux, Jef a toujours l'air sur le qui-vive, fuyant. Il ne lui en faut pas beaucoup pour être effarouché, et si on lui parle trop fort, il n'entend plus.

Anamnèse

Le père de Jef est comptable ; il a été prisonnier de guerre durant cinq ans. Jef lui ressemble beaucoup physiquement.

La mère de Jef est au foyer. Elle souffre d'un déficit auditif et de troubles mentaux. Jef aussi. Les crises de violence de Jef à la maison sont souvent tournées contre elle.

Jef est né fin décembre 1947. L'accouchement a été long et difficile. Il a eu, tout petit, des "spasmes nerveux", des vomissements fréquents. A deux ans et demi, des otites seront suivies d'une mastoïdite. Elles laisseront des séquelles de surdité partielle.

En 1954 naît une soeur (Jef avait déjà un frère né en 39). Jef manifeste alors une grande jalousie, à tel point que la mère s'enferme à clé pour s'occuper de la petite soeur. Et à partir de ce moment-là, Jef est suivi au centre de guidance de sa ville.

En 1956-57, il fait un séjour de dix mois à l'hôpital psychiatrique de la région en vue d'un diagnostic (dont on n'a pas trace dans le dossier). Puis il suit une classe de perfectionnement en externat dans la ville où il vit.

En janvier 1963 il arrive au Val Fleuri ; la demande en est faite par les parents et une assistante sociale du centre de guidance en donne les raisons suivantes : "Les troubles de comportement en milieu familial rendent actuellement le placement de cet enfant indispensable". Or Jef a été trompé car on lui avait présenté ce placement comme un séjour de courte durée, tout au plus deux ans,

placement ayant pour but de lui apprendre à mener une vie normale.

Dates	Evénements familiaux	Placements	Agés
fin 12.47	Naissance de Jef. Accouchement long et difficile. "spasmes nerveux" Vomissements fréquents Rachitisme Double otite, mastoïdite		10 jours 1 an 2 ans 1/2
1954	Naissance d'une soeur, grande jalousie de Jef	Jef est suivi au centre de guidance infantile	7 ans
56-57		HP (dix mois en vue d'un diagnostic) Ecole de perfectionnement	
1.63		Entrée au Val Fleuri	16 ans

Examen psychologique (fait en 1965)

QI au Wechsler-Bellevue : autour de 60. Il fait preuve de bonne volonté devant le test, mais n'a pas une vue synthétique des choses.

Il y a chez lui une tension psychique discordante et pré-psychotique, avec des éléments obsessionnels. Le Rorschach est celui d'un grand anxieux, immature.

Il ne parvient pas à se situer, ni en lui-même, ni dans sa famille, ni dans son entourage. Sans être vraiment dissocié, ses projections sont de type fragmenté et posent un problème important d'intégration sociale.

Séjour à l'Arche (de 65 à 76)

Dates	Foyer	Travail
63	Arrivée au Val Fleuri	Sous-traitance
68 à 71	Petit foyer à Trosly	Mosaïque - un peu de reliure
69		Sous-traitance - stages en usine (dans une équipe spéciale).
71 à 76	Même petit foyer, ayant déménagé à deux kilomètres	
76, 2 à 3 mois	Séjour dans une autre communauté de l'Arche	

On a disposé de peu de documents d'avant 1965 car il était au Val Fleuri, qui, alors, ne faisait pas partie de l'Arche (cf. première partie). La prise en charge y était traditionnelle (sorties encadrées, discipline stricte). Dans un rapport de stage fait en 63, il est dit ceci à son propos :

Garçon apparemment calme ; cependant, de temps en temps, il administre des coups de poing à ses camarades, lorsqu'il croit ne pas être vu...

Il a deux habitudes curieuses :

- celle de déchirer ses pyjamas au point de les rendre irréparables,
- celle de se mordre les doigts jusqu'à en avoir des marques."

De 65 à 68, on ne sait rien de plus ; sans doute doit-il passer un peu inaperçu dans le grand groupe (en 65, repris dans le cadre de l'Arche, le Val Fleuri reste cependant un grand foyer).

Jef change de foyer en septembre 68 et est intégré dans un groupe de six pensionnaires. On note son comportement

obsessionnel : il ferme toujours les portes, va bien regarder sa valise avant de partir au travail. Ce n'est qu'en 69 que Jef commence à se faire remarquer : "Jef est de plus en plus chahuteur et entraîne les autres dans son chahut ; il se refuse à faire la vaisselle, à aller chercher le pain".

Au travail : après avoir fait de la sous-traitance et un peu d'artisanat et sur sa demande, il travaille avec une petite équipe de l'Arche dans une usine des environs ; cette équipe est installée dans les locaux de l'usine, mais n'est pas soumise aux mêmes exigences ni au même horaire que le reste du personnel. Jef est content d'aller travailler en usine, mais il a du mal à suivre le rythme des autres, alors que ce rythme est déjà réduit. En janvier 1970, il va devoir revenir travailler en C.A.T.

En juillet 1970, en accord avec le psychiatre, un travail de soutien est commencé dans la famille de Jef : une assistante sociale, en lien avec l'équipe médicale de l'Arche, va visiter la famille régulièrement. Jef réclame toujours de revenir chez lui ; il dit : "qu'il en a assez d'être placé dans un centre et qu'il veut revenir chez lui pour travailler comme tout le monde."

Double méprise : la famille ne désire absolument pas le reprendre et lui-même montre ses limites durant ses stages en usine. Quand il repart chez lui, le week-end, tout tourne autour de lui : il est tyrannique avec sa mère, il déchire ses vêtements pour que sa mère les lui répare. Il a, dans son armoire, une pile de pyjamas tout neufs, bien pliés, qu'il va voir dès qu'il arrive chez lui (il ne les met jamais par ailleurs). On avait déjà noté ses tendances obsessionnelles : Jef a tout un carcan de règles, de rituels, qui le protègent sans doute contre une angoisse de morcellement. Son père passe beaucoup de temps avec lui (ils vont ensemble voir des courses de chevaux, faire du billard électrique, des promenades...) mais, semble-t-il, par crainte des crises éventuelles à la maison, et Jef le fait se plier à ses quatre volontés.

A l'Arche (peut-on mettre cela en liaison avec le travail fait dans la famille ?) Jef se manifeste de plus en plus. Dans un cahier d'observations il est dit : "Tout le monde est surpris de voir le doux Jef, ses réactions ; il commence à faire des crises violentes chez nous, à menacer : "Eh bien, vous allez voir maintenant !"

Jef craint un assistant qui sait se faire respecter (contrairement à ce qui se passe avec son père), mais dès que cet

assistant a le dos tourné, Jef refuse la loi du foyer et n'en fait qu'à sa tête. Il a, par ailleurs, une grande soif de tendresse qui perce parfois à travers ses gestes.

On ne le sent pas très réaliste par rapport à ce qu'il est capable de réaliser, ne situant pas ses limites. Par ailleurs il manifeste, il crie qu'il souffre d'une injustice fondamentale, celle de ne pas être comme tout le monde, d'être dépendant... Et l'aimer, c'est le rendre encore plus vulnérable ; cela réveille en lui quelque chose d'intolérable.

Lorsque ses crises se déclenchent, que ce soit au travail ou au foyer, c'est comme si une bombe explosait ; elles surviennent apparemment sans cause déclenchante et sans logique. On peut dialoguer avec lui après les crises, mais, pour Jef, le fautif c'est celui qui est en face de lui et il dira : "Demande-moi pardon !"

L'équipe du foyer s'est trouvée de plus en plus désarmée, bien qu'ayant tout essayé (dialogue, propositions, etc.), alors qu'au travail son comportement était davantage supportable. Jef est un de ceux qui ont été le plus suivis sur le plan psychiatrique et pédagogique : entretiens personnels, synthèses à son sujet, etc.

La pédagogie première de l'Arche est axée sur le "vivre avec", c'est-à-dire qu'on propose à ceux qui viennent à l'Arche de cheminer avec eux en leur offrant un cadre de vie qui soit le plus adapté possible à leurs capacités et à leurs désirs. La prise en charge psychiatrique est complémentaire. L'équipe médico-psychologiques a pour but premier d'aider les équipes d'encadrement à comprendre les personnes dont elles ont la charge.

Par son comportement, Jef nous poussait à le prendre de plus en plus en charge et cela aboutissait à un cercle sans fin : plus on s'occupait de lui et plus on le rendait dépendant de l'Arche. Or, justement, il n'acceptait pas d'être à l'Arche et d'être considéré comme une personne ayant un handicap. Devant cette impasse, on lui propose alors d'aller dans une autre communauté de l'Arche dont il connaît bien le responsable. En 1976, il part pour ce foyer, mais il ne peut y rester à cause d'une violence quasi permanente qui n'est plus supportable, ni pour lui, ni pour l'entourage. De plus, il jette son dévolu sur une femme pensionnaire de ce foyer qui est complètement démolie par l'angoisse de Jef.

La seule issue est alors de mettre Jef en hôpital psychiatrique étant donné la peur des parents face à lui : il n'est pas envisageable qu'ils l'accueillent. Il reste quelques mois à l'hôpital, puis, à la demande de celui-ci et avec une concertation avec l'Arche, il est placé dans un C.A.T. de la région.

Relative stabilité de Jef (1976-82)

Le C.A.T dont fait partie Jef, actuellement, accueille deux cent cinquante pensionnaires ; les foyers d'hébergement et le C.A.T. ont chacun leur direction. Le foyer de Jef accueille quatre-vingt dix hommes handicapés dans un même immeuble, répartis en groupes d'environ une quinzaine, encadrés par un ou deux éducateurs.

L'établissement est situé dans un hameau.

Jef y semble très indépendant, ne suivant pas les activités proposées ; il est assez solitaire et aime se promener seul. Il repart chez lui tous les quinze jours et parle très peu de sa famille dans le C.A.T.

Au travail, après avoir fait de la sous-traitance de 1976 à 1980, il est orienté vers la laverie semi-industrielle de 1980 à 1982 et actuellement il se trouve en menuiserie. Alors que dans les deux premiers ateliers il ne semblait pas avoir trouvé sa place, principalement à cause d'un encadrement plus féminin et de la présence de femmes handicapées, ce travail de menuiserie, plus typiquement masculin (éducateurs et ouvriers) et sans doute plus valorisant, lui convient bien ; il donne satisfaction dans son travail et cela s'accompagne chez lui d'une évolution favorable dans son comportement.

Tentatives d'interprétation et conclusion

Après une rencontre avec un responsable du C.A.T., il semble que la structure même de ce C.A.T. convienne mieux à la personnalité de Jef. Le fait qu'il puisse trouver un espace plus personnel, qu'on le sollicite moins sur le plan affectif : la vie au travail, la vie dans le foyer et la vie dans sa famille sont trois domaines avec peu d'interférences.

Il y a aussi dans cette structure l'accent mis sur l'importance du travail (à l'Arche, cet aspect du travail était celui où Jef se situait le mieux). Le travail, intermédiaire dans la relation avec un

autre, ne met pas Jef en danger. Et, pour le mieux-être de Jef, un entourage dans le quotidien presque uniquement masculin, au travail comme au foyer, ne l'inquiète pas, étant donné l'image qu'il a de la femme, d'après ce qu'on avait pu décoder dans son comportement avec sa mère, il veut à la fois la posséder et la punir en même temps ; et il reproduisait cela toujours avec les femmes, de façon très ambivalente.

A l'Arche, son enracinement était triplement impossible :

- * du fait qu'il y a été "placé" d'une façon trompeuse et qu'il ne l'a jamais accepté,

- * à cause d'un milieu trop affectif et relationnel qu'il ne pouvait pas supporter à cause de la profondeur de son angoisse et de ses troubles,

- * du fait même de la structure de la communauté où la vie de travail et la vie de foyer, bien que séparées sont placées sous une même direction et font partie d'une même communauté.

L'exemple de Jef n'est pas unique ; nous avons pu observer le même parcours chez d'autres personnes qui n'ont pas pu rester, la communauté réveillant un désir de symbiose qui est destructeur quand la personne n'a pas suffisamment d'identité.

ETUDE STATISTIQUE SUR CEUX QUI SONT PARTIS DE L'ARCHE

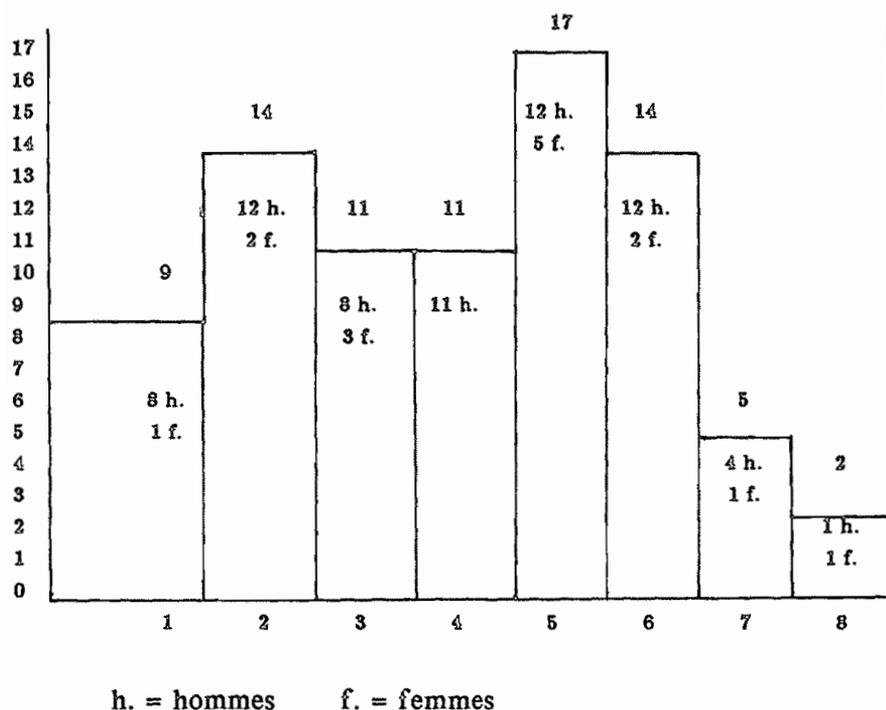
Par rapport à la notion d'enracinement à l'Arche, l'étude de ceux qui en sont partis semble particulièrement intéressante pour essayer de comprendre les mécanismes de ces départs. Nous venons de voir le cas de Jef que l'Arche n'a pas pu assumer et, plus loin, vont être exposés les parcours de Richard et d'Emilie. Le premier est actuellement en "service d'accompagnement", c'est-à-dire qu'il a un pied à l'Arche et un pied déjà en dehors. Il n'est pas dans la catégorie de ceux qui sont partis de l'Arche et il y a actuellement douze personnes qui sont dans cette situation, onze hommes et une femme. Richard travaille toujours au C.A.T. mais il vit dans ce qu'on appelle "une unité de vie autonome" dont il a déjà été fait mention lorsqu'il était question de l'organisation générale.

le second parcours est celui d'Emilie pour qui l'Arche n'a été qu'une étape, étape qui a pu être l'occasion d'une libération par rapport à sa propre famille.

A la charnière de ces trois cas de figure, il semble intéressant de parler de tous ceux qui ont fait un séjour plus ou moins long à l'Arche et de voir les raisons pour lesquelles ils n'y sont pas restés.

Noys cherchons d'abord à expliciter les raisons du départ ainsi que la destination des quatre-vingt-trois personnes qui ont déjà quitté l'Arche-Oise. Nous tenterons ensuite de voir s'il existe un rapport entre les causes de départ et la provenance des personnes.

Les tableaux N° 11 donnent la répartition et l'explication des causes de départ



rangés ceux dont le retour en famille s'est fait sans projet réel de prise en charge ; exemple : Romain, resté douze ans à l'Arche, "débile" moyen, commençait depuis peu à prendre des initiatives personnelles, s'achetant des vêtements, il s'intéressait à son travail, au jardin. Les rapports de l'Arche avec la famille étaient plutôt insignifiants et soudainement les parents ont repris Romain sans explications. On peut faire deux hypothèses : soit les parents n'ont pas pu accepter que Romain progresse, ou bien ils ont été intéressés par l'apport financier que représentait le retour de Romain en famille, grâce à "l'allocation adulte handicapé" qui venait d'être fortement augmentée, ou peut-être pour les deux raisons entremêlées.

Quelques familles semblent présenter des aspects pathologiques : maladie mentale, alcoolisme, désunion, instabilité... et la personne handicapée a pu être traitée comme objet conflictuel entre l'Arche et la famille. On a tenté de mettre en place un suivi, mais la plupart du temps sans résultat.

A la rubrique départ en hôpital psychiatrique on trouve :

Douze hommes, cinq femmes avec une moyenne de séjour à l'Arche de quatre ans. L'intégration des pensionnaires du Val Fleuri, dont les critères d'admission ainsi que le mode de fonctionnement n'étaient pas ceux de l'Arche a été le motif réel du départ de quelques-uns qui ont été trop insécurisés par une liberté soudaine ; d'autres présentaient des troubles mentaux trop importants et n'ont pas pu être assumés.

Un autre foyer, "Valinos" qui, pendant les deux premières années avait une direction autonome de celle de l'Arche a également accueilli des personnes handicapées dont le profil était plus proche de la maladie mentale. Quatre femmes de ce foyer qui en comptait dix, sont reparties en hôpital psychiatrique.

Les autres causes de départ étant de type : violence, hallucinations, ou comportement asocial de type pyromanie ou exhibitionnisme dont les retombées se situaient en dehors de la communauté ; un interdit était transgressé et le village ne pouvait tolérer ces comportements et "l'institution Arche" voyait son intégration mise en difficulté. Pour certains, à la base de ces comportements nous avons remarqué une grande angoisse existentielle d'être profondément blessés, souvent gravement rejetés de la société. Certains vivaient leur départ en hôpital

psychiatrique très douloureusement, d'autres se sentaient "soulagés" et rassurés" de retrouver un cadre plus médicalisé et plus structuré. Quelques-uns d'entre eux, après un séjour plus ou moins long en hôpital, ont pu être intégrés dans des C.A.T. ayant une structure différente de celle de l'Arche (la monographie précédente en est une illustration).

Sont partis à la recherche d'un encadrement différent :

Onze hommes avec un séjour de quatre ans en moyenne. Ces personnes, ayant la plupart du temps des troubles caractériels sur un fond de débilité légère, sont partis dans des établissements à prise en charge psychiatrique plus forte et/ou préparant au travail en même temps, avec des exigences plus conformes au tissu du travail "normal" dans la société. Certains ont gardé des liens avec l'Arche (ils écrivent ou viennent rendre des visites). L'un d'entre eux, Paul, resté quatre ans à l'Arche, était considéré comme "débile mental" par une famille d'intellectuels. Il avait abouti à l'Arche après un circuit de placements spécialisés, y compris l'hôpital psychiatrique. Il était heureux dans la communauté et s'y était fait de bons amis, mais il provoquait les équipes d'encadrement par des transgressions : refus de l'autorité et du travail, dispersion, prédélinquance avec les jeunes du village... Il acceptait mal les personnes handicapées, craignant sans doute d'y être assimilé. Avec son accord, il a été orienté vers un établissement plus psychiatisé et de réadaptation par le travail. Après quelques années de séjour et de soins psychiatriques, ce centre lui a proposé un travail de bûcheron dans le cadre d'un atelier protégé ; il y est toujours. Il a plaisir, de temps à autre, à rendre visite à l'Arche. L'histoire de Paul précise bien quelles sont les limites de l'Arche.

Le retour en "famille avec l'accord de l'Arche" a eu lieu pour huit hommes et une femme restés à l'Arche 3,8 ans en moyenne. Le départ de l'Arche, en vue de retourner dans la famille, s'est fait en concertation. Certains d'entre ces pensionnaires avaient une famille éloignée géographiquement et souhaitaient s'en rapprocher. (depuis les années 77-78, les admissions proviennent presque exclusivement de l'Oise). D'autres sont partis à cause du déménagement de leur famille. Presque tous avaient un projet de travail, soit en milieu protégé, soit à l'extérieur et le milieu familial semblait harmonieux. Carol, resté sept ans à l'Arche, exprimait toujours une souffrance due à l'éloignement de sa famille et de sa

région. Dès qu'un C.A.T. a été créé dans son pays, il a pu se rapprocher de sa famille.

Sont partis pour franchir une étape huit hommes et trois femmes restés à l'Arche sept ans et de mi en moyenne. Le départ des personnes de cette catégorie s'est fait dans une perspective d'évolution dans leurs capacités d'autonomie, quel que fut par ailleurs leur degré de capacités intellectuelles ou affectives. Raphaël, resté dix ans à l'Arche, classé dans la catégorie "débiles profonds" car ne parlant presque pas, a exprimé un jour le désir de franchir une étape. Il était l'un des deux choisis par Jean Vanier pour fonder l'Arche. Dans le N° 12 des Lettres de l'Arche (76-77), consacré à l'autonomie, quelqu'un en parle ainsi :

Un beau matin, de retour d'un week-end du foyer dans une autre communauté de l'Arche, Raphaël nous a fait comprendre à sa façon, par des gestes et des mimiques, qu'il voulait changer de vie. Malgré notre surprise, quelquefois peut-être notre incrédulité (à cinquante ans, changer de foyer !), Raphaël a tenu bon dans son désir. Il a eu le courage de couper toutes ses vieilles habitudes, de quitter ses vieux amis du foyer et du village.

Presque tous ceux-là sont partis dans une autre communauté de l'Arche : certains, ayant progressé, ont souhaité trouver un autre regard de la part de leur entourage, telle Yolande, restée quatre ans, provenant d'une famille très perturbée. Elle avait fait plusieurs séjours en hospice et en hôpital psychiatrique avant de venir à l'Arche. Elle a régressé de façon spectaculaire et somatisé de telle façon qu'on a craint pour sa vie. Une prise en charge très forte dans le cadre de l'Arche lui a permis de maîtriser partiellement "sa maladie", mais certaines personnes l'ayant connue malade la rendaient un peu prisonnière d'un certain comportement. Elle n'a pas quitté l'Arche qu'elle considérait comme sa nouvelle famille mais elle a choisi une autre communauté.

D'autres ont souhaité accompagner les équipes d'assistants dans l'installation de nouvelles communautés.

Pour certains, cette étape a été l'occasion d'accentuer leur évolution. Peut-être pourront-ils s'intégrer dans une vie sociale normale ? Leur réinsertion a passé par une succession de maillons.

Ce sont là encore des personnes d'un niveau d'efficience assez bon mais très souvent carencées affectivement, qui ont eu besoin d'un moment de sécurité affective. Armelle arrive à l'Arche venant d'un hospice de placements divers, retirée de sa famille à l'âge de neuf ans. Au début, elle était complètement inhibée ; elle est restée cinq ans à l'Arche et a commencé à se débloquer quand on a pu retrouver sa famille et retracer son histoire. Elle a désiré faire partie de l'équipe qui lançait une nouvelle communauté dans le Sud de la France. Elle a travaillé tout de suite dans un atelier artisanal restreint et elle vit actuellement seule dans un petit appartement, suivie par le service d'accompagnement. Elle revient régulièrement revoir des amis et faire le tour de "sa famille".

Le départ pour aller vers l'autonomie a pu se faire pour douze hommes, deux femmes, six ans et demi de séjour en moyenne. Sept sur ces quatorze sont mariés actuellement.

Pour ce qui concerne leur déficience : trois sont du niveau débilite légère, six débilite légère avec troubles associés, cinq sont du niveau de la débilite moyenne. Le départ de cette catégorie de personnes a été provoqué par leur aspiration à réintégrer un tissu social normal ; un assistant du service d'accompagnement en parle ainsi dans le N° 12 des Lettres de l'Arche à propos de l'autonomie :

Bien souvent, la personne handicapée mentale a un "idéal" qui est la vie en société avec toutes les valeurs qu'elle comporte : travail, famille, logement, loisirs... L'idéal, à un certain moment, devient possibilité : la personne est prête, elle peut choisir. Choisir un travail à l'extérieur, un "vrai" travail, avec un salaire normal qui lui donne davantage de possibilités d'obtenir ce qu'elle désire, choisir de vivre avec deux ou trois autres dans un appartement ou une petite maison, où chacun puisse vivre selon son rythme ou ses besoins.

Presque tous ont bénéficié du service d'accompagnement de l'Arche (cf. monographie de "Richard") pour une durée plus ou moins longue allant de deux à cinq ans, mais ils vivent maintenant une indépendance totale sur le plan du travail et de la vie sociale. La plupart gardent des liens d'amitié avec l'Arche (cf. monographie d'Emilie).

A la rubrique autre nous trouvons un homme et une femme, restés quatre ans en moyenne. L'un a dû partir alors qu'il était atteint d'une maladie pulmonaire (il est décédé ensuite). L'autre est partie alors qu'elle attendait un enfant d'un homme de passage dans la région. Pour assurer à cet enfant un cadre plus familial et stable, en accord avec la jeune femme qui n'était pas en mesure d'assurer seule son éducation, elle a pu être dirigée vers un placement familial de la région. Ce placement a été maintenu durant huit ans. A la suite du décès de la "nourrice", la jeune femme a trouvé une autre famille d'accueil et son enfant a été confié à un petit internat d'enfants de la région ; il voit sa mère très régulièrement.

Décès

Sur quatre hommes et une femme restés quatre ans et demi en moyenne. Quatre sont morts consécutivement à leur maladie (myopathie, épilepsie, trisomie 21), âge moyen : quarante-six ans, et le dernier est mort à la suite d'un accident de la route (vingt-trois ans).

Dans le tableau N° 12, nous essayons de reproduire les corrélations trouvées entre la cause des départs et les derniers séjours avant l'Arche de ces personnes

Provenance avant l'Arche	Causes de départ		Pour franchir une étape	Autonomie	Encadrement différent	Hôpital psychiatrique	Décès	Autre	Totaux
	Départ dans famille avec l'accord de l'Arche	Départ dans famille sans l'accord de l'Arche							
Famille	9 42 %	11	4	8	5	5	4	1	47
Hôpital psychiatrique + hospice		2	3	2	3	7 41 %			17
Institution		1	4	4	3	5 26 %	1	1	19

Si on considère les chiffres de ce tableau, il existe bien un lien entre la provenance des personnes et leur destination ou plutôt les causes de leur départ de l'Arche.

42 % des personnes provenant de leur famille par exemple, retournent dans cette même famille, alors que les pourcentages sont moins nets dans les autres motifs de départ. Un fort pourcentage de ceux qui deviennent autonomes venaient également de leur famille.

Le pourcentage le plus fort chez ceux qui proviennent de l'hôpital psychiatrique et de l'hospice est dans le retour à l'hôpital : 41 %.

Ceux qui sont venus d'une institution se répartissent plus également entre les différentes destinations et raisons de départ. Cependant, 26 % de cette catégorie nécessitent une hospitalisation.

II - CEUX POUR QUI L'ARCHE A ETE UNE ETAPE

RICHARD

Approche générale

Ce qui frappe d'abord chez Richard, c'est sa capacité d'entrer en contact avec les gens et sa grande soif de dialogue.

On peut le qualifier de "grande gueule" car une certaine violence contenue en lui passe par la parole.

Une forte volonté l'anime et il en a besoin : il se déplace difficilement car il est très handicapé des membres inférieurs à la suite d'une poliomyélite.

Histoire

On ne sait pas grand chose de son histoire, sinon que, né en 1942 dans une banlieue d'un grand port de la région Nord, il vient d'une famille du "quart-monde", illettrée, vivant dans un logement insalubre dans un bidonville, dans des baraquements en tôle ondulée, sans aucune commodité, un milieu où règne l'alcoolisme et la violence.

C'est une grand-mère qui a élevé Richard avec deux de ses frères qui ont souvent fait de la prison à la suite de bagarres.

Richard a été atteint de la poliomyélite alors qu'il avait trois mois, et qui lui a laissé d'importantes séquelles aux membres inférieurs. Il se déplace seul mais ses jambes sont difformes et sa démarche difficile. Richard en veut beaucoup à sa mère qui l'a abandonné et qu'il rend responsable de sa maladie à cause de son manque d'hygiène (biberons mal lavés). Bien que l'ayant délaissé, sa mère vivait proche de lui. Elle se prostituait ; son père n'avait pas de travail régulier. La pension de Richard servait de soutien financier pour toute la famille.

Richard a été dans un C.A.T. en externant, proche de chez lui, où il avait la réputation d'être "paresseux" et très irrégulier. Il est resté ensuite dix-huit mois dans un C.A.T. de l'Arche proche de chez lui où il s'est vite rendu insupportable à cause de sa violence.

Une équipe de l'Arche de Trosly a fait le pari de l'accueillir dans un petit foyer et lui a proposé de venir habiter avec eux : c'est pour lui une étape importante dans sa vie : avoir été choisi.

Profil psychologique à son arrivée

Le QI au WAIS donne un total de 70, verbal 67, performance 79, ce qui le situe dans la catégorie déficience légère. Richard apparaît anxieux, dépressif ; il y a chez lui une angoisse de morcellement, mais, d'après le psychiatre, étant issu d'un milieu perturbé où il n'y a aucune règle, il ne peut vivre qu'une situation de morcellement.

A l'Arche, de 1972 à 1976

Au foyer, sa capacité d'expression verbale est très développée. Il utilise son handicap pour se faire servir. Au point de vue hygiène, il est sale et rebutant.

Une assistante dit que le premier contact qu'elle a eu avec lui a été la violence : il était ivre et il l'a giflée pendant la réunion.

Durant les premières années, les trois questions importantes avec lui sont :

* La boisson : il se faisait acheter de la boisson par d'autres membres du foyer.

* La violence : il jouait au caïd et savait bien monter les personnes handicapées contre l'encadrement du foyer. Mais ces deux aspects, violence et boisson, étaient ce qu'il avait toujours connu jusque là.

* La relation avec les femmes où se mêlait tout un monde de fabulation ; par exemple, s'il avait parlé le soir à une femme, il disait le lendemain à qui voulait l'entendre qu'il avait couché avec elle.

Il est alors très ambivalent vis-à-vis de l'Arche, disant à l'un qu'il désire partir et à un autre qu'il est "difficile de choisir entre être heureux à l'Arche ou malheureux chez soi".

Au travail, il se vante beaucoup par rapport à ce qu'il est réellement capable de faire et, là aussi, joue un rôle de chef vis-à-vis des autres dans l'atelier.

Par rapport à sa famille, il est ambivalent et fragile ; il est très lié à son passé et a du mal à se projeter dans l'avenir. Son milieu est désespérant et il s'y identifie beaucoup ; il croit qu'à

travers son comportement (violence, boisson), on va le mettre à la porte.

Un tournant important pour lui semble avoir été pris le 22 décembre 1974, lors d'une crise particulièrement violente où il agressait une assistante du foyer. Celle-ci lui aurait dit : "Contre qui te bas-tu, contre moi ou contre toi-même ?" Il s'effondra alors immédiatement et pleura violemment. Les jours suivants, il semble y avoir chez lui un retournement psychologique. C'est un moment important pour lui que de découvrir aussi une foi enfouie et, durant une prière d'une quinzaine de minutes, il demande pardon devant toute l'équipe de son foyer pour sa violence et son comportement devant la boisson. Il s'abstiendra dorénavant de boire de cette façon si excessive qui faisait penser à une auto-destruction. Sa violence existe toujours, mais passe maintenant davantage verbalement que par des actes physiques.

D'autres facteurs d'évolution ont été par la suite :

- * d'accepter davantage la vie communautaire et ses règles ;
- * de pouvoir nouer une relation d'amitié et de confiance avec un assistant homme qui reste toujours, encore actuellement, un point de référence pour lui ;
- * et, en 1976, en réponse à un désir de changement, on lui propose d'aller vivre dans une petite unité de Compiègne et donc, ainsi, d'infléchir sa propre vie.

Evolution à Compiègne et au travail

Bien que se sachant encore très fragile, il peut maîtriser son comportement devant la boisson. Il y a été aidé par des équipes d'amitié en ville et a d'ailleurs pu y retrouver des gens d'un milieu plus proche du sien avec qui il se sent à l'aise.

Sa violence s'exprime moins physiquement mais même si elle reste toujours verbale la vie commune avec lui est plus facile. Il aime entrer en relation verbale et superficielle avec tout le monde, mais ne prête pas attention à l'aspect sale et débraillé de son apparence physique. Un travail, néanmoins, a pu être fait avec lui sur cet aspect : il portait des vêtements sales qu'il mettait en vrac dans son armoire. Aidé par un assistant dit "d'accompagnement", il s'est acheté des survêtements et des habits neufs, acceptant de donner ou de jeter ses vieux vêtements. Il a fait une démarche semblable, toujours accompagné, pour cacher le désordre de sa chambre et s'est fait construire, sur ses plans et à sa

demande, un placard intégré à la maison, incluant un bureau où il pourrait ranger mieux ses papiers.

Un tricycle, puis une voiturette, lui ont donné un espace d'évasion et lui permettent d'aller à la pêche, d'aller voir les amis sans dépendre de quelqu'un. Il a pu comprendre la nécessité d'entretenir son véhicule, très délabré à la suite d'une panne interminable qui lui a beaucoup pesé. A la suite de cela, il s'est acheté une autre voiturette et accepte maintenant de s'occuper lui-même des contacts avec le mécanicien.

Avec les femmes, sa relation reste ambiguë : il tombe amoureux de la plus belle assistante, avec laquelle il vit un roman imaginaire, plein de non-dit, jusqu'au jour où il perçoit le vrai sentiment de l'autre qui détruit son illusion. Sa seule réaction est de chercher et trouver un autre point d'application pour son rêve. Bien qu'ayant des relations très cordiales avec des femmes "à sa portée", il refuse de faire tout projet avec elles. Avec ces femmes inaccessibles (désir un peu mythique et tabou), n'est-il pas à la recherche d'une mère idéale qu'il n'a pas eue ?

Dans son travail de poterie, il est un excellent ouvrier ; il est très efficace mais a du mal pour la finition. L'équipe de travail, dans un mouvement concordant avec celui de son équipe d'accompagnement, a voulu reprendre cet aspect en lui faisant faire des choses de plus en plus précises, du modelage au tour, au calibrage, pour aboutir enfin à l'émaillage, travail précis par excellence. Bien que son travail ne soit pas encore très bon, il s'accroche et souhaite faire des progrès.

Evolution au point de vue lieu de vie

Dates	Foyers et événements
1976	Petite unité avec trois personnes handicapées et un assistant
1977	Ces trois hommes décident de rester seuls avec un très faible accompagnement
1977 à 79	Problèmes financiers : certains ne veulent pas payer. Après la décision de deux ou trois de quitter l'Arche, un nouveau projet est fait.
1979	Nouvelle équipe de trois hommes handicapés dont l'un est souvent en situation de crise, ce qui insécurise les deux autres.
sept. 81	Changement de maison ; le nom change et un projet de contrat est réalisé (voir ci-dessous). Quatre hommes handicapés vivent ensemble mais avec un accompagnement très précis.

Voici le texte du contrat collectif, qui exprime bien le désir de convivialité des quatre hommes vivant ensemble :

CONTRAT COLLECTIF

décidé et rédigé conjointement par quatre hommes handicapés et l'accompagnateur.

PREAMBULE :

Si on a demandé une maison, c'est pour vivre ensemble. Cela pose des problèmes de vivre à quatre ; mais on pense que c'est mieux de vivre à quatre que chacun de son côté.

I - LOGEMENT

On a chacun notre chambre qui est un lieu personnel et où chacun peut faire ce qu'il veut. Il y a deux limitations à cette liberté :

1) Ne pas déranger les autres par des bruits, de la musique ou autres nuisances.

2) N'accueillir dans sa chambre que des gens sur lesquels tout le monde est d'accord.

II - VIE ENSEMBLE

- Au début de chaque mois, on fixe un jour pour payer : le loyer, la caisse commune et les charges. On décide de revoir les sommes à verser, tous les ans, au mois d'octobre.

- On décide que les sommes soient calculées plutôt largement pour pouvoir faire des économies et acheter du matériel commun comme on l'a déjà fait.

- Si une personne désire s'en aller, elle doit prévenir au moins un mois à l'avance.

- Si, un jour, on décide de ne plus louer la maison, on doit prévenir les Chemins de l'Arche trois mois à l'avance.

- Si quelqu'un prévoit une absence supérieure à un mois, mais inférieure à six mois, il doit continuer à payer son loyer et les charges, mais pas la caisse commune. On fera de même pour les vacances d'été, mais on ne tient pas compte des vacances de Noël et de Pâques.

III - INVITATIONS

- Si on veut inviter quelqu'un à la maison, il faut l'accord de tout le monde sur la personne et prévenir à l'avance.

- Si on veut inviter quelqu'un pour quelques jours, il faut prévenir plus d'une semaine à l'avance. On pourra envisager de demander une contribution à l'invité pour la nourriture.

- Il faudra être très attentif au problème de l'alcool : on est là pour s'entr'aider et ne pas provoquer les autres à la boisson.

- Si quelqu'un rentre après avoir trop bu, on prévient l'accompagnateur. Si celui qui rentre est accompagné on lui interdit d'entrer ; s'il est seul, il doit se cantonner dans sa chambre et ne peut avoir accès aux lieux communs (cuisine, salle à manger, salon).

IV - REUNIONS

- On propose de faire, au moins tous les mois, une réunion de maison pour parler des problèmes de la maison, prendre les décisions pour les achats, voir les comptes, etc.

- Si une personne veut réunir le groupe pour un problème urgent, elle en parle et on décide une date plus rapprochée.

- Tous les six mois, on invite le responsable de la communauté à la réunion de la maison.

V - QUESTIONS FINANCIERES

Si quelqu'un ne paie pas :

1) Une fois pour une raison valable : on fait crédit pendant un mois. Le remboursement se fera sur trois ou quatre mois.

2) Si quelqu'un se trouve en difficulté pour plusieurs mois : on fait une réunion avec le gérant, le responsable de la communauté et tout le groupe.

3) Si quelqu'un ne veut pas payer, il est exclu de la maison. Mais, auparavant, on fait la même réunion et on lui demande pourquoi.

Si quelqu'un casse quelque chose, il faut qu'il le paye lui-même. Si on constate des dégâts sans savoir qui les a faits, on paye les réparations avec la caisse commune.

Ce projet a été lu et approuvé par le groupe.

Ce contrat a pu être réalisé après deux ans de vie commune, quand les hommes ont vu les difficultés auxquelles ils pouvaient être confrontés.

Richard a acquis au cours de ces années une conscience du groupe qui lui permet d'avoir une vision lucide des crises de ce petit groupe, un sens aigu du moment où il faut parler à l'accompagnateur sous peine de dislocation du groupe et de faire les efforts quand cela ne va pas bien, quitte à profiter un peu de la situation ensuite, en se laissant porter.

Il dit maintenant que cette maison est "sa maison"; il entretient le jardin. Il est prêt à tout pour préserver son état d'autonomie ; ses deux désirs inassouvis seraient de se marier et de faire des voyages lointains pour retrouver d'anciens amis de l'Arche.

L'Arche a constitué le point d'appui sur lequel Richard a pu se sécuriser pour reprendre confiance en lui-même et, par la suite, reprendre en mains les rênes de sa destinée ; il a pu développer au maximum son niveau d'autonomie et de mobilité ; la question cruciale pour lui est celle de son avenir sur le plan de ses possibilités physiques qu'on sait risquent d'être décroissantes et risquent de le conduire à terme à une perte d'autonomie de la marche. Mais là, l'Arche peut constituer un élément sécurisant. Il sait qu'il sera soutenu. Ce moment de réassurance à l'Arche, pour certains, est particulièrement important et décisif.

"EMILIE"

Approche globale

Emilie est une femme assez grande, bien charpentée. Sa marche est un peu difficile. Elle boite et est un peu malhabile de son bras droit en raison d'une hémiplégie droite. Elle s'exprime assez bien, ayant pourtant un léger défaut de prononciation.

Elle est très sociable et peut faire preuve d'une grande maturité.

Anamnèse

Emilie est née en 1935, en France, mais est de nationalité étrangère. Ses parents avaient quitté leur pays pour trouver du travail. C'est une famille de type traditionnel. Elle est la troisième d'une fratrie de quatre enfants. Les aînés ont quatorze et treize ans de plus qu'elle.

Alors qu'elle avait un développement normal dans sa toute petite enfance, à l'âge de quatre ans et demi une maladie grave lui a laissé des séquelles importantes (sans doute une méningite), hémiplégie droite et petites crises comitiales. Elle ne marchait plus, ne parlait plus.

Une rééducation qui a duré quatre ans a permis la reprise de la marche. La parole est réapparue aussi peu à peu. La maman raconte que c'est elle qui emmenait Emilie à cette rééducation, la portant : c'était pendant la période de la guerre, les moyens de locomotion étaient limités, plusieurs fois par semaine.

Puis ses parents ont déménagé pour demeurer dans le village où ils avaient fait construire leur maison. C'est le lieu où vécut Emilie de l'âge de neuf ans jusqu'à la date de son arrivée à l'Arche. Elle y a fréquenté l'école jusqu'à quatorze ans, sans avoir appris à lire ni à écrire. Des petites crises comitiales survenaient à la maison ou à l'école ; il semble qu'elle n'ait eu un traitement qu'à la suite d'un électro-encéphalogramme, à dix-huit ans.

Dates	Evénements	Lieu	Age
mai 1935	naissance	en famille	
1940	méningite (?) : hémiplégie (ne marche plus, ne parle plus)	"	4 ans 1/2
1940-44	rééducation	"	
1950	fin de la scolarité (ne sait ni lire ni écrire)	"	14 ans
1953	traitée pour l'épilepsie	"	18 ans
1966	décès du père	"	31 ans
1973	arrivée à l'Arche		38 ans

Son père est décédé quand elle avait trente et un ans. Ses frères, bien que mariés, avaient autorité dans la maison, principalement l'aîné. Avec la mère, ils lui interdisaient de sortir seule, d'aller au bal, ne la reconnaissaient pas capable de se marier, ce dont elle rêvait. Ils n'avaient pas accepté le projet qu'elle avait fait avec un homme de la région (ce serait à la suite de cette déception qu'Emilie serait devenue une "petite" alcoolique).

Chez sa mère, elle avait peu d'activité, sinon d'aider un peu aux travaux de la maison. Elle s'ennuyait beaucoup, était insatisfaite et aigrie.

Profil psychologique

Emilie est au niveau de la déficience légère homogène avec des tendances dépressives et un vécu persécutif. Petites crises comitiales, hémiplégie droite et éthylisme latent.

Vécu à l'Arche (1973 à 1976)

date	foyer	travail
1973-1976	grand foyer de femmes	mosaïque : un an jardin : deux ans travail ménager : 6 mois
déc. 1976 sept. 1977	studio mariage	

Emilie est arrivée à l'Arche à trente-huit ans, en mai 1973.

La demande d'admission a été proposée par le service qu'elle fréquentait en raison de sa comitialité, mais c'est elle qui a décidé de sa venue ; en fait, c'était pour elle le moyen d'échapper à la tutelle de sa famille, mettant celle-ci devant le fait accompli. Sa mère avait donné un accord forcé, ses frères étaient mécontents, l'un disait : "Qu'est-ce que vous allez faire d'elle ?"

Son foyer accueille dix femmes handicapées. Emilie montre une maturité étonnante, fait preuve d'un paternalisme assez insupportable à l'égard des plus démunis. Elle est moins handicapée que beaucoup mais elle est dépressive et agressive. Elle supporte mal les interventions des assistants et provoque sans cesse l'équipe.

Par ailleurs elle est ambitieuse, c'est au travail qu'elle prouve qu'elle peut faire des efforts malgré son handicap physique qui la gêne.

Avec elle, l'équipe de travail établit un contrat d'étapes à franchir dans la perspective d'un travail à l'extérieur. Le désir d'Emilie est de vivre seule, en ville, en studio.

Ses progrès dans le travail lui donnent de l'espérance. Elle prend confiance en ses capacités. Elle réalise que tout dépend d'elle, l'assistant étant un soutien.

Le travail à l'extérieur ne se réalisera pas. par contre elle quittera le foyer pour vivre en studio et bénéficiera du service d'accompagnement. Elle continue de travailler au C.A.T.

C'est une étape importante pour elle : la communauté reconnaît ses capacités et c'est le début de la réconciliation avec sa famille qui la traite alors en adulte.

Très vite, Emilie se lie d'amitié avec Paul, lui aussi pris en charge par le service d'accompagnement. Après quelques semaines de vie commune, ils se marient : une célébration à laquelle assistent les familles d'Emilie et de Paul ainsi que la communauté.

Le mariage est une autre étape. Emilie et Paul disent qu'ils n'ont plus besoin du service d'accompagnement, qu'ils se prennent en charge. Ils louent un appartement, font les achats pour leur installation. Ils démontrent à leur famille qu'ils sont "comme tout le monde".

Pourtant ce n'est pas toujours facile : Emilie ne travaillant plus se retrouve seule dans la journée et boit de plus en plus. Après un accident (début d'incendie devant lequel elle est restée pétrifiée en raison de son état éthylique du moment), elle accepte un cure de désintoxication proposée par le médecin. Elle sera très soutenue par quelques anciens assistants, à sa demande. Elle fait une rechute dix-huit mois après et suit une deuxième cure. Depuis elle est sobre, bien que son mari n'ait pas cessé de consommer du vin raisonnablement.

Aujourd'hui tous deux sont amis de l'Arche. Ils réclament avec force la visite de personnes qu'ils ont connues, acceptent les invitations pour certaines fêtes communautaires. Par exemple, Emilie a été heureuse d'aller à la célébration de ceux qui ont dix ans de présence à l'Arche.

Rôle de l'Arche : tentative d'explication

Quel a été le rôle de l'Arche dans l'épanouissement d'Emilie ?

* La communauté l'a ouverte sur l'extérieur : elle n'avait jamais quitté sa famille avant sa venue à l'Arche. Elle a bénéficié des pèlerinages, des voyages, au Canada entre autres, et elle a rencontré des amis.

* L'Arche lui a permis de prendre confiance en elle en reconnaissant en même temps ses capacités, lui a fait découvrir que la réussite de son projet dépendait d'elle. En contre-partie, c'est la ténacité d'Emilie qui a mobilisé l'Arche pour la réalisation de sa vie en studio.

* Actuellement, des personnes de l'Arche assistent Paul et Emilie de façon discrète, n'intervenant que lors des difficultés et exclusivement à leur demande Paul et Emilie ont un sentiment d'appartenance à la communauté dans son ensemble et ils en profitent de temps à autre.

LES RACINES D'AVANT L'ARCHE

Si on parle "d'enracinement" à l'Arche, il est intéressant de considérer ce que pouvait être "l'enracinement" ou le "déracinement" des personnes avant leur venue à l'Arche.

Les parents des handicapés tiennent une place très spéciale dans la communauté. Une relation étroite doit s'établir avec eux suivant des modes très personnalisés. Il faut aider les parents à sortir de leur déception et de leur tristesse pour découvrir la personne unique de leur enfant et trouver le mystère d'espérance et de joie dans et par la souffrance. (Charte de l'Arche, cf. annexe I).

Les équipes responsables, avec les professionnels : psychiatre et psychologue, ont réalisé combien la connaissance du milieu familial et la relation avec lui sont primordiales :

Elles permettent d'appréhender mieux le vécu de l'enfance de la personne handicapée et donc, dans certaines situations, d'éclairer un comportement difficile.

La personne handicapée, quels que soient son âge et sa place dans la famille, reste dépendante d'elle. Elle ne peut être confrontée sans dommage à deux formes de pédagogie différentes. La famille est le premier lieu d'enracinement.

Nous distinguerons les hommes et les femmes ayant une famille connue et ceux qui n'ont pas été élevés par leurs parents.

a) La famille connue

Le passage ci-dessus de la charte reconnaît la déception et le désarroi du père et de la mère devant l'enfant qui naît handicapé.

Par rapport au choc que constitue l'annonce du handicap à la famille, S. Tomkiewicz écrit :

Tout le monde sait, en effet, que les dialogues avec les parents sont les moments les plus délicats des soins : la révélation du diagnostic, la discussion des indications de placement sont toujours très pénibles pour le médecin, les visites de parents sont souvent craintes par le personnel des institutions et les "séances" avec les parents font trembler les travailleurs sociaux, les psychothérapeutes et les rééducateurs. De telles rencontres peuvent être vécues encore plus dramatiquement par les familles, qui disposent finalement de défenses moins développées que les équipes thérapeutiques.

("Relations du débile mental avec sa famille", confrontations psychiatriques, 1973, N° 10, p. 161) [23].

Les parents donnent vie à un enfant "mal fait", ils portent aussi la souffrance qui sera celle de ce bébé devenant enfant, puis adulte. Parfois ils n'ont pas le soutien de l'entourage, leurs amis et leurs familles décontenancés peuvent s'éloigner d'eux ; le personnel médical (il y a vingt ans et plus), lui aussi désarmé, sans formation appropriée pouvait être d'une maladresse que nous qualifions aujourd'hui d'étonnante. La situation, aujourd'hui, est différente : les familles se sentent moins isolées et il y a eu aussi une sensibilisation plus importante de la société par rapport au handicap.

Mais la défaillance du comportement parental peut aggraver un déficit existant ; c'est une souffrance pour l'enfant, même gravement handicapé, que de sentir qu'il n'est pas celui que son père ou sa mère souhaitait, qu'il est une déception pour eux.

Les parents, devant leur enfant handicapé, ont des réactions diverses : parfois surprotecteurs ou rejetant, ils peuvent aussi l'accepter tel qu'il est. Dans le livre de Denise Rouquès : "Parents et

thérapeutes face à l'enfant handicapé", elle décrit très bien tous ces mécanismes, la nature des répercussions psychologiques sur les parents et, par ricochet, le type de comportements que cela peut entraîner : (pp. 37 à 49).

L'enfant déjoue les projets de ses parents :
L'enfant fait perdre aux parents leurs points de repère éducatifs
L'enfant décourage les efforts relationnels de ses parents
L'enfant actualise la partie négative de la personnalité des parents
L'enfant éveille des sentiments de culpabilité chez ses parents
L'enfant fait peser un doute sur l'intégrité corporelle des parents.

et les types de comportement des parents que cela peut entraîner :

Le rejet
La surprotection
L'agressivité envers l'enfant
L'agressivité envers le monde extérieur
Le soutien aux autres
La recherche de la compréhension et vers l'équilibre

Quelques exemples choisis dans la population de l'Arche peuvent illustrer les difficultés de certains parents et les conséquences pour leur enfant :

Pierrick est l'aîné de cinq soeurs. On ne sait pas trop pourquoi il a été mal accepté, surtout par sa mère, alors que sa déficience était peu apparente. A l'âge de cinq ans, un placement en institution l'a éloigné de huit cent kilomètres de sa famille. Pierrick est venu à l'Arche à dix-huit ans, à la demande de ses parents. Il a trente ans aujourd'hui. Malgré des tentatives de reprise de contacts, la famille n'a plus aucune relation avec lui. Il est instable, nerveux car il souffre beaucoup de sa situation.

Irma est trisomique 21, née dans une famille d'intellectuels. La sage-femme n'a rien vu du handicap du bébé. Après quelques semaines, la maman s'est inquiétée de son retard de développement. Elle a alors consulté un professeur renommé qui lui a révélé sans

ménagement la cause de la déficience de sa fille, la prévenant qu'il n'y aurait rien à faire, qu'elle serait "imbécile". La mère est rentrée chez elle affolée et anxieuse. Une personne à gages a désormais pris en charge Irma ; puis celle-ci, à six ans, a été placée et déplacée, d'institution en institution. De temps à autre sa famille rendait visite à l'institution. La demande d'admission à l'Arche a été faite par les parents quand Irma a eu trente ans. Une psychose s'est surajoutée à sa trisomie 21. Drame pour Irma, drame pour les parents et la fratrie. Ils en portent, encore aujourd'hui, les traces.

Dans d'autres circonstances, le père et la mère sont surprotecteurs. Ils n'ont pas à respecter leur enfant capable de progresser et l'ont traité comme un "objet", ne lui permettant pas d'avoir des désirs. La monographie sur Nicolas montrera les contraintes qui en ont résulté pour lui.

L'Arche souhaite que des relations s'établissent avec les familles, en respectant leurs difficultés, ceci pour le plus grand bénéfice de leur fils ou de leur fille, la connaissance du milieu familial et la relation avec lui étant primordiales. Il est des situations où les relations restent distantes, rendues, ou encore inexistantes.

On peut aussi se demander s'il est supportable pour un père et une mère, que leur enfant, même adulte, progresse et s'enracine à l'Arche ?

Des liens amicaux qui se sont tissés avec certaines familles : emmes viennent librement dans le foyer ou invitent les personnes de l'Arche chez elles. Une maman dit : "Je viens de chez ma fille, dans son foyer, comme je vais chez mes autres enfants qui sont mariés".

La relation avec les familles se modifie aussi en raison du vieillissement des parents et de la maturité de la personne handicapée.

Lorsque les parents meurent, les frères ou soeurs prennent souvent le relais. L'Arche souhaite qu'ils soient les interlocuteurs pour dialoguer de l'évolution ou de la maladie ou de la fatigue de la personne concernée.

b) Ceux qui n'ont pas de famille connue

La plupart de ceux-là ont été pupilles de l'Aide à l'Enfance. L'Arche ignore tout de leur passé et eux-mêmes n'ont qu'une mémoire morcelée de leur enfance décousue. Il n'y a pas eu, dans leur existence, quelqu'un qui ait été témoin des événements de leur vie, des changements de nourrices ou d'établissements. Louissette, par exemple, sait maintenant dire combien ces changements ont été perturbants : on lui disait de faire sa valise et quelqu'un l'emmenait ailleurs, sans qu'elle sache où ni le pourquoi de ce changement (elle avait douze ans et quittait une nourrice pour aller dans un établissement).

Comment l'équipe d'assistants peut-elle répondre à certains troubles du comportement qui sont en relation avec les événements traumatisants de l'enfance ? Il a été parfois nécessaire de retrouver les origines de certains pour en comprendre les blessures et pouvoir les faire verbaliser.

Pour cela, des équipes d'assistants ont suggéré de reconstituer, ou du moins d'essayer, l'histoire de ces personnes. Retrouver trace des événements de l'enfance d'adultes âgés de vingt-cinq ans et plus nécessite de la persévérance et des déplacements. Plusieurs étapes sont à envisager : en premier lieu, recueillir le maximum d'informations auprès des services sociaux, des secrétariats de mairie, visiter des personnes pouvant donner des indications, puis les anciennes nourrices et les pères et mères.

Ensuite, on peut aborder l'intéressé, lui retracer la trame de son histoire et donner des événements une appréciation plus juste. Bien souvent la nourrice ou une autre personne lui ont dit : "Ta mère, ton père t'ont abandonné", alors que dans la réalité les parents ont subi la pression de l'entourage ou d'un magistrat pour laisser le soin d'élever leur enfant.

Alors, avec lui, une visite aux anciennes nourrices, dans les villages, ou aux institutions ou au père et à la mère, concrétise les événements. C'est aussi l'occasion de collectionner les photos, témoins durables de son passé. Comme tout le monde, il a une famille dont il peut parler. Par exemple, alors qu'on retraçait à Julien les événements de son enfance, il est rentré tout joyeux au foyer, clamant : "Ma mère est morte, elle s'appelait Hélène !" Ou encore Noémi a demandé au Père Thomas d'annoncer lors de la

messe de communauté le décès de sa mère (tous savaient donc ainsi qu'elle savait qui était sa mère).

D'autres ont exprimé des souvenirs jusque-là enfouis et jamais racontés : on énumérait à Marinette les différentes nourrices qui l'avaient accueillie et Marinette de répondre : "Je me souviens, il y avait une statue devant la maison blanche !" Elle avait, à ce moment-là entre trois et six ans. En effet, on a constaté que la statue était le monument aux morts. Et, le jour de la visite de Marinette, le père nourricier appelle : "Maman, viens, c'est la petite Marinette". Elle avait alors trente ans. Et, sur le mur, était encore la photo de Marinette âgée de cinq ans ! Julien, à l'évocation de la naissance d'un petit-fils de sa nourrice, dit : "J'étais dans la cuisine avec un ballon dans les bras !" semblant associer inconsciemment le ballon avec la grossesse de sa nourrice !

Toute tentative pour réaliser un pont entre son origine et le monde actuel est donc à recevoir avec infiniment de respect... c'est souvent à partir d'une expérience sensorielle que le souvenir réapparaît. (Michel Lemay : "J'ai mal à ma mère", p. 199) [8].

Pour ceux-là, l'Arche peut avoir un rôle particulièrement important en leur proposant un milieu d'enracinement.

Ce travail avec les familles déjà connues ou retrouvées nous a confirmé l'importance pour chacun de pouvoir renouer les fils de son existence et de les réintégrer dans son propre vécu historique.

Yann ou : un exemple de restructuration à travers la redécouverte de son histoire

L'histoire de Yann éclaire combien une personne peut être perturbée par ce qui lui est dit des événements de son enfance et le jugement porté sur sa famille.

Yann est un enfant naturel reconnu par ses père et mère, élevé par ses grands-parents maternels comme si la grand-mère l'avait pris à sa mère, le tenant éloigné d'elle. A l'âge de cinq ans, le grand-père décède. Yann subit une série de placements, nourrices, institutions, hôpital psychiatrique, centre de réadaptation par le travail. La grand-mère le visite de temps à autre.

Il arrive à l'Arche à vingt-trois ans. Il se présente comme très angoissé, avec de nombreuses défenses obsessionnelles.

L'Arche ne connaît la famille qu'à travers la grand-mère qui la discrédite : la mère l'a "abandonné", incapable d'élever ses enfants (quelques-uns lui ont été retirés), le père a disparu, ne s'est jamais intéressé à lui.

Date	Evénements	Placements	Age
09-45	Naissance (le père et la mère ne vivent plus ensemble)		
1946-47	La mère se marie, elle quitte le domicile de ses parents. Yann reste avec la grand-mère.		1 an
1950	Décès du grand-père	Essai de placement nourrice	5 ans
1960	Naissance de neuf demi-frères et soeurs	Aérium	5 ans
		I.M.P.	10 ans
		Centre apprentissage	15 ans
		Hôp. Psychiatrique	15 ans
1963		Centre post-cure	18 ans
1968		Arrivé à l'Arche	23 ans

Puis, quelques années après son arrivée, Yann présente un état délirant et confusionnel grave qui nécessite une prise en charge particulière hors de son foyer dans une maison installée pour lui et une femme qui, à la même époque, présente un état régressif inquiétant, avec une équipe restreinte et permanente, pour lutter contre la dispersion.

Alors, avec le psychiatre, en complément d'une prise en charge de nature corporelle (type maternage), il est entrepris une intervention dans le contexte socio-familial. Des visites, avec Yann, ont été programmées chez la grand-mère, ensuite le père. La réalité

est apparue différente : oui, la mère n'avait pas élevé Yann, mais elle en souffrait et l'aimait. Oui, le père n'avait pas du tout été présent, Yann ne le connaît pas, mais l'attitude de la grand-mère avait été un écran. Il était étonnant de voir Yann, au cours de la première visite, assis à côté de son père, le prendre par le bras et lui dire : "Dis, papa..."

Cette connaissance de la réalité a rendu possible de comprendre les interrelations entre le comportement, les troubles de Yann et le vécu de son histoire réelle (à cette époque Yann déchire sa carte d'identité qui indique son adresse chez la grand-mère !).

L'évolution de Yann est sensible. Il reste un homme inquiet, voire angoissé, mais il vit moins mal et les autres sont en mesure de l'accepter tel qu'il est, d'avoir une certaine relation avec lui.

III - CEUX QUI RESTENT A L'ARCHE

Dans ce dernier chapitre, nous allons parler d'Irène, Nicolas et Julien. Les deux premiers ont une famille, mais les relations de l'Arche avec ces familles sont totalement différentes : coopération - rivalité.

Le dernier, Julien, n'a pas eu vraiment de famille : il représente bien une certaine catégorie de personnes de chez nous qui trouvent dans l'Arche "une terre", "un espace où se poser".

IRENE

Femme de quarante et un ans, belle et élancée ; elle s'exprime peu verbalement (son vocabulaire est pauvre) mais elle peut être très expressive par gestuelle et par ses mimiques.

Anamnèse

Née en 1940 à Paris, dans un milieu très aisé. Elle a dû être réanimée (d'après le dossier) durant une heure trente et subi une anoxie néo-natale.

Son développement psycho-moteur a été retardé : premiers pas à trois ans, premiers mots à trois-quatre ans.

Date	Evénements familiaux	Placements	Age
03.40	Naissance à Paris : réanimation 1 h 30, anoxie respiratoire.		
1941	Naissance d'un frère		
1945	Naissance d'un frère Anorexie (difficultés de famille) sa mère va la voir tous les trois mois	Home d'enfant en Suisse	7 à 14 ans
1951	Divorce des parents		11 ans
1963	Crises comitiales (jusqu'à 23 ans)	Placement dans E.M.P. Steiner en Suisse	23 ans
1967		Déménagement de l'E.M.P. I.M.Pro. région parisienne	27 à 29 ans

Elle est restée dans sa famille, puis a été placée à l'âge de sept ans dans un home d'enfants en Suisse, ceci en raison de difficultés familiales (les parents divorceront alors qu'Irène aura

onze ans) et on note alors qu'Irène faisait de l'anorexie mentale. Sa mère venait la visiter tous les trois mois et elle venait quelques jours en vacances avec ses frères, chez sa grand-mère maternelle.

A quatorze ans, elle change d'établissement (on note qu'elle a mis un an à s'adapter) et va dans un E.M.P., toujours en Suisse. En 1963, alors qu'elle a vingt-trois ans, l'établissement déménage et il y a des tensions dans l'encadrement : Irène se met alors à faire des crises comitiales.

De 1967 à 1969, troisième placement, cette fois dans un I.M.Pro de la région parisienne.

En 1969, selon le choix des parents, Irène arrive à l'Arche, alors qu'elle a vingt-neuf ans, dans le premier foyer pour femmes existant. On n'a pas de rapport de stage.

Bien que très vite suivie sur le plan affectif et pédagogique, Irène a tout de même dû subir le contre-coup de tous ces placements successifs.

Profil psychologique

Irène a un QI de 38-40. L'EEG est perturbé (lésions cérébrales du côté gauche). Elle est soignée par homéopathie depuis sept ans.

Elle présente des crises comitiales depuis l'âge de vingt-trois ans, environ deux crises par an. On note : motricité malhabile, langage pauvre et déformé, alors que la compréhension est supérieure.

A l'Arche, de 1969 à 1982

Dates	Foyer	Travail
juillet 69	Arrivée à l'Arche	Sous-traitance
juin 74	Grand foyer pour femmes	
75	Petit foyer pour femmes en village	Jardin maraîcher mi-temps, puis plein temps.
juin 81	Petit placement familial (en attente) Retour au même petit foyer, mais rénové et mixte.	

Le premier foyer où Irène a vécu de 1969 à 1974 a connu des années très perturbées durant deux ans (1) ; les jeunes filles accueillies, à part quelques-unes, plus malades que déficientes et Irène a vécu alors dans un climat très tendu où elle était au second rang dans l'ordre des préoccupations et elle-même souvent en situation de crise.

En 1971, la pédagogie et le style de vie changent dans ce foyer : la personnalité d'Irène s'exprime davantage et on relève alors en 1973 deux faits dans son comportement :

* Sa dispersion dans le groupe : "les grands groupes lui sont nocifs car elle a tendance à se disperser dans chacun. Elle est comme le catalyseur du groupe et a toujours besoin d'une personne pour unifier sa propre vie". On dit aussi "qu'elle n'existe pas en tant que personne et qu'elle est dans tout ce qui se passe ailleurs".

* Ses troubles psycho-moteurs réels qui lui donnent un sentiment de maladresse et de dislocation et, à ce niveau-là, elle a aussi besoin de présence.

1. cf. présentation du Foyer Valinos.

Comment a-t-elle donc pu évoluer dans ces deux domaines, sachant par ailleurs qu'elle vit une double appartenance :

* A sa famille (bien que divorcés, le père et la mère d'Irène remplissent bien leur rôle de parents et ont une attitude commune vis-à-vis d'elle ; il ne paraît y avoir aucune compétition entre eux, comme cela se retrouve souvent chez des parents divorcés).

* Et à l'Arche, trois points seront pris en compte en ce qui la concerne :

- un projet pédagogique est élaboré
- des conditions de vie de petits groupes du foyer et du travail sont retenus, ce domaine étant particulièrement important pour elle étant donné sa réceptivité.
- le regard qu'on porte sur elle doit se modifier (nous reprendrons ce point plus loin).

En juin 1974, elle est attendue comme pensionnaire d'un nouveau foyer de femmes qui va être créé sur Trosly : un petit foyer par le nombre, et, en 1975, elle change de travail et se retrouve dans une petite équipe du jardin maraîcher.

A propos de son travail, on note qu'elle a besoin "que son espace soit bien délimité et qu'il faut être souvent à ses côtés".

Au foyer, en 1976, ont dit : "elle est toujours très attentive à tout ce qui se passe autour d'elle et dépense beaucoup d'énergie à vouloir tout contrôler ; elle se comporte comme si elle était dans l'autre".

Tout un travail de prise en charge d'elle-même, au niveau de son corps et de ses affaires personnelles (vêtements, linge, etc.) est poursuivi dans le petit foyer où l'on institue des moments de relation privilégiée avec elle, moments qu'elle affectionne particulièrement.

Une certaine collaboration avec la famille se met également en route, principalement avec la mère, qui est la plus proche. Récemment la mère disait : "Je me rends compte que ce n'est pas en protégeant Irène des changements qu'on peut la faire avancer", alors qu'antérieurement son regard était trop protecteur.

En 1979, dix ans après son arrivée dans la communauté, elle a, semble-t-il, fait comprendre à son entourage immédiat la souffrance de ne pouvoir se faire comprendre, sa maladresse et son besoin de relation forte.

Facteurs d'évolution

En mai 1981, le petit foyer est éparpillé mais on souhaite qu'Irène reste dans le village de Trosly pour continuer à se déplacer seule dans le village et qu'elle garde ainsi ses références. Elle va habiter une petite maison, en placement familial, seule avec une assistante, ce qui va à l'inverse d'une vie communautaire. Elle y reste environ un an, et, contrairement à ce qu'on aurait pu craindre (relation duelle = fusion), pouvant la faire régresser, ce temps de relation privilégiée a permis une plus grande autonomie d'Irène.

Des progrès dans la prise en charge personnelle et sociale, certes conformes à ses possibilités, mais réels, sont constatés. Ils sont sans doute dus au regard différent qu'a pu porter l'assistante sur Irène et à la situation d'exception offerte : maintenant elle lave son linge, fait le pain, sort les poubelles, etc.

Au travail, elle ne peut faire qu'un seul travail à la fois, elle se situe toujours mal dans l'espace, a toujours besoin d'une relation forte. Elle effectue un travail dont elle voit les résultats rapidement (comme d'aller livrer les légumes dans les foyers, etc.). Les progrès vont surtout dans le sens relationnel (elle trouve sa place dans l'équipe) même si ses capacités sont toujours très limitées.

On envisage de lui faire pratiquer de la psycho-motricité (cf. l'évolution constante dans ses dessins). En conclusion d'une réunion de synthèse en 1981, il est noté : "que le regard négatif qu'on a posé sur elle dans la communauté lui a beaucoup nui, mais qu'il faut aussi tenir compte de ses difficultés et de ses limites".

Elle réintègre une vie de foyer en 1982 : le même petit foyer où elle était auparavant, mais rénové et avec une équipe mixte. Elle revient dans un milieu où elle se sent à l'aise ; elle a néanmoins profité de ce qui a été fait dans une prise en charge plus intense d'elle-même, dans cette relation très privilégiée qu'elle a vécue.

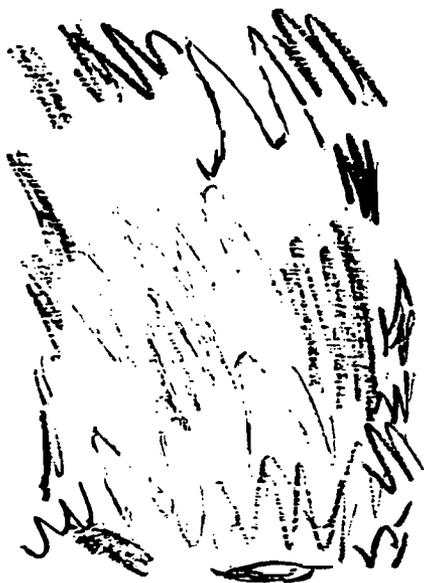
On dit qu'elle est toujours sensible au groupe, mais est moins dispersée, et qu'elle peut être elle-même source de quelque chose pour les autres. Ses références sont plus élargies et ne se limitent plus à une relation unique.

Sa famille a toujours une très grande importance à ses yeux : elle y retourne une fois par mois ainsi que pour les vacances, mais le regard des parents a changé : "Je commence à me rendre compte qu'Irène accepte bien l'Arche, que c'est sa maison. Quand elle vient chez moi, elle participe, mais l'Arche est son domaine maintenant et je n'ai pas trop envie d'empiéter sur cela", dit sa mère récemment. On dit aussi qu'Irène est quelqu'un qui vit assez harmonieusement sa double appartenance.

En conclusion, on peut dire que l'enracinement d'Irène s'est fait progressivement, et ce qui a été spécialement important, c'est le regard commun que l'on ne peut porter sur elle (famille, travail, vie de foyer) et, à ce niveau-là, la famille a été une aide, respectant le travail fait à l'Arche, acceptant de changer son regard en même temps et parallèlement au nôtre.

Dans les dessins, on suit bien toute l'évolution de la perception d'elle-même d'Irène. Les dessins ont été faits au cours de séances de psycho-motricité où tout un travail de recentrage et d'unification est fait autour de son corps, seule d'abord, puis en groupe.

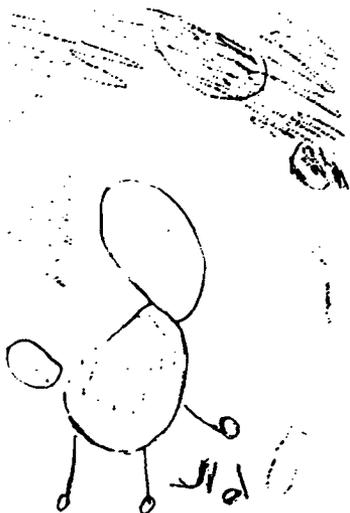
N° 1 janvier 1982



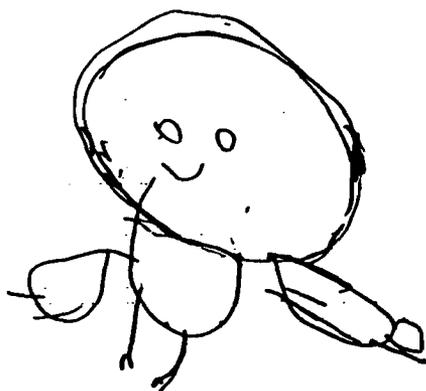
N° 2 février 1982



N° 3 avril 1982



N° 4 mai 1983



Il est vrai aussi que le temps a joué. Elle est là depuis treize ans avec une stabilité dans un même environnement avec cependant du mouvement. La possibilité pour elle de nouer des relations durables avec certains assistants, les plus anciens dans la communauté, relations qui pour elle sont primordiales, constitue un facteur de sécurisation de base. A partir de là, un développement de ses potentialités a pu être poussé assez loin en vue d'une intégration dynamique de tout son être.

NICOLAS

Approche générale

Nicolas mesure 1,85 mètres. Il est très longiforme et semble empêtré dans sa grandeur et dans tous ses membres.

Qu'il soit assis, debout, en train de marcher ou de faire du vélo, sa tête est toujours penchée en avant, son dos un peu voûté. Ses gestes sont très nonchalants, et cet aspect physique peut contraster parfois avec un esprit de répartie plein d'humour. Si vous êtes un passionné de B.D., vous pouvez imaginer la silhouette de Gaston Lagaffe...

Il est rare de pouvoir rencontrer directement son regard, d'autant plus qu'il porte des verres très épais pour une myopie très prononcée.

Anamnèse

Le dossier établi en vue de son admission étant plus que succinct, nous avons pu cependant en dialoguant avec la famille, retracer son histoire (mais avec des contradictions, des imprécisions).

Nicolas a été conçu avant la vie commune de ses parents et a été la cause de leur mariage (qui, d'après la mère, n'a jamais été une réussite en raison de leur trop grande différence de caractère). Nicolas est fils unique.

Le père, très grand physiquement (Nicolas lui ressemble de façon frappante), a un caractère très méticuleux, toujours tiré à quatre épingles.

La mère, plutôt petite, aurait souffert de ne pas pouvoir exprimer un tempérament gai. Elle est d'une nature excessivement inquiète, pour elle-même et pour son fils, en ce qui concerne les questions de santé. Une assistante sociale ayant suivi la famille durant un an, la décrit ainsi : "La mère s'inquiète beaucoup de la santé de Nicolas, ses crises de foie, sa sinusite, ses yeux... Elle craint les accidents ou les risques... que Nicolas se perde et commence à circuler tout seul...". C'était en 1969. Nicolas, de retour chez lui un week-end par mois, allait, systématiquement consulter un médecin, pour une raison ou une autre, bien que suivi par le médecin généraliste de l'Arche.

La naissance de Nicolas a été particulièrement difficile : dans le dossier il est fait état d'une longue réanimation d'une heure et demie et de troubles consécutifs à une anoxie respiratoire. D'autre part, la mère de Nicolas se serait mise à vomir dès les premières douleurs jusqu'à la naissance. Nicolas lui-même a des crises de vomissements très intenses allant parfois jusqu'à la déshydratation et la mère met ces troubles entre autres sur le compte de ses propres vomissements lors de l'accouchement et de sa grossesse. Nous en reparlerons.

Nicolas a été placé chez plusieurs nourrices car sa mère travaillait, de jour d'abord, puis placé depuis l'âge de trois ans, revenant chaque mois chez lui. On note quatre lieux de placement différents.

Date	Événements familiaux	Placements	Age
07.47	Naissance à Paris : Anoxie respiratoire	Nourrice de jour	15 mois
1950	Marche. Premiers mots mais parle peu Les parents vont le voir tous les week-ends	Nourrice dans la région de Paris	17 mois
		Home d'enfants en Haute-Savoie	3 ans
		Nourrice en Normandie	3 à 5 ans
		Troubles psycho- somatiques graves	5 à 9 ans
		Centre dans le Bas Rhin	9 ans
11.67	Admission à l'Arche (dans un but de rap- prochement de la famille)	IMP dans l'Hérault	9 à 13 ans
		IMP suite dans l'Hérault	13 à 15 ans
			15 à 19 ans

L'origine de ses troubles psycho-somatiques remonte environ à neuf ans, alors qu'il aurait change une nouvelle fois de nourrice (morte à la suite d'un cancer). Les symptômes ont pu faire croire à une appendicite, opérée, en fait, sans nécessité. Les troubles ont continué et Nicolas a été de nouveau hospitalisé.

Un médecin, après de nombreux examens, aurait dit aux parents qu'il n'y avait aucune cause organique visible en leur demandant : "Est-ce que cela ne se serait pas bien passé chez la nourrice ?" Les parents auraient été très déçus par cette question. A l'époque, Nicolas ne racontait rien de sa vie, ne se plaignait jamais de rien chez lui. La mère reconnaît tout de même que cette nourrice était "hargneuse", et qu'elle laissait apparemment Nicolas livré à lui-même. Le Dr Kreisler, pédiatre à Paris, dit que :

L'expression mentale doit parfois emprunter la voie souterraine des organes, et qu'ils peuvent relever de trois origines : soit de l'insuffisance chronique de l'attachement, pathologie du vide affectif, soit de l'excès de stimulation, soit enfin de l'incohérence due par exemple à des ruptures dans les modes de garde, à des irrégularités dans le comportement des adultes (deuxième Congrès psychiatrique du nourrisson, Le Monde, avril 1983).

Il n'a jamais été possible de retracer ce qu'ont pu être les souffrances de Nicolas quand on lui demande de se rappeler son enfance. Il dit, brusquement : "Non !"

De treize à dix-neuf ans, Nicolas est intégré dans deux I.M.P. successifs et, malgré une prise en charge très suivie, il n'y a pas apparemment progressé, ni été très heureux : le compte rendu final d'un psychiatre le décrit ainsi : "Tout est dysmorphique chez Nicolas et caricatural. Le contact est comme toujours très limité. Pauvreté des connaissances, inhibition. Nicolas craint les contacts, se replie, se ferme dès qu'il se sent analysé. Il pense, semble-t-il, beaucoup à sa famille et souffre de l'isolement. Il voudrait se rapprocher des siens".

Dans le groupe, Nicolas ne paraît pas avoir trouvé sa place et est isolé : peu d'évolution.

L'examen psychologique

fait en 1968 donne un Q.I. au WAIS de 53 aux épreuves de performance ; les épreuves verbales n'ont pas pu être cotées car Nicolas se replie dès qu'il se sent analysé et il y a blocage.

On note des troubles du schéma corporel, des gestes lents et maladroits. Son affectivité est très immature et a de grandes difficultés de contact.

Evolution à l'Arche

Date	Foyer	Travail
11.67 à 1972	Grand foyer à Trosly	A toujours été en sous-traitance (refuse de faire un autre travail, y compris les stages de rotation)
72 à 82	Petit foyer à Trosly	
fin 82	Avec son accord, part dans un petit foyer qui débute dans un autre village	

L'arrivée à l'Arche alors qu'il avait dix-neuf ans, faite, donc, dans un but de rapprochement de la famille, est décrite ainsi : "Son arrivée, voici trois mois, fut très éprouvante pour lui. La séparation d'avec son père se fit dans les larmes et, durant plusieurs jours, il frôla les murs, explorant la surface du bout de l'index, les lunettes sur le bout du nez, la tête penchée en avant. Il refusa le travail et la vie avec nous ; il ne parlait pas, et toute son attitude dénotait une angoisse et un niveau d'inhibitions graves."

Les larmes firent rapidement place aux crises de vomissements qui ne cédaient qu'avec des injections de calmants, mais il fallait du temps. Par la suite, dans les moments d'anxiété devant l'inconnu, ses crises se renouvelèrent de temps à autre. Lors d'un voyage en 1972, qu'il avait souhaité faire, il a commencé à vomir et on s'est posé la question de savoir s'il ne fallait pas le ramener d'urgence. Le pari a été fait de le mettre très fermement devant l'alternative : ou interrompre son voyage à cause de ses troubles, ou qu'il cesse de vomir s'il voulait vraiment poursuivre sa route. Apparemment son désir a été le plus fort et ses troubles se sont atténués peu à peu : il a finalement vécu un très bon temps de voyage.

Actuellement ses crises sont rares : récemment, au cours d'une de ses dernières crises, il disait à l'infirmière, sous la forme d'une boutade : "Tu sais bien, tu me connais !" Ce qui peut vouloir dire dans son langage aussi : "Je commence à me connaître !"

Sa famille croit toujours à une atteinte organique, et il a subi encore en 1980, chez lui, toute une série d'examens médicaux se révélant négatifs. Maus Mannoni, dans "L'enfant arriéré et sa mère" dit : "L'enfant infirme est tout naturellement aliéné comme sujet autonome, pour devenir un objet à soigner." [10]. Pourtant, récemment, Nicolas a pu dire au téléphone à ses parents, au sujet d'un rendez-vous médical, d'une voix très calme et décidée : "Je suis assez grand pour décider ce que je veux !"

Un deuxième problème concerne la communication, les échanges verbaux. A l'Arche il a été longtemps très peu loquace et inhibé (il se bloquait facilement, surtout si on l'interpellait directement soit pour lui parler, soit pour lui demander de faire quelque chose : il envoyait tout promener et dans une phase suivante, griffait. Maintenant il communique, mais jamais de façon directe. Si quelqu'un s'adresse à lui, il va dire à une tierce personne : "Qu'est-ce qu'il a dit ?" ou : "pourquoi il est comme ça ?" et si on lui répond de s'adresser directement à celui qui lui a parlé, il hausse les épaules ou dira : "Tu m'embêtes !", mais il le dira un peu comme un jeu.

En revenant de l'atelier, il dit par exemple : "Nicolas n'a rien foutu aujourd'hui !", mais il le dit en riant, parce qu'il peut employer le "je" de temps à autre. Toujours en revenant du travail, il arrive dans la cuisine et, s'adressant à une tierce personne, alors que celle qui fait la cuisine est juste devant lui : "Qu'est-ce qu'elle nous a fait à manger ?" S'il pose une question directe à quelqu'un c'est pratiquement toujours pour parler d'autres personnes : "Qu'est-ce qu'ils font ?" ou : "Est-ce que Luc parle de moi ?" En posant cette question, c'est bien de lui, en fait, qu'il s'agit.

Vers une tentative d'interprétation

Les échanges que Nicolas met en place de façon vague et rare ne prendraient corps que dans la mesure où ils permettraient à ses yeux la possibilité d'une intervention dans la relation parentale. En d'autres termes, Nicolas se donnerait le rôle douloureux du "médiateur" de la communication parentale. Salvador Minuchim, dans "Familles en thérapie" (p. 260) [11] constate :

L'apparition d'une maladie psychosomatique chez un enfant est liée à trois facteurs : un type particulier d'organisation et de fonctionnement familial et un point faible physiologique.

exerçant à l'Arche à l'époque le définissait comme un "îlot-kyste" bloquant les relations familiales ; certains parents perçoivent une intervention extérieure comme pouvant crever l'abcès et les aider à se resituer dans le monde social ; d'autres, et c'est le cas des parents de Nicolas, ont un besoin vital de cet équilibre qu'ils ont créé.

Tout un travail très progressif a été entrepris pour rompre la symbiose parents-fils et pour permettre à Nicolas d'accéder à une phase d'individualisation sans mettre en danger les parents. Par exemple : lors des visites du père de Nicolas, ignorant pratiquement l'encadrement du foyer et allant s'occuper du linge de son fils ; à plusieurs reprises la direction ou le chef du foyer ont dû rappeler la loi du foyer, c'est-à-dire que le foyer est le lieu privé de ceux qui y habitent, et finalement ont dû interdire aux parents l'accès de la chambre de Nicolas, ceci en vue de laisser à Nicolas un espace privilégié de liberté. Cette "petite guerre" a duré quelques années ; les parents acceptent maintenant cette règle ; actuellement, Nicolas n'aime pas que sa chambre soit visitée, sauf si on lui demande son accord.

On n'a pas pu interdire les visites régulières faites pendant le week-end à d'autres médecins, mais récemment la mère a pu accepter que le médecin généraliste de l'Arche se mette en contact avec leur médecin.

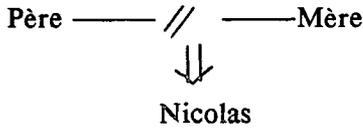
Le travail est venu valoriser Nicolas. Bien que n'acceptant pas de quitter le travail de sous-traitance, il se sent bien à l'aise dans on groupe, accepte mieux les changements de travaux internes. Il est toujours maladroit gestuellement ce qui est dû en partie à sa mauvaise vue, mais il travaille partiellement au toucher.

Récemment, il a pu s'acheter un vélo neuf et il était bien conscient de le faire grâce à son salaire d'ouvrier.

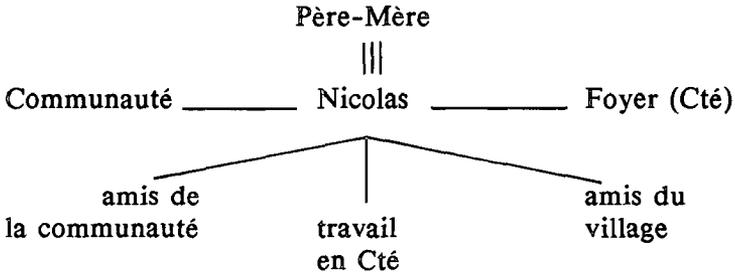
Conclusion

Nicolas vit à l'Arche depuis seize ans et, après de multiples ruptures de lieux de vie, il a la possibilité de s'enraciner dans un lieu précis où il peut exister. Le milieu croyait en ses possibilités de croissance et lui-même a pu aussi y croire.

Le schéma initial :



devient maintenant :



= implication excessive
= relation dite "normale"

La communauté, à travers la notion de loi, du respect d'un espace de sa liberté et donc d'une vie relationnelle authentique pour lui-même, a pu détriangulariser la triade père-mère-enfant. Nicolas a pu découvrir qu'il vivait, qu'il était capable de communiquer.

JULIEN OU LE DESIR D'AVOIR UN "CHEZ SOI"

Notre confiance en nous-mêmes et en notre parole s'enracine dans le climat émotionnel de la communication que nous avons pu établir avec notre mère et les premiers adultes significatifs qui ont pu médiatiser toute notre vie relationnelle. Notre enracinement dans un corps ressenti et reconnu, dans un espace maîtrisé, dans un temps intégré, dans une confiance de base vis-à-vis de nous-mêmes et d'autrui, s'est fait à condition d'avoir pu bénéficier de personnes

stables, capables de nous proposer des stimuli cohérents, aptes à nous accompagner dans toutes les séquences de besoins puis de désirs naissants. La blessure narcissique profonde ressentie par tout être humain qui n'a pu vivre ces conditions initiales permet d'affirmer qu'il y a là une loi fondamentale de la construction du petit enfant humain.

(Michel Lemay : L'éclosion psychique de l'être humain, "la naissance du sentiment d'identité chez l'enfant", p. 557, Ed. Fleurus) [9].

Présentation générale

Grand, un peu dégingandé, Julien marche à grands pas. Dans le groupe, il est souvent un peu en retrait, bien que ne perdant pas une miette de la conversation.

Il oscille, dans la relation à deux, entre un certain silence ou peut au contraire se montrer très bavard. Il est en état de rhume perpétuel et est souvent très actif.

Anamnèse

Alors que ses parents étaient déchus de leurs droits parentaux en juin 1950, des enfants nés et à naître, Julien naît en juillet 1950 après la naissance d'un frère en 49, mort peu après sa naissance et dont il porte le prénom.

Dans le dossier, on dit des parents : "Père : éthylique et paresseux, mère : débile mentale profonde". Lors d'une visite dans le bourg où Julien est né, pendant un entretien avec le maire de ce village, celui-ci disait d'eux que le père buvait et n'avait pas de travail régulier et que la mère, sans nul doute déficiente, aimait ses enfants mais leur donnait des soins mal adaptés.

A six semaines, Julien est retiré de sa famille et il est dit que sa mère courait après la voiture qui l'emmenait.

Julien est placé chez une nourrice jusqu'à deux ans et demi, puis confié à une autre nourrice ; la politique de la DDASS était de confier les tout petits à une nourrice qui était suivie par une assistante médicale régulière, puisque la santé physique primait, mais les places devaient être laissées ensuite à d'autres bébés, et les

enfants étaient alors placés chez des nourrices plus éloignées du centre de contrôle P.M.I.

Date	Evénements familiaux ou personnels	Placements	Age
juin 50 07.50	Parents déchus (enfants nés ou à naître) Naissance de Julien dans un petit village de l'Oise.		
08.50	Retrait de ses parents	Premier placement	6 sem.
	Mort de son père nourricier	2ème placement	2 ans 1/2 12 ans
64		Essai de placement à la Villeterte. Niveau trop bas.	
66	Ecole des petits jusqu'en 65 "Difficile au niveau comportement"		
juin 67	Episode du jeu de cheval qui entraîne son hospitalisation à l'H.P.	H.P.	17 ans
mars 69		Placement provisoire à la Villeterte.	
juillet 71	Admission à l'Arche		21 ans

Julien va rester chez cette nourrice jusqu'à dix-sept ans mais il ne semble pas y avoir été très inséré : tous les rapports le décrivant sont plutôt négatifs : "jaloux, tendance à faire des colères, à tout casser... méchant avec les autres, etc. Une relation privilégiée avec le mari de la nourrice s'était pourtant instauré ; il semblait y avoir un lien affectif. Ce père nourricier mourra alors que Julien a

douze ans. Peut-être parle-t-il de lui quand il parle actuellement de son "pépère" ?

En scolarité, on dit de lui qu'il est "nul" sauf en dessin et en travail manuel : "remuant, inattentif". Il y reste jusqu'à l'âge de quatorze ans.

A dix-sept ans (juin 1967), une assistante sociale note "des troubles de comportement le rendant dangereux" ; en jouant au cheval avec une corde, il "étrangle" un jeune enfant qui est chez la nourrice. Le milieu nourricier s'affole et l'envoie à l'hôpital psychiatrique où le diagnostic est le suivant : "débile mental profond, épilepsie psychique (non confirmé), troubles du comportement".

Il y reste environ un an. En mars 1969 il est admis provisoirement dans un centre pour déficients mentaux où il restera jusqu'en juillet 1971, date de son arrivée à l'Arche.

Le profil psychologique à son arrivée

donne un Q.I. au WAIS : verbal : 62, perf. : 80, total : 68. Le niveau verbal est dû à un niveau scolaire et culturel bas. Il a de grosses difficultés de mémorisation et son langage est très déficitaire et syntaxiquement déficient ; il ne dit pas : "je".

Profil de son évolution à l'Arche (à travers les compte rendus et les réunions de synthèses)

Date	Foyer	Travail
juillet 71	Admission à l'Arche. Il est toujours resté dans le même petit foyer (de 6) à Trosly.	Sous-traitance Artisanat
74		Jardin (74 à 82)
75	Recherche de son histoire	
sept. 77	Essai de vie ailleurs (échec)	
79	Stage positif dans un autre foyer mais refuse d'y aller.	
80	Proposition de stage à Compiègne (panique)	
82		Poterie à partir de 82
sept. 82	Exprime le souhait de rester dans son foyer.	
82	Déménagement pour réfection du foyer, puis réintégration dans la maison et accueil de deux femmes handicapées, dont une externe	

Lors de son premier stage, en 1969, il dit qu'il ne veut pas rester.

En novembre 1971, il parle toujours de partir ; son travail est nul mais il commence à s'y intéresser par l'intermédiaire des assistants.

En mars 1975, on relève qu'il ne parle ni de son passé ni de son avenir, qu'il se raccroche aux structures et refuse le changement. Dans les années 75-76, il prend connaissance de son histoire. Il peut réaliser que ses parents naturels l'aimaient mais n'ont pu le garder à cause de leur pauvreté, matérielle et psychologique. Il se fait refaire alors une carte d'identité : sur son

ancienne carte, à la date de sa naissance, il y avait marqué : né le x juillet 1950 - P.A.P. Matricule x (P.A.P. : Pupille de l'Assistance Publique).

En 1977, un projet de vie plus autonome pour lui aboutit à un échec. En 1979, il fait un stage positif dans un autre foyer, situé dans un autre village, mais il refuse d'y aller définitivement.

En 1980, une proposition de stage dans un foyer à Compiègne le panique.

La question qu'il se pose est : "Comment ne pas être démoli à chaque départ d'assistant ?". Car il est déprimé à chaque départ d'assistant et rêve d'avoir un assistant qui resterait avec lui définitivement.

En septembre 1980, il dit qu'il ne veut pas quitter le foyer, qu'il y a des amis. Julien s'est défendu et la communauté accepte qu'il reste dans le foyer.

Sur le plan du travail : après avoir fait partie d'une équipe de sous-traitance, puis passé un temps dans le secteur artisanat, on l'oriente vers le travail du jardin où il trouve son équilibre. Il fait partie de l'équipe semi-professionnelle du jardin de 1974 à 1982. Il y est le plus dynamique, celui qui fournit le plus de travail quoiqu'ayant des difficultés pour la finition, par manque de minutie. Il a aussi des difficultés dans la relation avec le groupe et aime travailler seul. Il a des problèmes d'hygiène et de tenue vestimentaire.

Lorsque les équipes changent, il en profite pour fuir, couper les relations. Il y a chez lui une certaine violence et agressivité et pourtant il a besoin d'une relation profonde dont il a cependant terriblement peur.

En 1982, il quitte le jardin alors qu'il semblait très ancré dans ce type de travail pour des raisons de santé (des douleurs dans le dos) et il demande à faire partie de la poterie. Il est doué manuellement et il y a chez lui tout un esprit créateur.

Après avoir survolé son histoire à l'Arche et étant donné qu'il a pu exprimer deux choix fondamentaux, pour son travail et son lieu de vie, deux points plus particuliers vont retenir notre attention :

* sa propre histoire et sa façon de se situer par rapport à elle,

* l'enracinement de Julien dans le foyer.

A la recherche de son histoire

M. Lemay, dans le livre : "J'ai mal à ma mère" (p. 43), parle ainsi de la recherche d'un carencé par rapport à son passé [8] :

Le sentiment de béance s'accompagne de quelques mécanismes reconstructifs : tentative pour désigner l'image qui s'est dérobée... construction d'un véritable roman qui permet au jeune d'enraciner sa propre histoire en fonction d'événements lointains et invérifiables.

On a eu l'impression, pendant un moment, que le passé de Julien commençait avec son arrivée à l'Arche ; il ne parlait jamais de son passé ; tout au plus avait-il quelques photos jaunies épinglées dans sa chambre qu'il attribuait à sa famille.

Dans les années 74-75, tout un travail se fait, d'abord sans lui et par la suite avec lui, travail de recherche et de connaissance de sa vraie famille. Il s'agissait de retracer son histoire, de rechercher sa famille, à partir du dossier de la DDASS.

Après avoir recueilli des informations sur les nourrices et la famille, situé les événements de son enfance, et contacté les personnes qui l'ont connu ou connu sa famille, on lui a retracé la trame de son histoire. En sortant du bureau, il clamait tout joyeux : "Ma mère est morte, ma mère est morte, elle s'appelait Hélène !"

Depuis lors, il parle parfois à un assistant ; cela se passe toujours dehors, quand il s'occupe de ses lapins qui sont dans une cabane, au fond du jardin. Il parle à l'assistant de ses grands-parents qui étaient agriculteurs, qui avaient des vaches, de la terre à cultiver, de son grand-père qui allait ramasser le foin - toute la vie agricole telle qu'on peut la lire dans les livres. L'assistant lui dit qu'il n'a pas habité à la campagne, mais il répond : "Si, si, je te le promets ! J'allais chercher le foin avec le pépère !"

Il s'occupe bien de ses lapins avec toutefois parfois un peu de négligence. Il laisse par exemple le fumier en vrac... mais c'est un peu comme pour lui, il a du mal à se laver, à tenir sa chambre propre, à ranger, etc.

Ses lapins, son jardin, c'est son domaine ; il y va directement en rentrant de son travail. Il y a même mis, un moment, une barrière, empêchant ainsi les autres d'entrer dans ce jardin qui est à tout le monde ; il se l'était approprié ; et ce n'est pas n'importe quel monde : celui de la terre. Doubles racines : les siennes, car il est possible que le mari de la nourrice ait été ouvrier agricole, qu'il ait eu un lopin de terre à lui, et ainsi Julien, en s'occupant de ses lapins et du jardin, l'imite, rejoignant ainsi de vieux souvenirs enfouis dans sa préhistoire. Et aussi les racines plus profondes de chacun : la terre nourricière.

Actuellement il évolue doublement par rapport à cette question : au travail, en acceptant de quitter son travail au jardin, on a senti dans cette démarche une certaine maturité, et au foyer, en acceptant de redonner le jardin à tous. D'autres peuvent y travailler, bêcher, tondre la pelouse, etc. Il ne garde pour lui que le petit monde de ses lapins.

Evolution de Julien par rapport à son enracinement spatial

Michel Lemay parle de l'importance de l'enracinement dans un espace donné pour la personne carencée [8] :

Il doit être garanti de la stabilité où il se trouve. Dans un territoire partagé avec d'autres, il doit découvrir une place que personne ne peut lui dérober. Il doit peupler son domaine d'objets ayant une signification émotive. Il doit manipuler et vérifier son espace avant de pouvoir l'intérioriser progressivement.

Le foyer que Julien habite est le deuxième espace qu'il a particulièrement investi. A son arrivée il parlait constamment de partir puisqu'il a fait toute cette évolution et récemment, après onze ans de stabilité, il dit qu'il ne veut plus quitter son foyer. Pour illustrer cette évolution, nous allons raconter un événement significatif qu'il a vécu récemment : la maison avait besoin de réfection et d'agrandissement, et les travaux ont été décidés en accord avec tous les occupants du foyer.

Julien "partageait" sa chambre avec deux autres pensionnaires. En fait il avait investi la moitié de la chambre pour lui tout seul. Il y avait rajouté sept ou huit prises de courant et entassé énormément d'affaires. Il a un fort besoin d'accumuler, d'acheter des objets dont il ne se sert pas forcément. On a mis avec

soin toutes ses affaires dans des cartons, mais au moment du déménagement, il s'accrochait aux plaques de son armoire que l'on démontait, pleurant, implorant, comme si on lui arrachait les tripes.

Tout ce temps de déménagement et d'installation provisoire dans d'autres lieux a été pour lui un véritable traumatisme, à tel point qu'on a pu dire de lui qu'il vivait "l'exode". Tout le temps des travaux, il surveillait tout de très près (et a d'ailleurs empêché qu'une bêtise ne soit faite). Il était en relation avec les ouvriers, leur apportant du café, s'impatientant que les travaux ralentissaient, etc.

Au moment du retour au foyer, comme il allait emménager dans une chambre pour lui tout seul, on a passé un contrat avec lui pour qu'il accepte de trier ses biens. Il a pu jeter énormément d'affaires (livres, vieux vêtements, etc.). On a pu parler de ce moment-là comme d'un temps de "résurrection" et, à partir de là, il a fait des pas énormes au point de vue hygiène corporelle, tenue vestimentaire, prise en charge médicale et, surtout, accepter de se laisser prendre en charge. Il rencontre maintenant régulièrement des assistants responsables du foyer.

Peut-on parler de cet épisode comme d'une seconde naissance pour Julien ?

Conclusion

Julien est un exemple de ceux qui ont pu trouver un enracinement à l'Arche par de multiples réalités :

* La recherche de sa famille lui a permis de réintégrer ses origines.

* Il s'est intégré dans un travail (jardin).

* Lui qui se sentait de nulle part, il habite une maison qui est sienne d'une certaine façon.

* Il se situe dans une communauté où se trouvent des "anciens" qui sont des références très fortes pour lui, y compris affectivement, et il éprouve un sentiment d'appartenance à ce groupe.

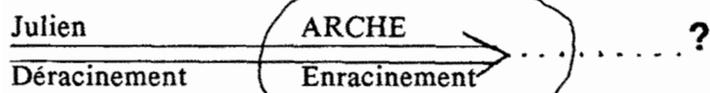
* Il profite aussi de la communauté comme lieu d'ouverture à travers les voyages, les pèlerinages, les amis qu'il y rencontre.

La communauté lui a donné une sécurité de base qui lui permet d'avancer dans une certaine insécurité de croissance (de l'enracinement vers le déracinement peut-être un jour ?).

Julien
Déracinement

ARCHE
Enracinement

..... ?



CONCLUSION

L'arbre a besoin de terre, d'eau, de lumière, parfois d'un tuteur pour pousser et étaler ses racines ; les racines, on ne voit pas leur lente progression, envahissant la terre, mais lorsqu'elles sont poussées, les fleurs et les fruits s'épanouissent.

Si l'on veut transplanter un arbre, de belles et solides racines doivent être implantées dans le sol.

Beaucoup de ceux qui arrivent à l'Arche n'ont pas de racines ou en ont de bien mauvaises. Il leur faut donc une terre fertile et aussi du temps ; certains même ont besoin de cette terre toute leur vie, étant donné leur faible capacité à accéder à une réelle autonomie et leur état de dépendance.

L'enracinement appelle la sécurité ; mais la seule sécurité ne suffit pas car elle peut aussi bien étouffer un certain dynamisme de vie ou laisser les personnes s'enliser dans un "enracinement", réel certes, mais fondé sur la peur et le manque de confiance en soi. Combien de personnes peuvent trouver un lieu bien cadré, avec tout ce qui leur est nécessaire sur le plan matériel, mais qui y perdent leur dignité d'homme et de femme ?

L'équilibre à trouver entre sécurité et liberté demande une recherche constante pour permettre un épanouissement de la personne, fondé sur une joie de vivre, sur le sentiment d'une appartenance. Liberté de rester à l'Arche, de concevoir des projets ou d'aller ailleurs.

D'autres lieux de vie accueillant des personnes semblables fonctionnent différemment qui mettent l'accent sur l'éducation, le travail, la préparation à une réinsertion et favorisent plus vite une progression. Par exemple, dans certains pays anglo-saxons, on fait progresser de façon très étudiée des personnes handicapées par le "processus de normalisation". Chaque étape de progression est décomposée en de multiples acquisitions très petites et répétitives.

L'Arche met l'accent d'abord sur l'enracinement dans une vie communautaire, sans négliger toutefois l'aspect d'éducation possible. Si, pour beaucoup, le fait de rester à l'Arche n'est pas un choix, car ils n'ont peut-être pas la possibilité d'aller ailleurs, il

n'en reste pas moins que le fait de demeurer a valeur d'adhésion à un groupe.

Un double mouvement : écoute de l'Arche vis-à-vis de la personne handicapée et de son désir, et, de l'autre côté, adhésion de la personne handicapée avec une certaine confiance en ce qui va se passer pour elle, ce double mouvement peut aboutir à une éclosion de potentialité jusque là enfouies chez quelqu'un qui a pu être d'une façon emmuré en lui-même, ou encore emmuré matériellement dans un lieu précis (hospice...).

L'Arche veut offrir un lieu, mais plus encore une ouverture et la prise en compte de différents aspects de la personnalité de chacun : liens avec la famille naturelle ou ses origines, vie au foyer, au travail, vie relationnelle, vie spirituelle. Cette prise en compte totale apporte à la personne handicapée des points d'ancrage divers qui sont médiateurs de l'enracinement. La maison, le foyer qu'on a choisi, qu'on habite, dans lequel on veut imprimer sa marque personnelle... Cette maison fait partie intégrante d'un village, d'une ville dans lesquels on s'insère, on prend ses repères, on fait connaissance des voisins... Les relations qui se créent avec ceux que l'on côtoie au foyer ou aux ateliers : on y partage des joies, des tensions, des réconciliations. Les relations qui se sont nouées et qui demeurent malgré le départ de tel ou telle, qu'on va voir dans son pays. La communauté, dans sa diversité, mouvante et renouvelée grâce aux jeunes recrues, mais dont un fond de permanence des assistants assure la stabilité et la tradition ; les "anciens" sont aussi porteurs de toute une vie commune et d'événements qui sont les jalons de cette communauté, ils garantissent sa continuité. Une ouverture sur le plan international grâce aux divers foyers répartis dans le monde, dont on suit la création, avec qui des échanges s'établissent : on appartient à une grande famille.

Le souhait, pour une personne handicapée de s'enraciner quelque part, et en particulier à l'Arche n'apparaît que s'il se crée une relation de confiance. Quelqu'un de blessé ou qui a peut-être été traité plus comme un objet que comme une personne, c'est-à-dire sans trop tenir compte de ses aspirations, de ses désirs, a du mal a priori à mettre sa confiance dans une relation, surtout quand il s'agit déjà d'une personne adulte.

Il faut souvent beaucoup de temps, et aussi traverser des épreuves réelles, une longue mise en confiance avec crises de violence, découragement, apathie, boisson excessive, fugues... avant que la personne handicapée commence à croire à sa propre valeur, à vouloir véritablement se prendre en charge et grandir.

Et c'est là qu'il faut énoncer le "défi" de l'Arche constamment remis en question, formulé par l'un d'entre nous, à savoir : croissance de la personne handicapée, oui, mais croissance de la personne qui l'accompagne !

Vivre ensemble, travailler ensemble, tisser des relations que l'on veut tout à la fois fraternelles et éducatives, cela entraîne une croissance. Non seulement des personnes handicapées qui cheminent et progressent vers leur propre autonomie et qui ont donc besoin d'une formation, d'un guide, de points de repère, d'étapes, mais aussi et peut-être surtout de ceux qui sont là pour les aider et les soutenir dans leur projet.

Toutes les personnes accueillies dans nos communautés, assistants comme handicapés, y trouvent une terre et des moyens de croissance, mais on ne doit pas limiter le sujet à la "croissance d'acquisition" être capable de. Non, la vie communautaire, le type de relations que nous établissons entre nous, notre foi dans l'homme comme personne unique, quelles que soient ses blessures, ses faiblesses et ses limites, nous font croire et donner tout son sens à la croissance morale, vivre et croire en sa vie, base véritable qui seule permet aux acquisitions de trouver leurs vraies dimensions.

Ce défi permanent est que les assistants puissent trouver à l'Arche aussi une raison de s'engager, un goût de partager la vie de ceux qui sont les plus démunis, à la découverte des valeurs et de la richesse de ceux que la société rejette.

Et quelle place en effet la société accorde-t-elle à ses membres les plus démunis ? Le décalage entre les "forts" et les "faibles" va-t-il s'accroître ou la société est-elle prête à intégrer ses "exclus" en considérant qu'ils ont quelque chose à lui dire ?

BIBLIOGRAPHIE

Index des principaux Auteurs cités

1. **BETTELHEIM (B.)**
"Un lieu où renaître"
Paris, Collection Réponses, Laffont, 1975.
2. **CLARKE (B.)**
"Un pari pour la joie : l'Arche de Jean Vanier"
Montréal, Editions Bellarmin, 1975.
3. **CUILLERET (M.)**
"Les trisomiques parmi nous, ou les mongoliens ne sont plus"
Villeurbanne, 2ème édition Simep, 1984.
4. **ECHAVIDRE (B.)**
"Débile toi-même"
Paris, Fleurus, 1979.
5. **GIAMI (A.), HUMBERT-VIVERET (C.), LAVAL (D.)**
"L'ange et la bête"
Paris, CTNERHI, série Documents, 1983.
6. **GIRARD (R.)**
"La violence et le sacré"
Paris, Bernard GRASSET, 1972.
7. **LAMBERT (J.L.)**
"Introduction à l'arriération mentale"
Bruxelles, Psychologie et Sciences Humaines, Pierre Mardaga, 1978.
8. **LEMAY (M.)**
"J'ai mal à ma mère"
Paris, Fleurus, 1979.

9. **LEMAY (M.)**
"L'éclosion psychique de l'Être Humain"
Paris, Fleurus, 1983.
10. **MANNONI (M.)**
"L'enfant arriéré et sa mère"
Paris
11. **MINUCHIM (S.)**
"Familles en Thérapie"
Paris, Thérapies, Editions Universitaires, 1983.
12. **ROUQUES (D.)**
"Parents et Thérapeutes face à l'enfant handicapé"
Paris, Fleurus, 1979.
13. **SANCHEZ (J.)**
"Corps infirmes et sociétés"
Paris, CTNERHI, Série études, PUF, 1983.
14. **STICKER (J.)**
"Corps infirmes et sociétés"
Paris, Editions Aubier Montagne, 1982.
15. **VANIER (J.) et collectif**
"Vivre une Alliance dans les foyers de l'Arche"
Paris, Fleurus, 1981.
16. **VANIER (J.)**
"Homme et Femme il les fit"
Paris, Fleurus, 1984.
18. **ZAZZO (R.)**
"Les déficiences mentales"
Paris, Armand Colin, 1969.

Revues

19. LETTRES DE L'ARCHE

numéro 2, octobre 1971,
numéro 4, novembre 1972,
numéro 8, hiver 74/75,
numéro 9, été 75/76,
numéro 12, 1976-1977,
numéro 27, mars 1981.

20. GUILLEM (H.)

"Internat, terre de croissance ou mouroir"
Revue d'éducation spécialisée, numéro 80, juillet-août 1979.

21. OMBRES ET LUMIERE

"Les communautés de l'Arche"
numéros 51, 52, Automne-Hiver 1980.

22. TOMKIEWICZ (Docteur S.) et ZUCMAN (Docteur E.)

"Les besoins non couverts des jeunes handicapés adultes"
Cahiers du CTNERHI, numéro 23, juillet-septembre 1983.

23. TOMKIEWICZ (Docteur S.)

"Relations du débile mental avec sa famille"
Confrontations Psychiatriques, numéro 10, 1973.

ANNEXE 1

LA CHARTE DES COMMUNAUTES DE L'ARCHE

NECESSITE D'UNE CHARTE

Une charte de l'Arche, partant de l'esprit de la fondation initiale, s'avère nécessaire, car la tradition orale devient insuffisante au fur et à mesure que l'oeuvre grandit et que les maisons sont de plus en plus éloignées les unes des autres.

Son but est de rappeler l'inspiration fondamentale de l'Arche, d'aider à l'approfondissement d'un même esprit et de l'unité qui en découlera.

Les différentes communautés locales seront appelées à élaborer leur charte propre (ou statuts) à partir de leur vocation spécifique et selon des inspirations ou des exigences différentes de Dieu. Elles s'appuieront sur les lignes essentielles présentées dans la charte de base.

L'INSPIRATION INITIALE DE L'ARCHE

Nous croyons que chaque personne, handicapée ou non, a une valeur unique et mystérieuse. Parce que l'handicapé est une personne humaine à part entière, il possède les droits de tout homme : droit à la vie, aux soins, à l'éducation, au travail.

Nous croyons également que la personne blessée dans ses capacités et dans son psychisme a des possibilités d'amour que l'Esprit de Dieu peut faire surgir et nous croyons que Dieu l'aime de façon privilégiée à cause de sa pauvreté même.

Par son handicap et les rejets dont elle a souffert, la personne blessée peut avoir des aspects heurtant mais elle peut également avoir des aspects de simplicité, d'accueil, de joie et de paix qui peuvent rayonner si elle se trouve en sécurité et dans un milieu où le développement de ses capacités soit soutenu.

Notre inquiétude est grande devant le monde de la souffrance et le nombre des handicapés mentaux qui sont rejetés, sans travail, sans foyer ou qui sont enfermés dans les hôpitaux psychiatriques. Mais cette inquiétude ne doit pas être paralysante.

C'est elle qui nous incite à travailler pour les rejetés en créant des communautés de paix et en oeuvrant pour que notre société soit plus juste et plus fraternelle à l'égard de tous les hommes.

LA VIE DES COMMUNAUTES DE L'ARCHE

Le but premier de l'Arche est de créer des communautés inspirées par les béatitudes et l'esprit de l'Évangile.

Ces communautés cherchent à être des communautés de paix, où handicapés et assistants vivent, travaillent, prient ensemble, partagent leurs souffrances et leurs joies comme des frères. Ils se savent tous handicapés : pour certains, le handicap étant plus extérieur, et pour d'autres plus intérieur (égoïsme, orgueil...). Ces communautés sont marquées par la pauvreté qui se traduit en particulier par la simplicité de vie et plus encore par un certain dépouillement vis-à-vis des biens culturels.

Ces communautés voudraient être des communautés d'espérance, où handicapés et assistants cherchent à progresser sur le plan humain et spirituel, à atteindre toute l'autonomie de vie et de travail dont ils sont capables et à répondre à la vocation personnelle et secrète à laquelle Dieu les appelle.

Ceci conduira certains à rester toute leur vie dans nos foyers de l'Arche en approfondissant leur union à Dieu et leur vie communautaire et d'autres à s'insérer dans la société et le monde du travail.

Les communautés de l'Arche présentent deux modalités :

* les foyers de vie qui attachent une grande importance à l'accueil et à l'hospitalité de tout hôte de passage, visiteur, stagiaire.

* les communautés de travail (ateliers) ou d'activités diverses qui viennent aider à acquérir le sens de la matière, à participer à des activités créatrices, à recevoir quand cela est possible, une formation professionnelle qui permettra une insertion dans le monde du travail.

Foyers et ateliers cherchent à mettre en oeuvre les ressources de la science et de la technique qui peuvent aider les handicapés à progresser.

Ces communautés sont insérées dans la société et en sont parties prenante. La société leur apporte, au moins en partie, un financement, des techniques, des professionnels, du travail.

Les communautés, loin de fuir la société, voudraient, comme le levain dans la pâte, contribuer à leur manière à transformer son esprit (individualisme, recherche des plaisirs, acquisition des richesses, de la grandeur, priorité à l'intelligence et à la technique) à retrouver une espérance et, par là, à rejoindre une échelle de valeurs plus proche de l'Évangile.

L'Arche peut ainsi être un signe de contradiction, un point d'interrogation, un appel. Ceux qui ne vivent pas encore ces valeurs ne doivent pas se sentir jugés ni condamnés. Mais de l'intérieur, ils se sentent souvent attirés à les faire leurs et trouvent ainsi une nouvelle inspiration à leur vie.

L'Arche cherche à participer à la prise en charge des handicapés de la région et se sent concernée par le problème de tous les handicapés du monde entier. Elle ne veut pas se borner à être un lieu clos où quelques handicapés vivent heureux.

Cela implique une collaboration avec les entreprises privées, industrielles ou commerciales, avec les administrations officielles et, si possible, une présence auprès des instances où s'élaborent les lois, les projets...

Les communautés de l'Arche sont constituées par :

* des hommes et des femmes blessés dans leur corps et leur psychisme (raison, imagination, affectivité profonde) qui sont au coeur même de la communauté. Ils sont accueillis sans distinction de religion ou de milieu social. Une priorité cependant est donnée aux plus déshérités et aux abandonnés.

* des assistants (avec ou sans formation professionnelle) qui ont choisi de partager leur vie avec les personnes handicapées.

* des professionnels, qui souvent ne seront pas appelés à vivre avec les handicapés. Cependant ils font partie de la communauté par le partage des objectifs et le regard qu'ils portent sur la personne handicapée. L'apport de leur technique est indispensable pour favoriser le progrès maximum de chacun.

* des membres des Conseils d'Administration ou des différents comités qui soutiennent l'Arche et assument la responsabilité légale et administrative de l'association.

* les parents des handicapés, qui tiennent une place très spéciale dans la communauté. Une collaboration étroite doit s'établir avec eux suivant des modes très personnalisée. Il faut aider les parents à sortir de leur déception et de leur tristesse pour découvrir la personne unique de leur enfant et trouver le mystère d'espérance et de joie dans et par la souffrance.

* des personnes qui ont passé (ou non) un temps dans un foyer de l'Arche et qui, sans pouvoir ou vouloir s'y fixer, y vivent par le coeur et par l'esprit à des degrés d'engagement très divers. Elles entrent dans cette communauté spirituelle. Elles peuvent en être parfois de vrais inspirateurs ou animateurs et contribuer au rayonnement de l'Arche.

* les voisins, les habitants du village ou du quartier ont également leur place spécifique dans la communauté. Les communautés sont heureuses de les accueillir et essaient de développer un climat d'estime réciproque, d'amitié, de soutien mutuel.

En rapprochant par des liens profonds des personnes de tout âge, de tout niveau intellectuel, de tout rang social, l'Arche voudrait travailler à cette unité à laquelle Jésus nous appelle tous. Au coeur de cette unité se trouve le petit, le pauvre, le faible, le souffrant à qui Jésus a manifesté sa prédilection et auquel il s'est identifié.

ANNEXE 2

LA CONSTITUTION DE L'ARCHE

1er janvier 1982

Préambule
Responsabilité légale de la communauté
L'animation - direction
Le prêtre
L'Agapè
Le corps électoral
Le Conseil
L'execo
Les lieux
Le travail
L'administration - gestion
Le médico-psychologique
Les activités communautaires

PREMABULE

L'Arche est née, en 1964, du besoin de personnes handicapées d'un milieu de vie où elles soient reconnues et aimées, et puissent donner le meilleur d'elles-mêmes. Des assistants sont venus partager leur vie, avec l'intuition que la personne handicapée, trop souvent marginalisée, est porteuse de valeurs essentielles oubliées par notre société.

Les assistants, professionnels ou non, et les personnes handicapées, travaillant et vivant ensemble, apprennent à s'aider, à se faire confiance, et cherchent à répondre au maximum au besoin de croissance et d'épanouissement des personnes. L'Arche veut être un lieu où les exigences psychologiques, médicales et professionnelles soient pleinement utilisées au service des qualités du coeur et de la liberté intérieure de la personne humaine.

L'Arche est à la fois un centre professionnel agréé par l'Aide Sociale, et une communauté chrétienne en lien avec l'évêque de Beauvais, insérée dans la vie de la région. Il est vital que ces deux aspects demeurent profondément unis à la fois dans les personnes et les structures. L'Arche est ouverte à tous ceux qui, quelle que soit leur religion ou leur recherche personnelle, désirent vivre cette vie fraternelle dans le respect de ce qui lui est propre, dans le souci d'intégration avec son environnement.

La personne handicapée est au coeur de l'Arche. Elle en est la raison d'être. Les décisions doivent toujours se prendre en fonction des personnes handicapées, en les faisant participer au maximum.

L'accroissement de la communauté a rendu nécessaire la mise en place des structures définies dans la constitution, votées par la communauté et régulièrement revues. Ces structures se caractérisent par une large délégation de l'autorité fondée sur une confiance réciproque. A tous les niveaux de responsabilité sont créées des instances de décision et de partage qui sont des lieux de discernement où chacun essaie de voir ce qui est le meilleur pour la communauté et pour chacune des personnes, où la minorité est toujours écoutée et respectée.

Le gouvernement institué de façon communautaire nécessite la participation maximale de chacun dans un esprit de service, quelle que soit sa place ou sa responsabilité.

RESPONSABILITE LEGALE DE LA COMMUNAUTE

L'Arche est une seule communauté dont les activités sont gérées par deux associations qui en portent la responsabilité légale :

* La S.I.P.S.A. gère les activités de la communauté en faveur des personnes handicapées qui sont prises en charge par l'Aide Sociale. Le Comité de Soutien est un relais de la S.I.P.S.A. auprès de la communauté.

* Les Chemins de l'Arche gèrent toutes les autres activités de la communauté.

L'animateur-directeur est responsable de l'ensemble des activités de la communauté auprès de ces deux associations.

L'ANIMATION - DIRECTION

L'animateur-directeur est le chef de la communauté. Il partage sa responsabilité avec le vice - animateur-directeur.

Leur rôle étant d'unifier l'ensemble de la communauté dans tous ses aspects, ils sont porteurs d'une vision qu'ils doivent partager régulièrement à la communauté afin d'en inspirer la réflexion et le fonctionnement. En tant qu'autorité et référence dernière dans la communauté ils soutiennent et contrôlent les différents responsables et travaillent avec les diverses instances. Ils ont un dialogue régulier avec les prêtres et les psychiatres.

Ils animent le Conseil et les réunions générales.

Ils sont une référence pour la personne chargée du secrétariat des activités communautaires et le responsable des admissions.

Ils sont le recours et la défense des personnes et des minorités et portent les situations exceptionnelles.

Ils représentent la communauté vis-à-vis des autorités extérieures et au conseil régional de l'Arche.

Nomination de l'animateur-directeur

L'animateur-directeur est nommé selon le processus suivant :

- a) consultations animées par le coordinateur de la région :
 - * des personnes handicapées
 - * des assistants non - corps électoral
 - * du corps électoral

- b) ces consultations sont rapportées à un groupe de discernement composé de 9 personnes :
 - * le coordinateur de la région
 - * le président des Chemins de l'Arche, qui ont reçu un mandat
 - * le président du Comité de Soutien
 - * un membre délégué du Conseil d'Administration
 - * trois membres du corps électoral élus par celui-ci
 - * les deux fondateurs : Jean Vanier et le Père Thomas.

Ce groupe rencontre les personnes proposées et discerne un nom. Il doit aussi consulter l'évêque de Beauvais, dont l'accord est nécessaire pour la nomination du directeur, qu'il confirme et mandate.

- c) les Conseils d'Administration de la S.I.P.S.A. et des Chemins de l'Arche nomment le responsable de la communauté.

Est éligible tout assistant à long terme dans l'Arche. Le mandat est de trois ans, renouvelable de manière illimitée. L'animateur-directeur doit être nommé au moins deux mois avant le renouvellement de l'execo.

LE PRETRE

Un ou plusieurs prêtres que l'évêque de Beauvais peut affecter au service de l'Arche pour nourrir la foi et la vie chrétienne de la communauté et de ses membres, notamment les plus pauvres, sont pour tous des frères, membres de la communauté à laquelle ils rendent un service spécial :

- * Ils manifestent la communion avec l'évêque et l'Eglise locale et assurent le lien avec le secteur où est implantée la communauté.

- * Ils sont ministres de la Parole de Dieu et des sacrements. Ils sont responsables de la vie sacramentelle en lien avec la communauté.

- * Ils exercent un rôle de paternité spirituelle auprès de ceux qui le désirent.

- * Ils prennent part au programme de formation.

- * Ils participent au Conseil, au corps électoral et d'autres instances, pour confirmer et interpeller la communauté dans ses orientations chrétiennes et, à l'occasion, pour garantir le respect et la liberté des personnes.

- * Ils sont en relation étroite avec l'animateur-directeur et les responsables de la communauté pour collaborer avec eux, dans la reconnaissance mutuelle de la mission de chacun, à l'approfondissement et à la croissance des différents domaines de la communauté.

L'AGAPE

L'Agapè est un des lieux privilégiés où les membres de la communauté qui veulent s'y engager se retrouvent pour prendre conscience de leur vocation et s'approfondir ensemble.

L'Agapè est essentiellement un temps gratuit de communion, de partage, un temps de fête, qui permet à tous les

membres de la communauté qui le désirent de célébrer ensemble leur engagement, les liens qui les unissent et leur fidélité. C'est un temps d'élaboration d'une conscience commune à l'écoute du plus pauvre, qui est notre maître en vérité, en simplicité, en émerveillement et dans son sens de l'essentiel.

C'est un temps où on exprime certaines grandes intentions de la communauté, et où on les porte dans la prière.

En demandant à faire partie de l'Agapè, les membres de la communauté s'engagent à se sentir davantage responsables de l'unité de la communauté, à accepter de vivre selon les structures votées par elle, et à porter ses orientations, ses projets et les membres de la communauté, surtout les plus faibles ou ceux qui sont en difficulté.

Les rencontres de l'Agapè se font sous deux modes complémentaires :

- * La grande Agapè qui réunit tous ses membres,
- * Les petits groupes constitués par lieux, où il est plus facile pour chacun de s'exprimer et d'écouter l'autre.

Chaque petit groupe d'Agapè est animé par deux anawims, une personne handicapée et un assistant. L'ensemble des anawims est responsable, avec la direction, de la préparation et de l'animation des grandes Agapès.

Les anawims sont nommés pour un an par les membres de l'Agapè du lieu.

L'Agapè est ouverte à :

- * ceux qui sont à l'Arche depuis plus d'un an et dont l'engagement à long terme dans la communauté a été reconnu par le Conseil.
- * aux époux et épouses des personnes engagées à l'Arche, après un dialogue avec l'animateur et les anawims.

Ceux qui souhaitent participer à l'Agapè doivent en faire la demande aux personnes désignées par le groupe des anawims et s'engager à participer régulièrement aux grandes Agapès et aux petits groupes.

LE CORPS ELECTORAL

Le corps électoral réunit des assistants engagés dans la communauté qui désirent être collégalement responsables des orientations de la communauté, chacun venant avec le souci d'être le médiateur de ceux avec qui il vit ou travaille.

Il exerce cette responsabilité en votant la constitution, en élisant et en soutenant le Conseil à qui il donne sa confiance.

Il est un lieu de prise de conscience et de débat sur des questions qui concernent l'ensemble de la communauté.

Il est un lieu de discernement pour aider le Conseil dans son cheminement vers une décision.

Il est lieu de décision pour certaines questions confiées par le Conseil.

Le corps électoral est animé par un Bureau qui travaille en lien avec la direction. Ce Bureau est élu pour un an reconductible. Il est composé de trois personnes dont une nommée par le Conseil et deux par le corps électoral. Une des trois personnes doit être membre du Conseil. Le rôle de l'animation est de :

- * faire émerger les questions qui se posent à la communauté et qui méritent d'être débattues au corps électoral,

- * fixer l'ordre du jour des réunions, les méthodes de travail et animer les réunions,

- * assurer le lien avec le Conseil et la direction.

Pour entrer au corps électoral, il faut avoir été accepté par le Conseil dans la communauté, être engagé depuis deux ans et pour au moins deux ans et s'engager à assister régulièrement aux réunions.

Les membres du corps électoral qui ne sont pas en foyer, au travail ou dans les services généraux et qui, en conscience, ne sentent pas qu'ils possèdent les éléments nécessaires pour voter une décision, ne prennent pas part au vote.

Si un membre du corps électoral est amené à quitter la communauté, il doit demander au corps électoral d'être relevé de son engagement après en avoir expliqué les raisons.

Si un membre du corps électoral ne peut plus assister régulièrement aux réunions, le Bureau dialogue avec lui pour voir si cela remet en cause son engagement au corps électoral.

Si un membre du corps électoral n'adhère évidemment plus au projet de la communauté, le Bureau peut lui demander de ne plus appartenir au corps électoral, après un vote du conseil à une majorité des deux tiers.

LE CONSEIL

Le Conseil est le garant de l'unité de la communauté dont il porte, solidairement avec les animateurs-directeurs, la responsabilité dernière.

Il doit tout faire pour que la communauté soit fidèle à l'inspiration initiale de l'Arche. Il doit veiller à ce que chaque personne puisse trouver la formation et l'accompagnement dont elle a besoin.

Il définit les orientations de la communauté en cherchant à discerner à quoi elle est appelée. Dans son discernement, il doit consulter le corps électoral et rencontrer régulièrement les personnes handicapées et les assistants qui ne sont pas au corps électoral.

Il est le garant de la constitution. Il doit veiller à ce que les décisions de l'execo soient conformes à l'esprit de l'Arche et aux orientations prises. Pour tous les domaines qui reviennent à l'execo, le Conseil garde un droit et un devoir de regard.

Certains domaines reviennent en propre au Conseil qui a le souci de consulter les lieux, secteurs et personnes intéressées. Certains de ces domaines doivent être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration :

- * La création de nouveaux services, nouveaux foyers et nouvelles unités de vie,

- * la nomination du vice-animateur, des membres de l'execo, des chefs de foyer et chefs de service ou secteurs de travail après consultation des personnes intéressées,

* chaque fonction de l'execo et chef de secteur doit, chaque année, faire l'évaluation de son secteur et en revoir l'orientation avec le Conseil,

* la nomination des médecins,

* la garantie de l'orientation spécifique de chaque foyer et lieu de vie et des secteurs de travail,

* l'acceptation ou le renvoi définitif d'un membre de la communauté,

* avant d'accepter un assistant dans la communauté, le Conseil doit s'assurer qu'il connaît les options fondamentales de l'Arche et y adhère, et veut oeuvrer pour que la communauté continue à s'approfondir et à rester fidèle à son inspiration initiale,

* quand il y a une situation de conflit grave avec une personne, le Conseil doit veiller à ce que cette personne puisse avoir un recours (prêtre, coordinateur de la région, membre du Conseil d'Administration ou du Comité de Soutien),

* la prévision des journées de réflexion et de certaines activités communautaires importantes en lien avec le corps électoral,

* l'acceptation du budget prévisionnel et du plan des investissements.

Les membres du Conseil sont élus pour trois ans par le corps électoral, parmi les assistants qui sont là depuis plus d'un an et s'engagent pour la durée du mandat. Les personnes élues au Conseil qui ne font pas encore partie du corps électoral y entrent de droit. Le Conseil est composé de :

* l'animateur-directeur

* les deux fondateurs (Jean Vanier et le Père Thomas),

* le prêtre mandaté par l'évêque

* le vice-animateur-directeur et les membres de l'execo,

* cinq personnes non-execo.

Au moment où l'execo termine son mandat, le corps électoral élit huit personnes qui, avec l'animateur-directeur et les membres de droit du Conseil nomment l'execo.

Puis, si besoin est, le corps électoral élit le nombre de personnes nécessaire pour compléter le Conseil.

Mode d'élection :

- deux tours de scrutin,
- tombent au premier tour tous ceux qui ont moins de 10 % des voix,
- ceux qui ont le plus de voix au second tour sont élus.

Si, pendant son mandat, un membre du Conseil se trouve dans l'impossibilité de continuer à assumer sa fonction, il est immédiatement remplacé.

L'EXECO

L'execo est un organe collégial chargé de coordonner le fonctionnement de la communauté selon les orientations définies par le Conseil. Il convoque les réunions nécessaires à la bonne marche de la maison. Il est composé des chefs de lieux et des responsables des secteurs suivants : administration-gestion, assistants, médico-psychologique et travail.

Chacun doit coordonner et animer son secteur dans l'esprit de l'Arche, en lien avec la direction, et s'entourer d'une équipe avec laquelle il partage et discerne sur les orientations de son secteur.

Les membres de l'execo sont nommés pour trois ans par le Conseil après consultation des lieux ou des secteurs intéressés. Ils peuvent être choisis parmi les membres ou en dehors du Conseil. Pendant leur mandat, les membres de l'execo deviennent de droit du Conseil.

Sauf exception, un membre de l'execo ne peut assurer une même fonction durant plus de deux mandats consécutifs.

L'animateur-directeur et le vice-animateur-directeur participent aux réunions de l'execo.

L'execo se réunit toutes les semaines. Quand un membre de l'execo est absent plus de deux semaines consécutives, il est remplacé par une personne proposée par le secteur concerné.

Un coordinateur est nommé pour un an par le Conseil parmi les membres de l'execo, sur présentation de celui-ci. Son rôle est d'unifier le travail de l'execo et de le représenter. De ce fait, il peut être appelé à travailler plus étroitement avec les animateurs-directeurs.

LES LIEUX

Les différents foyers et unités de vie de la communauté sont regroupés en lieux géographiques : Pierrefonds, Cuise et Trosly-Breuil. La création d'un nouveau lieu de vie revient au corps électoral.

Ces lieux répondent aux besoins suivants :

- * permettre à chacun de se retrouver au sein d'une communauté plus petite pour faciliter les rapports personnels,
- * faciliter une décentralisation au niveau du fonctionnement,
- * créer des liens et permettre un soutien mutuel entre des unités de vie voisines,
- * permettre une insertion dans chaque localité.

Les personnes handicapées doivent être consultées pour les décisions concernant l'organisation de leur vie quotidienne avec le chef de lieu pour donner leur avis et prendre certaines décisions sur les questions touchant leur vie quotidienne dans le lieu.

Il revient à chaque lieu de définir son orientation et son organisation interne en lien avec le corps électoral et le Conseil. Les lieux doivent veiller à maintenir un équilibre entre leur vie propre et leur participation à la vie de l'ensemble de la communauté.

Le ou les responsables de foyer sont responsables de la pédagogie de leur foyer, de son animation, de sa gestion et du suivi des assistants de l'équipe. Ils se retrouvent régulièrement avec le responsable du lieu pour coordonner l'ensemble du lieu. Ces réunions sont également un temps de formation, de partage et de soutien.

Chaque lieu est coordonné par un chef de lieu. Avec les responsables de foyers, il anime son lieu en veillant à ce que chaque unité de vie participe à l'élaboration d'une vision commune qu'il aide à unifier et à transmettre.

Il coordonne les différentes activités de son lieu, auxquelles il a le souci d'intégrer toutes les personnes de la communauté sur son lieu, et en particulier celles qui n'habitent pas dans un foyer.

Il doit veiller à la bonne insertion de l'Arche dans la localité.

Il est une référence pédagogique en lien avec les chefs de foyer, pour les personnes handicapées de son lieu. Il participe aux synthèses. Il doit s'assurer qu'un projet pédagogique soit élaboré et suivi pour chacun. Au moment des changements d'équipe des foyers, il a un rôle particulier pour assurer la continuité de ce projet et le lien avec les familles. Il intervient auprès des familles lorsque c'est nécessaire.

Il participe à la composition des équipes de son lieu, les soutient et les conseille.

Il est la référence des foyers et a donc une certaine autorité qui lui permet de les soutenir dans les situations difficiles et, en lien avec les animateurs-directeurs, de régler certains conflits.

Il doit s'assurer que chaque unité de vie ait un projet dont il est le garant. Il a le souci d'aider les assistants de son lieu à s'insérer dans la communauté, à recevoir une formation et à trouver des lieux et modes de ressourcement. En cas de difficulté, il en réfère au responsable des assistants.

Les chefs de lieu se retrouvent régulièrement, au sein d'une certaine collégialité, pour approfondir des questions concernant l'ensemble des lieux. Cette rencontre est un lieu de partage et de soutien pour permettre aux chefs de lieu de mieux assumer leur responsabilité.

LE TRAVAIL

Le travail à l'Arche est conçu pour aider les personnes handicapées à retrouver le sens de leur dignité, développer leurs capacités et exercer leur créativité. Il doit veiller à répondre aux exigences du travail et ce dans une communauté chrétienne.

Son rôle est d'organiser une variété d'activités de production ou de services adaptés aux besoins des personnes handicapées et de prendre en charge l'accompagnement pédagogique nécessaire à leur adaptation et à leur progression dans le travail. Il comprend plusieurs secteurs ou services.

Le rôle pédagogique du travail s'exerce en lien avec les foyers et l'équipe médico-psychologique.

Des rencontres existent régulièrement avec les responsables d'équipes et d'ateliers pour unifier la pédagogie, permettre la mobilité, l'information et la participation au sein du travail.

Les personnes handicapées doivent être consultées pour les décisions concernant l'organisation de leur vie quotidienne au travail et, chaque fois que c'est possible, pour la nomination des responsables les concernant.

Des délégués élus par les membres du travail se réunissent régulièrement dans le cadre du comité de participation, avec les chefs de secteur et le responsable du travail, pour apporter leurs avis et prendre certaines décisions sur les questions les touchant dans leur vie quotidienne au travail.

Chaque secteur est sous la responsabilité d'un chef de secteur qui, dans son secteur, est responsable de la pédagogie, du suivi des équipes, de la gestion et de l'organisation du travail et de l'animation (en lien avec le responsable du travail).

Les chefs de secteur se retrouvent régulièrement avec le responsable du travail pour coordonner l'ensemble du travail. Cette rencontre doit être aussi un lieu de partage et de soutien pour les chefs de secteurs.

Le responsable du travail a pour rôle d'unifier et de coordonner l'ensemble du travail en lien avec les chefs de secteurs.

Il est la référence des personnes handicapées et des assistants dans le travail. Il coordonne la réflexion pédagogique, accueille les nouveaux assistants dans le travail, les aide à trouver leur place, s'assure que chacun soit accompagné. Il représente le travail auprès des autres secteurs de la communauté et à l'extérieur de l'Arche. Il anime l'ensemble du travail et rencontre régulièrement chaque chef de secteur avec lequel il élabore les orientations du secteur, mises en places après accord du Conseil.

Sur proposition des chefs de secteur, l'un d'entre eux est nommé par le Conseil comme adjoint pour seconder le responsable du travail. Il travaille en collégialité avec lui et le remplace en cas d'absence.

L'ADMINISTRATION - GESTION

Chaque membre de la communauté doit se sentir responsable des biens matériels qui sont utilisés pour son fonctionnement. Un secteur de la communauté est chargé d'administrer et de gérer ces biens matériels, en lien avec les différents responsables. Il doit veiller à mettre à la disposition de la communauté les moyens matériels dont elle a besoin pour assurer sa subsistance et réaliser ses projets, au bon état du patrimoine et à en assurer l'entretien. Il tient les comptes de la communauté, sert d'interlocuteur aux différentes administrations et autorités de tutelle, se tient au courant de la législation, veille à la sécurité des biens et des personnes.

Le responsable de l'administration-gestion est responsable du service administratif, comptable et gestionnaire du patrimoine de la communauté. Il est entouré, pour ces différents services, d'une équipe qu'il coordonne et dont il est la référence. Les services généraux sont rattachés à ce secteur.

Il établit le budget prévisionnel en lien avec les différents responsables. Il le soumet au Conseil et au Comité de Soutien avant de le présenter à la Préfecture.

LE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

Le service médico-psychologique essaie de répondre aux besoins médicaux, psychologiques et thérapeutiques des personnes handicapées. Il est à leur service pour leur mieux-être.

Cette équipe est formée du coordinateur, des médecins, psychologues, infirmières, des responsables des activités thérapeutiques (atelier d'éveil, équithérapie, hydrothérapie, orthophonie, kinésithérapie).

Le médecin psychiatre travailler en lien étroit avec la direction qui est référence dernière de la communauté et dans le respect des options fondamentales de l'Arche.

Il assure la prise en charge psychiatrique et prescrit les thérapeutiques à appliquer. Il exerce ce rôle par l'intermédiaire de différentes rencontres (synthèses, réunions avec les équipes de foyer, travail, etc.) avec les assistants qui assurent la prise en charge des personnes handicapées, et par des entretiens avec celles-ci.

Le responsable du secteur médico-psychologique a pour rôle de coordonner et soutenir l'équipe médico-psychologique, la réflexion qu'elle poursuit et d'organiser tout ce qui se rattache au domaine médical et psychologique. Il réunit régulièrement tous les membres de l'équipe. Il a le souci de les tenir au courant des projets et orientations de la communauté. Il se fait le porte-parole de son secteur devant les différentes instances de la communauté.

Il organise les rencontres nécessaires à une meilleure connaissance et collaboration entre ce secteur et les lieux de vie et de travail.

Il veille à ce qu'une vision commune de la thérapie à l'Arche se forge et s'approfondisse.

LES ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

Les activités communautaires sont coordonnées par un secrétaire qui travaille en lien avec l'animation-direction. Son rôle est de coordonner les différentes activités qui se passent au plan de la grande communauté, de susciter la nomination des personnes chargées de leur mise en place, de leur fournir les éléments nécessaires pour les mener à bien et de les soutenir.

Il assure, si besoin est, le lien entre les activités qui se passent dans chaque lieu.

Il n'est pas membre de l'execo mais peut être amené à y participer de façon ponctuelle.

Cette constitution a été votée pour trois ans par le corps électoral le 14.12.1981.

Des amendements peuvent y être apportés par le corps électoral à tout moment fixé en accord avec le Conseil. Ils doivent recueillir 70 % des voix.

ANNEXE 3

LES C.A.T. DANS L'ARCHE

Nous croyons que chaque personne, handicapée ou non, a une valeur unique et mystérieuse. Parce que l'handicapé est une personne humaine, il possède les droits de tout homme : droit à la vie, aux soins, à l'éducation, au travail (extrait de la charte des communautés de l'Arche).

I - BUT

Le but des C.A.T. de l'Arche est d'offrir un cadre de vie qui favorise la croissance et l'épanouissement de la personne handicapée.

Ils accueillent ceux qui peuvent le plus bénéficier d'une vie communautaire. Le processus d'admission est organisé en commun avec les foyers et comporte plusieurs stages suivis de bilans effectués avec l'aide de l'équipe médico-psychologique.

La structure du C.A.T. n'est pas conçue avec différents niveaux de progression, mais plutôt des activités où les niveaux divers s'équilibrent. A ceux qui ont le désir et la capacité d'un travail en milieu "normal" différentes possibilités et étapes seront offertes, afin de mener à bien leur projet.

LE TRAVAIL

Le travail est le lieu du concret, le lieu de la découverte et de la maîtrise de la matière et de ses techniques, le lieu de la création et de la transformation, le lieu de la relation très réelle qui passe à travers l'objet fabriqué, le lieu d'une vie d'équipe et de relations d'autorité claires.

C'est pourquoi il permet toute une rencontre de la personne. Il favorise une meilleure confiance en soi, permet de se dépasser et de mieux prendre conscience de ses possibilités et de ses limites. Il

engendre une stabilité, une plus grande responsabilité de soi et des autres, l'initiative et l'organisation de son travail. C'est dans cette perspective que le salaire prend sa place, permettant une rémunération du travail effectué et introduisant toute une dimension objective du travail.

Comme tout lieu de travail, le cadre pose des exigences, d'horaires, de vie de travail avec les autres, de maîtrise de la matière et de travail bien fait. Elles ne sont pas un but en soi, ni des conditions d'accueil, mais plutôt des moyens et des repères dans la progression que chacun peut réaliser grâce au travail.

Dans tous les C.A.T. de l'Arche en France, plusieurs secteurs d'activité sont proposés : la sous-traitance (travail pour les usines de la région), l'artisanat (poterie, mosaïque, tissage, vannerie, menuiserie, couture, ferronnerie), le travail dehors (jardin maraîcher, jardin décoratif, bâtiment), une participation au service de la communauté (environnement, ménage, entretien)...

Ces activités sont offertes en fonction des besoins des personnes, mais aussi selon les possibilités économiques de la région et des capacités d'organisation de la communauté.

Chaque atelier, de par l'activité exercée, a une vie, des exigences et une participation qui lui sont propres, et permet d'obtenir des identités professionnelles diversifiées. De plus, selon les personnes présentes, certains ateliers ou équipes ont une coloration particulière : atelier d'éveil, équipes semi-professionnelles, etc.

Avec la réunion des équipes de travail et les délégués d'atelier, les personnes handicapées peuvent s'exprimer et participer à la vie de leur atelier et de l'ensemble du travail.

Ce type d'organisation, comprenant une diversité d'activités proposées et une participation de tous, nous aide à développer les possibilités de chacun et à éveiller le choix d'un travail qu'on aime.

III - LE PROJET INDIVIDUEL

A l'intérieur de ce cadre de travail, des moyens de progression sont ménagés pour chaque personne, en fonction de leur situation particulière et de leurs capacités. Ces projets individuels sont en réalité des itinéraires balisés d'étapes que l'on se propose de parcourir en accompagnant la personne.

Pour ce faire ce projet nécessite :

- * une écoute particulière dans le quotidien de l'atelier ou de l'équipe,
- * la mise en place de dialogues personnalisés et réguliers,
- * des réunions concernant les personnes au niveau de l'atelier ou des responsables ; cette réflexion pouvant être faite avec les foyers et avec l'aide médico-psychologique.

Ce projet individuel s'inscrit dans une vie d'équipe, dans la réalité et le dynamisme de tout le travail. Là, chacun tend à trouver sa place en découvrant sa participation à la vie de l'ensemble, les responsabilités qu'elle implique et sa croissance personnelle. Ce projet stimule et fait renaître l'espérance de la personne. Ce projet n'est pas une idée vague que nous pouvons avoir pour ou avec la personne, mais passe par des étapes concrètes et adaptées à chacun : arriver à l'heure, être plus responsable de son travail, la stabilité, savoir sortir quand on est violent, l'acquisition du jugement de son travail...

A ces différentes étapes, les personnes handicapées peuvent prendre conscience de leurs possibilités et de leurs limites. Ceci ne se réalise qu'à travers le dialogue suivi et approfondi qui aide la personne à choisir sa vie de travail. Quand le projet est une réinsertion dans le monde du travail, des moyens particuliers (stages, soutien décroissant, lien avec les patrons...) sont nécessaires pour permettre à la personne de prendre sa place.

Ce choix est facilité par la diversité des activités proposées et par des possibilités de stages dans la même communauté ou dans d'autres communautés pour des activités plus appropriées, ou des embauches en entreprise.

IV - LES ACTIVITES DE SOUTIEN

Dans l'élaboration du projet individuel, on peut être amené à aménager des temps particuliers pour certaines personnes, vu leurs difficultés présentes ou leurs possibilités.

Ils se situent dans le temps de travail, ne sont ni des loisirs ni des temps de production proprement dits, mais concourent directement à faire progresser les personnes. Ils sont de deux types :

* **Les activités thérapeutiques** (équithérapie, hydrothérapie, ateliers thérapeutiques, etc.). Elles sont décidées par l'ensemble des secteurs de la communauté et organisées sous le contrôle du médico-psychologique. Elles sont limitées dans le temps et font l'objet de bilans réguliers avec les différents secteurs impliqués.

* **Les adaptations particulières** : il s'agit d'aménagements d'activités ou d'horaires, soit individuels (scolarisation, formation spéciale...) soit collectifs (ateliers pour plus âgés, d'éveil ou des temps particuliers répondant au besoin de plusieurs personnes, apprentissage pour les plus jeunes...). Les adaptations sont décidées par l'ensemble du secteur travail, en lien avec la communauté et avec, si cela est nécessaire, le soutien de l'équipe médico-psychologique.

V - ASSISTANTS

Les assistants viennent à l'Arche pour participer à une communauté de vie et de travail avec la personne handicapée. Leur compétence et leur engagement peuvent être divers, selon qu'ils vivent ou non dans un foyer, qu'ils sont professionnels ou non, qu'ils sont là de passage ou à long terme.

Le rôle d'un assistant d'un C.A.T. de l'Arche comporte trois dimensions. Il est à la fois accompagnateur, compagnon de travail et responsable de l'organisation.

L'assistant d'un C.A.T. de l'Arche est une référence pour la personne, c'est-à-dire qu'il l'aide à trouver les moyens de

progresser et l'accompagner grâce à une relation de travail. Non seulement il organise les différentes activités de l'unité de travail, mais également il y travaille lui-même et participe à la vie de cette unité. Il doit, à la fois, avoir ou acquérir une formation technique du travail et être à l'écoute de la personne handicapée. De ce fait, le nombre d'assistants doit être suffisant pour permettre un accompagnement personnalisé.

Les assistants travaillent en équipe, chacun aidant les autres à se remettre en question et à améliorer sa pédagogie. Chaque équipe est unifiée par un responsable.

Les responsables unifient les attitudes pédagogiques auprès de chaque personne handicapée. Ils sont les garants de la mise en place et de la réalisation des projets pédagogiques et les relations avec les lieux de vie et les autres références de cette personne dans la communauté. Ils sont chargés d'animer la vie d'atelier ou d'équipe, d'organiser le travail, de prendre soin de l'équipement et du matériel.

Le responsable du C.A.T. coordonne l'ensemble des activités et des projets, soutient les différentes équipes, est dans le C.A.T. la référence dernière des hommes et des femmes handicapés et des assistants, représente le C.A.T. dans la communauté et veille aux relations avec l'extérieur. Il doit travailler en lien étroit avec les différents responsables.

VI - LA PLACE DU TRAVAIL DANS LA COMMUNAUTE

Le travail constitue un secteur de la communauté. A ce titre il est dirigé par différentes instances de décision qui définissent ses orientations et nomment ses responsables. Le responsable du travail est soutenu et contrôlé par le responsable de la communauté.

Le travail amène un élément spécifique en tant que moyen privilégié pour aider les personnes à canaliser leur dynamisme et à développer une croissance à travers le concret. C'est pourquoi il a une structure, des lieux de décision et une organisation qui lui sont propres.

Il est important que le C.A.T. puisse avoir des liens et un dialogue suivis avec les foyers, la famille, le service de suite, c'est-à-dire de façon générale avec les différents lieux de vie de la personne handicapée. En effet ces dialogues et ces liens contribuent à donner une certaine unité de projet à cette personne, en évitant, par exemple, de graves contradictions qui peuvent réellement la perturber.

Pour cela, le C.A.T. peut provoquer des rencontres entre les représentants du travail et ceux des lieux de vie.

CONCLUSION

Cet écrit a été élaboré par l'ensemble des communautés de l'Arche en France. Il faut le considérer comme un texte de référence et non comme des orientations ou des décisions par rapport au travail dans l'Arche.

Mais l'écoute de la personne handicapée, sa participation à la vie de l'équipe et notre accompagnement dans le travail ne sont pas des choses acquises une fois pour toutes. Dans les années à venir, elles nous amèneront sûrement à approfondir les caractéristiques des différentes activités du travail et les activités de soutien.

C'est pourquoi il ne faut pas considérer ceci comme un écrit statique mais plutôt comme devant toujours être revu et amélioré.

Texte adopté par les délégués de la région France à Chateauneuf de Galaure, en avril 1980.

ANNEXE 4

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETUDE
STATISTIQUE**

La démarche concernant cette approche a été la suivante :

1. A LA RECHERCHE DE VARIABLES

Au vu des dossiers, il ressortait deux types d'information :

- l'histoire personnelle de la personne handicapée avant sa venue à l'Arche,
- le "vécu" de la personne à l'Arche.

Il était intéressant de déterminer si l'histoire de la personne avait une influence significative sur son vécu, et si oui de quelle manière.

Nous avons retenu de l'ensemble de ces informations 20 variables. Par la suite nous avons remodelé ces variables, car il était nécessaire d'affirmer certaines d'entre elles.

D'autres mises au point successives ont été nécessaires, en rapport avec l'étape suivante :

2. RENCONTRES AVEC L'UNIVERSITE

Plusieurs séances de travail avec Monsieur Villon, Directeur du département informatique à l'Université Technologique de Compiègne (U.T.C.), Monsieur Desroche et nous-même, ont permis d'établir le programme final.

Au cours de ces rencontres, nous avons affiné la manière d'appréhender les informations, et réalisé les contraintes de la confection d'un programme, ce qui nous conduisait à mieux préciser et définir le "Cahier de Charges". A ces rencontres assistaient les deux étudiants en fin d'études qui allaient traiter le programme établi.

Nous avons pu alors établir la liste définitive des 20 variables concernant chaque personne, et préparer une fiche-type qui nous a servi à recueillir les informations dans chaque dossier.

3. CREATION DU PROGRAMME

L'Arche et l'U.T.C. se sont mis d'accord sur une convention d'étude définissant le contenu du travail :

- élaboration d'un fichier,
- entrée des informations et stockage sur disquette,
- possibilité de modification ou d'insertion d'un nouvel enregistrement,
- traitement par micro-ordinateur APPLE II E sous forme de courbes éditées sur imprimantes.

4. COLLECTE DES INFORMATIONS

A partir de la liste des 20 variables nous pouvions recueillir les données contenues dans les 244 dossiers que nous avons à notre disposition. La plupart de ces variables étaient objectives et certaines exigeaient une interprétation, et nous devons faire des choix (cf. liste des variables à la fin de l'annexe).

5. ENTREE DES INFORMATIONS SUR LE FICHIER DISQUETTE

Le programme étant mis au point, nous avons pu entrer les informations recueillies dans les 244 dossiers sur le fichier-disquette de l'ordinateur.

6. TRAITEMENT SUR ORDINATEUR ET ANALYSE DES RESULTATS

Les renseignements obtenus ont été concrétisés sous forme de courbes enregistrées sur imprimante ; ils concernaient 4 rubriques :

- courbes générales,

- profil global des personnes handicapées accueillies à l'Arche,
- profil des personnes parties de l'Arche,
- profil des personnes encore présentes en 1982.

Le nombre total de courbes à notre disposition est aux environs de 200. Certaines courbes, spécialement celles dénommées de "corrélation", donnent des chiffres très bas ou nuls et sont inexploitable ; devant un grand éventail de courbes, nous avons une plus grande marge de choix et nous pouvions faire ressortir les courbes les plus significatives.

Deux types de courbes ressortent :

- des courbes simples, dites de "classement", mettant en relation deux types de variables (ex. nombre de personnes par année ; nombre de personnes selon la cause de départ, etc...)
- des courbes plus complexes "dites de corrélation", mettant en relation trois types de variables (ex. nombre de personnes selon la cause de départ de l'Arche et en relation avec leur provenance...).

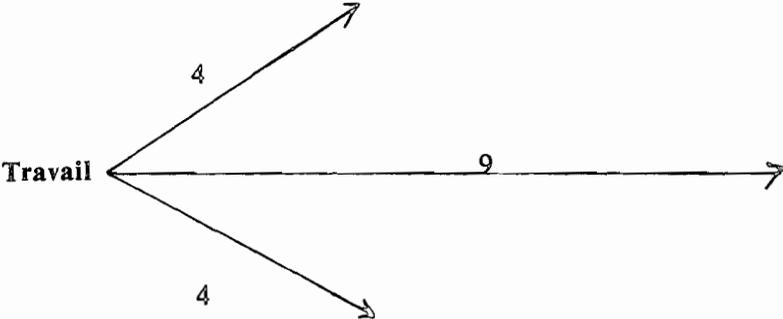
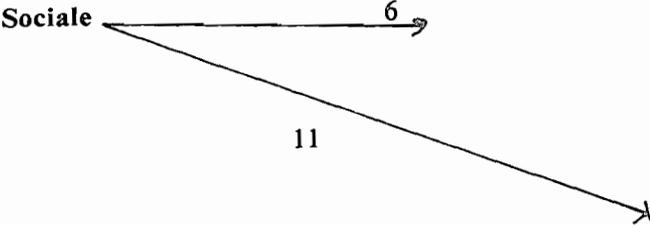
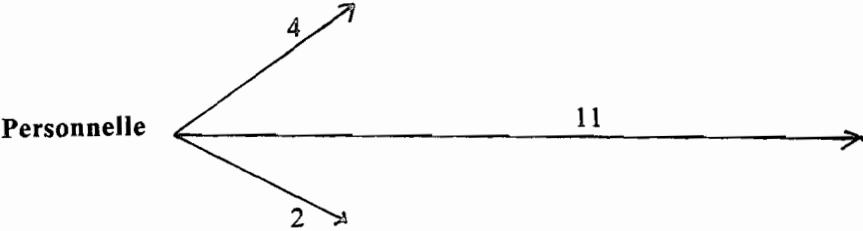
Toutes ces données auraient pu faire l'objet d'une analyse factorielle en composantes principales, mais tel n'était pas le but du travail demandé.

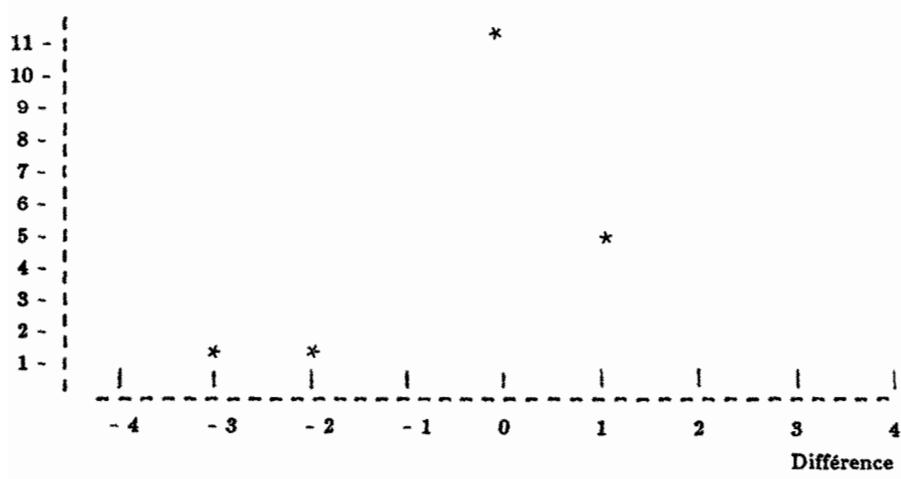
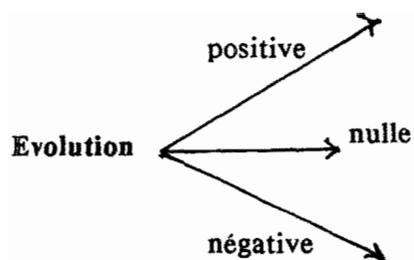
Toute l'étude statistique n'est pas prise en compte dans le présent travail : ex. les résultats obtenus sur les variables d'évolution (18, 19, 20) n'ont pas été conservés, n'ayant pas été jugés fondamentalement nécessaires pour illustrer les hypothèses de ce type de travail.

Voici un exemple de la façon dont nous aurions pu l'exploiter en considérant l'évolution de ceux qui sont repartis en hôpital psychiatrique, évolution dans les trois domaines : personnel, social, dans le travail.

Le degré d'évolution a été obtenu en soustrayant le niveau d'évolution de la personne handicapée à son départ, ou en 1982 et son niveau d'évolution, à son arrivée.

Evolution (retour en H.P. de 17 personnes handicapées)

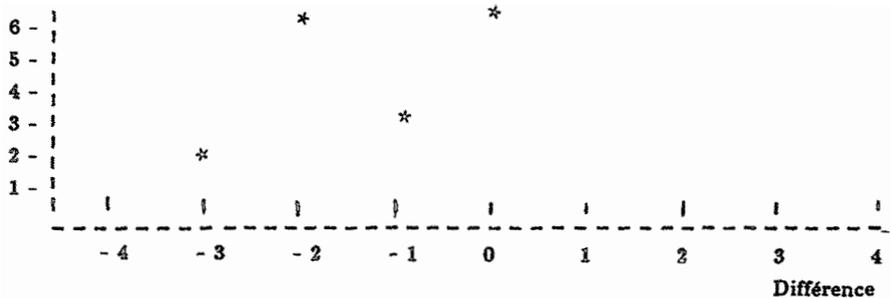




Evolution (causes des départs)

Evolution de la prise en charge personnelle en "corrélation" avec nécessité d'un encadrement plus médicalisé.

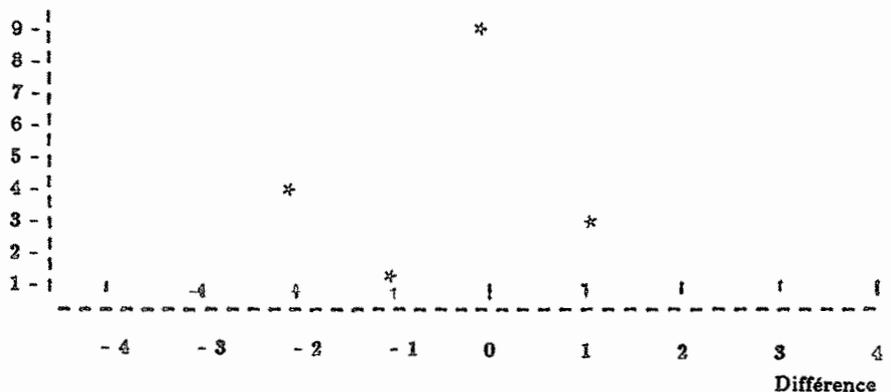
Nombre de personnes : 17



Evolution (causes des départs)

Evolution dans le comportement social en "corrélation" avec nécessité d'un encadrement plus médicalisé.

Nombre de personnes : 17



Evolution (causes des départs)

Evolution dans le travail en "corrélation" avec nécessité d'un encadrement plus médicalisé.

Nombre de personnes : 17

Ces résultats obtenus sur imprimante illustrent bien que l'évolution est plutôt négative dans l'ensemble pour ce type de personnes, principalement dans le domaine de la relation sociale.

LISTE DES VARIABLES (20)

- 1) - Numéro d'ordre**
- 2) - Sexe**
- 3) - Date de naissance**
- 4) - Département d'origine**
- 5) - Niveau socio-économique du chef de famille : situation à l'arrivée à l'Arche :**
 - 0 - sans famille
 - 1 - chômeur
 - 3 - exploitant agricole
 - 4 - ouvrier, personnel de service
 - 5 - cadre moyen, technicien, employé
 - 6 - patron industrie, commerce
 - 7 - fonctionnaire, profession libérale
 - 8 - femme sans profession
 - 9 - rentier
 - 10 - retraité
 - 11 - décédé
- 6) - Carence du milieu (par order d'importance), avec 3 choix possibles**
 - 0 - non
 - 1 - absence de famille
 - 2 - parent unique
 - 3 - milieu familisal frustré
 - 4 - dissociation familiale

- 5 - intolérance ou rejet de la famille face au handicap
- 6 - surprotection
- 7 - grand nombre de placements, sans suivi affectif
- 8 - maladie grave survenue durant la grossesse ou la petite enfance
- 9 - maladie grave survenue après la petite enfance

7) - Lieu d'éducation avant l'arrivée à l'Arche

- 1 - parents
- 2 - parent unique
- 3 - autre famille
- 4 - H.P.
- 5 - hospice
- 6 - institution

8) - Scolarité (normale ou spécialisée), avec la durée (2 choix possibles)

- 0 - non
- 1 - école primaire
- 2 - école secondaire
- 3 - I.M.P. - I.M.P.R.O.
- 4 - autre

9) - Date d'arrivée à l'Arche

10) - Diagnostic à l'arrivée

- 1 - débile léger (Q.I. entre 65,7 et 80,95)
- 2 - débile léger plus troubles associés
- 3 - débile moyen (Q.I. entre 50 et 65,70)
- 4 - débile profond (Q.I. entre 30 et 50)
- 5 - arriéré profond (Q.I. moins de 30)
- 6 - autre (malade mental, inadapté social)

11) - "Terrain" (par ordre d'importance) avec 3 choix possibles

- 1 - psychotique
- 2 - névrotique
- 3 - épileptique

- 4 - trisomie 21
- 5 - déficits sensoriels
- 6 - déficience physique
- 7 - troubles de l'organisation psycho-affective
- 8 - harmonieux
- 9 - autre

12) - Bilan de stage

- 0 - n'a pas été fait, ou pas de trace dans le dossier
- 1 - très positif
- 2 - positif
- 3 - moyen
- 4 - médiocre

13) - Nature des fréquentations à l'Arche et durée (avec 3 entrées possibles)

- 1 - interne
- 2 - externe
- 3 - placement familial
- 4 - service de suite

14) - Profil des foyers fréquentés et durées

- 1 - petit foyer dans le village (jusqu'à 8)
- 2 - grand foyer dans le village (plus de 8)
- 3 - petit foyer en ville (jusqu'à 8)
- 4 - grand foyer en ville (plus de 8)
- 5 - unité de service de suite

15) - Nature du travail et durée

- 1 - sous-traitance
- 2 - artisanat
- 3 - jardin
- 4 - bâtiment
- 5 - travaux ménagers
- 6 - travail à l'extérieur
- 7 - club des soleils
- 8 - autre

16) - Départ

17) - Cause et destination de départ

- 1 - départ dans la famille avec accord de l'Arche
- 2 - départ dans la famille sans accord de l'Arche
- 3 - pour franchir une étape
- 4 - nécessité d'un encadrement différent
- 5 - nécessité d'un encadrement plus médicalisé
- 6 - pour aller vers l'autonomie totale
- 7 - décès
- 8 - autre
- 9 - toujours là

18) - Evolution dans la prise en charge personnelle (deux dates)

- 1 - complètement autonome
- 2 - peut se prendre en charge, mais avec conseil
- 3 - se prend en charge, mais mal (contrôle)
- 4 - participe à sa prise en charge
- 5 - non autonome

19) - Evolution dans le comportement social (foyer, vie communautaire, à 2 dates)

- 1 - participe spontanément
- 2 - participe bien s'il est sollicité
- 3 - participe avec résistance
- 4 - est présent, mais ne participe pas
- 5 - reste en dehors du groupe

20) - Evolution dans le travail (à 2 dates)

- 1 - travaille très bien (a des initiatives)
- 2 - travaille bien (mais en demandant de l'aide)
- 3 - travaille (mais a besoin de contrôle)
- 4 - travaille (aidé par quelqu'un)
- 5 - inintéressé par le travail

